VENDREDI 17 JANVIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1817
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur le produit aléas climatiques prairies
le jeudi 13 février 2025 au château de Villefargeau (89240) à 16h30.
Inscription et renseignements au **03 86 72 08 38** ou sur **auxerre@abeille-assurances.com**
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr

Faites chauffer les urnes !



Réussir

La campagne des élections aux Chambres d'agriculture est lancée. Le scrutin sera clos fin janvier et les résultats connus le 6 février. Comme toujours, l'importance de la mobilisation des électrices et électeurs sera l'élément le plus scruté, conditionnant la légitimité des forces en présence. En Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre, les réunions des FDSEA et JA se multiplient, abordant toutes les préoccupations du moment et tentant de mobiliser les troupes.

PAGES 03, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 ET 17



ACTUALITÉS

Formation « Bien dans ses bottes » // Investir sur soi pour l'avenir



PRODUCTIONS *Élevage*

FCO-3 // Quels sont les dégâts en Côte-d'Or ?



Actuagri

RURALITÉ

Santé // Les ruraux à la reconquête de leurs services de santé

fendt.fr
FENDT
Nouveau FENDT 600 Vario : Innovant par nature

Rencontrez une toute nouvelle gamme - le Fendt 600 Vario de 164 à 224 cv. Avec sa taille compacte et ses performances impressionnantes, il ouvre de nouvelles possibilités dans les cultures, les prairies, le transport et la manutention. Découvrez la force d'innovation et la passion qui ont été intégrées dans chaque composant de ce tracteur.
DEMANDEZ UN ESSAI
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

HERD BOOK CHAROLAIS
INNO'VENTE
BIEN NAÎTRE DU MARAULT
MERCREDI 22 JANVIER 2025
Agropôle du Marault - Magny-cours (58)
UNE TRENTAINE DE VEAUX REPRODUCTEURS CHAROLAIS CERTIFIÉS A+ PROPOSÉS À LA VENTE
Info et contact : www.charolaise.fr
HERD BOOK CHAROLAIS 06.89.03.05.64 / 03.86.59.77.00

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉNERGIE : SAVOIR OÙ L'ON MET LES PIEDS AVEC L'AGRIVOLTAÏSME

.05 RENCONTRE CONNEXYON : NOUVEAUTÉS ET EXPLICATIONS

.06 FDSEA 89 : INVESTIR SUR SOI POUR L'AVENIR

.07 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE : VOTEZ, ET FAITES VOTER !

.08 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR

.10 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

.12 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

.14 LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

.15 LES VŒUX DES PRÉSIDENTS

ACTUALITÉ // RÉGION

.16 COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD : SEPT AXES POUR 2030

ACTUALITÉ // FRANCE

.17 RÔLE ET MISSIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS REPRÉSENTATIFS DU MONDE AGRICOLE ET FORESTIER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.18 FCO-3 : LES DÉGÂTS EN CÔTE-D'OR

PRODUCTIONS // CULTURES

.19 FORMATION : VOUS FAITES QUOI LE MOIS PROCHAIN ?

DOSSIER //

.20 SPÉCIAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE

RURALITÉ // SANTÉ

.27 ACCÈS AUX SOINS : LES RURAUX À LA RECONQUÊTE DE LEURS SERVICES DE SANTÉ

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 PARC DU MORVAN : AJUSTEMENTS ET PROJETS

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS

.39 VINS : LA SAINT-VINCENT TOURNANTE ARRIVE !



// LE DESSIN

// EN BREF

Budget Bayrou s'engage à présenter à nouveau les 400 M€ de mesures agricoles

À l'occasion de leur première rencontre avec François Bayrou le 13 janvier, à la veille de son discours de politique générale, la FNSEA et les JA rapportent que le nouveau Premier ministre s'est engagé à présenter à nouveau les 400 millions d'euros (M€) de mesures fiscales incluses dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 qui avait été rejeté par le Parlement en décembre. L'examen du texte est attendu au Sénat pour mi-février, soit quelques jours avant le début du Salon de l'agriculture (22 février-2 mars). Au-delà du budget, la FNSEA demande des avancées sur les mesures d'urgence (sanitaire, trésorerie) et de *« simplification »* d'ici le début du Salon. De leur côté, les Jeunes agriculteurs se donnent jusqu'à la fin du premier trimestre pour juger de l'action du gouvernement. D'ici là, plusieurs textes doivent être examinés : le projet de loi d'orientation agricole (LOA), dont l'examen doit s'achever avant le Salon, sans qu'une majorité ne soit garantie à l'avance pour son adoption ; mais aussi la PPL Entraves, dont la date d'examen à l'Assemblée doit être fixée cette semaine en conférence des présidents. La FNSEA et les JA poussent pour qu'il ait lieu avant le Salon de l'agriculture ; il n'est pas exclu qu'il se déroule pendant l'évènement. Autres textes attendus : les propositions de loi sur la Démocratie agricole (coopérateurs et chambres d'agriculture) et sur les drones agricoles. Les autres syndicats sont moins satisfaits de leur rendez-vous. La Coordination rurale est interrogative, et attendra la déclaration de politique générale pour se prononcer. Quant à la Confédération paysanne, elle a déploré *« l'absence de réponses »* du Premier ministre, notamment sur le revenu.

Égalim 4 Pas de projet de loi avant la fin des négociations commerciales

Dans son entretien accordé le 2 janvier au Journal du dimanche, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard avait indiqué que les lois Égalim seraient *« complétées au printemps »*, et n'a pas précisé cette annonce lors de l'entretien des syndicats agricoles avec le Premier ministre le 13 janvier. Il n'en reste pas moins qu'après cette annonce le calendrier d'examen du texte semble différé par rapport aux annonces de la ministre en octobre, qui annonçait un texte *« avant avril »*, pour être effectif avant la fin de l'expérimentation relèvement du seuil de revente à perte de 10 %, qui s'achève au 15 avril. En tous les cas, le texte ne sera pas prêt avant la fin des négociations commerciales, qui s'achèvent au 1er mars. Fin octobre, Annie Genevard avait annoncé que le texte contiendrait notamment le *« maintien du SRP+10»* (relèvement du seuil de revente à perte de 10 points), une mesure qui *« semble faire l'unanimité »*, selon Annie Genevard. La ministre avait reçu le 10 octobre le rapport des anciens députés Anne-Laure Babault et Alexis Izard, qui contient 27 propositions. Les auteurs y suggéraient notamment de simplifier la transparence sur la matière première agricole (MPA), et y avançaient deux options pour modifier le calendrier des négociations commerciales.

Machinisme Les immatriculations de tracteurs ont baissé en France l'an passé

Le syndicat des fabricants de machines agricoles, Axema, signale, dans un communiqué du 10 janvier, un effritement, en France, du nombre des premières immatriculations de tracteurs agricoles, de 5,8 % en 2024, pour tomber à 39 189 unités. Il s'agit d'un plus bas depuis 2020 (37 412 unités), et d'un repli de 2,8 % par rapport à la moyenne établie sur les quatre dernières années. Les baisses annuelles les plus notables concernent les tracteurs pour les vignes et vergers (-24,6 %, à 2 531 unités) et standards (-8,4 %, à 23 976 unités). *« Ces résultats sont à nuancer. En effet, les statistiques d'immatriculation des tracteurs et chargeurs télescopiques ont été affectées par la nouvelle réglementation européenne sur le freinage des véhicules agricoles, entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Une échéance qui a incité la profession à pré-immatriculer les tracteurs (ou chargeurs) concernés avant la fin de l'année »*, tempère le syndicat. Parmi les tracteurs standards et ceux destinés aux vignes et vergers, la marque John Deere reste la plus prisée, avec 5 541 unités immatriculées en 2024, soit 20,9 % de parts de marché (22,6 % l'an dernier). Viennent ensuite Fendt (4 223 immatriculations, 15,9 % de parts de marché), et New Holland (3 784 immatriculations, 14,3 % de parts de marché).

// EN IMAGE

Télévision Les dirigeants des principaux syndicats invités à débattre



Capture d'écran

C'est un débat tout à fait inédit qu'a organisé LCP en réunissant les syndicats agricoles pour qu'ils présentent leurs programmes dans le cadre des élections aux Chambres d'agriculture. À l'image des grands shows politiques avant les échéances électorales, ont été réunis sur un plateau, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, Pierrick Horel, président des JA, Véronique Le Floc'h, présidente de la Coordination rurale et enfin Laurence Marandola, porte-parole de la Confédération paysanne. Un débat courtois et posé, avec de temps en temps quelques échanges un peu plus vifs mais toujours dans le respect de l'adversaire.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

Votons pour des Chambres d'agriculture au service des agriculteurs !

Thomas Lemée, président des JA de Bourgogne-Franche-Comté et Christophe Chambon, son homologue pour la FRSEA BFC, reviennent sur les acquis de ses derniers mois, obtenus de haute lutte syndicale. Une manière de rappeler l'intérêt du vote aux élections des Chambres d'agriculture.



Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC



Thomas Lemée, président des JA BFC

En cette période riche d'actualités et de débats autour de l'agriculture, nous, agriculteurs, sommes appelés à voter. Le scrutin aux Chambres d'agriculture va permettre d'élire, dans chaque département de la région, une gouvernance professionnelle représentative: une façon opérationnelle de garder des services de proximité, gérés par des agriculteurs(-trices), pour les agriculteurs (-trices). Sur le terrain, nous l'entendons, cette question qui revient : « Qu'est-ce que les syndicats majoritaires font pour nos fermes ? ». Permettez-nous, en quelques mots, de vous rappeler quelques-unes de nos victoires, issues de combats dans notre engagement au quotidien, pour vous. La force d'un réseau robuste permet de faire bouger les lignes, tout en gardant le bon sens paysan…

Vous vous installez (à partir de septembre 2024) ?

- Vous obtiendrez une DJA de 40 000 € en moyenne (contre 30 500 € prévus initialement).
- Vous pouvez aussi dérouler un catalogue d'aides financières obtenues, par les Jeunes agriculteurs, auprès de différents partenaires, pour vous aider à construire votre équilibre financier.
- Vous bénéficiez d'un programme de formation totalement personnalisé et pris en charge.

Vous avez déposé un projet d'investissement sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) ?

- Nous avons obtenu la reprise de 1 700 dossiers du Feader Bourgogne Franche-Comté par l'État, pour que les dossiers soient enfin traités.
- Nous avons obtenu une enveloppe supplémentaire de 8 M€ auprès du Conseil régional de BFC pour que les projets de la nouvelle programmation puissent être financés, tout en maintenant des crédits pour la fin de la programmation. Cette enveloppe a été acquise grâce aux négociations réalisées sans relâche auprès des financeurs, mais aussi avec la mobilisation du réseau et les actions syndicales, comme lors de la manifestation du 18 octobre dernier.

Vous êtes une femme agricultrice avec des projets de maternité ?

- Vous avez le droit à un congé maternité de 8 semaines (au lieu de 2 auparavant).

Vous ne vous sentez pas bien dans vos bottes ou vous connaissez quelqu'un en proie au mal-être ?

- Vous pouvez bénéficier du dispositif « Réagir » pour lutter contre le mal-être en agriculture.

Votre exploitation est soumise aux aléas climatiques ?

- De nouveaux financements ont été accordés, pour l'acquisition de matériels innovants et performants d'utilisation d'intrants (100 M€) et pour la recherche et l'accompagnement (PIA4, France 2 030 et fonds Casdar).

Vous êtes confrontés à des risques sanitaires ?

- Vous pouvez bénéficier de la prise en charge progressive de 100 % du coût de la vaccination contre la FCO3 et de la mise en place d'un fonds national d'urgence de 75 M€ pour l'indemnisation des pertes dues à la FCO3 et la FCO8 en ovin.

Vous êtes prédatés ?

- Vous bénéficiez d'une revalorisation des barèmes d'indemnisation.
- Nous avons obtenu la pérennisation des tirs de défense simple pour protéger les troupeaux sur des territoires déterminés.
- Le combat continue mais la mobilisation a déjà permis un déclassement du statut de protection du loup d'espèce strictement protégée à espèce protégée.

Vous avez besoin de revenus et de continuer à produire quel que soit votre lieu de production ?

- Vous bénéficiez de la détaxation du GNR qui s'applique, directement en pied de facture, depuis juillet 2024.
- Vous pouvez bénéficier de la suppression de l'obligation de maintenir 4 % de surfaces improductives sur les terres arables, jusqu'à 2027.
- Une enveloppe nationale de 15 M€ supplémentaires, pour soutenir les agriculteurs de la filière biologique est venue s'ajouter aux 90 M€ promis par le ministère au SIA 2 024.
- Le projet de cartographie des zones humides pour la BCAE 2 est passé de 15 % de la SAU à moins de 0,75 %.
- Dans cadre de la nouvelle PAC, en 2023, de nouvelles MAEC ont été accordées, avec plus de 105 M€ mobilisés pour l'ensemble de la région.

Les défis sont nombreux et d'ampleur. Les Chambres d'agriculture doivent, plus que jamais, être des acteurs de proximité, en proposant des offres de services adaptées aux attentes desagriculteurs(-trices). Les Jeunes agriculteurs et les FDSEA soutiennent les Chambres d'agriculture qui contribuent à la réussite des projets agricoles, en améliorant la situation des agriculteurs(-trices) et de leur famille. Des Chambres qui œuvrent au développement des territoires et représentent les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Ensemble, votons pour les listes JA-FNSEA afin d'avoir des Chambres d'agriculture qui accompagnent le goût d'entreprendre !

Thomas Lemée, président JA BFC et Christophe Chambon, président FRSEA BFC

// ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La FNSEA soutient l'installation de luminaires moins gourmands

Dans le cadre de la transition énergétique, la FNSEA et Green Energy Service (GES) proposent une solution innovante pour les bâtiments agricoles : le financement à 100 % des luminaires intérieurs via le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce programme couvre l'étude de dimensionnement, la fourniture et la livraison des équipements, permettant aux exploitants agricoles de moderniser leurs installations tout en réduisant leur empreinte écologique.

Pour en bénéficier, les agriculteurs suivent un parcours simple : inscription sur une application dédiée, étude technique réalisée par GES qui détermine lors de son étude technique, le nombre de luminaires intérieurs éligibles aux CEE, réception et installation des luminaires, puis validation des travaux. Les luminaires, garantis jusqu'à 5 ans, assurent une réduction des coûts d'énergie pouvant atteindre 70 % tout en améliorant la qualité de l'éclairage pour les bâtiments de production et de stockage.

Cette initiative, entièrement gratuite pour les exploitants (sans reste à charge), contribue à valoriser le patrimoine agricole, à améliorer les conditions de travail, et à soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Pour plus d'informations, contactez la FDSEA de votre département.

// ÉNERGIE

21

Savoir où l'on met les pieds avec l'agrivoltaïsme

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a organisé récemment une session de formation à destination des exploitants qui souhaitent s'engager sur de la production d'énergie avec panneaux solaires. En l'espèce, les éclairages apportés se sont avérés très utiles.

La production d'énergie à partir de panneaux solaires, sur bâtiments ou dans le cadre d'activités agrivoltaïques conjuguant production énergétique et agricole, réclame un minimum de préparation. Le secteur, en pleine expansion, attire de nombreux acteurs, pas tous honnêtes. D'où l'importance de savoir où l'on met les pieds avant de s'engager : c'est ce que proposait la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, début décembre. Cette session de formation (la 3è du genre) permettait aux participants de se mettre en tête le contexte, les enjeux et les perspectives de développement des énergies renouvelables. Il s'agissait aussi de comprendre le fonctionnement des panneaux solaires, leur conception et leur installation, le potentiel de production… Dans un second temps, les agriculteurs présents pouvaient évaluer leurs possibilités de production, en fonction de leurs critères propres, en simulant leurs projets. Tout projet agri ou photovoltaïque ne peut se concevoir qu'en étant accompagné d'une approche claire de sa rentabilité prévisionnelle, en prenant en compte les différents modes de valorisation de l'énergie produite (vente totale, autoconsommation avec vente du surplus…) ainsi que les charges et l'investissement. La formation apportait également des notions sur les réglementations applicables aux installations en toiture ou sur sol et d'importants éclairages sur les nombreux aspects juridiques qui se rattachent à ces projets. Elle offrait d'ailleurs la possibilité d'échanger, en visio, avec une juriste-fiscaliste de CERfrance pour répondre à toutes les questions. La prochaine formation sur l'agrivoltaïsme est programmée pour le jeudi 6 février.

Berty Robert

Renseignements : Corine Garnier-Penning au 03 80 68 66 28 ou par mail : corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr



Lors de la dernière session de formation, le 4 décembre.

« Besoin d'un regard extérieur »

Gwenaël Ehret est exploitant à Duesme, dans le nord de la Côte-d'Or, avec son frère, Vivien. Ils sont en cours de reprise de l'exploitation familiale en polyculture-élevage. Dans ce cadre, ils sont en quête de diversification de leurs revenus et le photovoltaïsme en fait partie : *« nous avons des toitures de bâtiments vieillissantes et nous avons le projet d'agrandir les bâtiments et de s'appuyer, pour cela, sur l'installation de panneaux photovoltaïques. On a fait le choix de se former parce qu'on n'y connaissait rien. On avait besoin d'un regard extérieur alors que nous avons fait établir plusieurs devis. La formation nous a permis d'avoir de vrais éléments de comparaison et de faire un tri entre les différents acteurs qui nous ont approchés. Elle a très bien répondu à nos attentes».*

« Une vision claire de notre projet »

Bénigne Thomassin a repris la ferme familiale à Nesle-et-Massoult en créant un troupeau de vaches allaitantes charolaises. La croissance de l'exploitation fait qu'aujourd'hui, elle est un peu à l'étroit dans les bâtiments de stockage de fourrage existants, d'où la nécessité d'en construire d'autres et d'utiliser le photovoltaïsme comme levier de financement pour cette évolution : *« cette formation me permettait de savoir si la solution d'un bâtiment photovoltaïque était viable et pertinente économiquement. On avait toujours les points de vue des constructeurs de bâtiments, mais on avait besoin d'un regard plus objectif et neutre. La formation nous a permis de faire une étude de rentabilité : on a pu calculer ce que les panneaux allaient produire sur notre site d'exploitation. Nous avons aussi eu des informations sur la législation. Par exemple, parmi les points sur lesquels nous devons être vigilants lors de l'établissement des devis, figurent les durées de garantie des onduleurs, qui sont variables. On a pu prendre conscience du fait qu'il existe des différences de qualités de panneaux photovoltaïques. On en est ressortis avec une vision plus claire de notre projet. La formation m'a renforcée dans l'idée que c'est intéressant. »*

// JOURNÉES BÂTIMENTS

21

La chasse aux bonnes idées

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise ses journées bâtiments du 27 au 30 janvier : l'occasion de visiter plusieurs outils de travail susceptibles de donner des idées…



Le lieu des visites.

Six exploitations ouvrent leurs portes à l'occasion des traditionnelles journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Chaque visite est gratuite, sans inscription préalable : tout le monde est le bienvenu, que les agriculteurs aient un projet de construction ou non ! *« Nous aurons deux visites dédiées aux bovins laitiers et deux autres aux bovins allaitants. Les deux dernières seront mixtes, avec la présence d'un atelier d'engraissement à chaque fois »*, présente Léa Grey, conseillère à la Chambre d'agriculture. Un focus sur l'énergie sera notamment proposé jeudi 30 janvier au Gaec Les Perchottes à Lantilly, avec l'intervention d'Aurélie Scherer de la Chambre d'agriculture, sur les panneaux photovoltaïques en bâtiment d'élevage.

AG

Contacts : bovins allaitants (Léa Grey au 06 80 92 89 65), énergie (Aurélie Scherer au 06 49 53 53 34), bovins lait (Guillaume Durand au 06 41 69 27 46), GDS (Gilles Rabu au 06 86 80 02 77).

Programme

Lundi 27 janvier
10 h 30 : EARL de la Renère à Étalante (exploitation en agriculture biologique et AOP Époisses, bâtiment avec logettes matelas à eau et paille broyée, fosse béton semi-enterrée et racleur à câble. Robot de traite et case d'isolement sur paille).
14 h 30 : EARL Doudin Berthemy à Athié (aménagement d'un bâtiment existant avec mise en place de trois robots de traite, pente paillée pour le logement des génisses avec système de raclage, aménagement d'une aire de tri).
Mardi 28 janvier
10 h 30 : Gaec Laligant à Fleurey, Mont-Saint-Jean (extension d'une stabulation structure métallique pour loger 35 vaches allaitantes en aire paillée intégrale. Cases à veaux, cases de vêlage, caméra de surveillance sur rail. Bâtiment semi-ouvert avec filet brise-vent sur les barrières, système de contention avec demi-cercle sur le même site).
14 h 30 : EARL Benoist Jean-Philippe à Torcy-et-Pouligny (atelier d'engraissement pouvant loger 50 taurillons et 20 vaches, stabulation en aire paillée intégrale, bâtiment semi-ouvert, porte filet brise-vent automatique).
Mercredi 29 janvier
14 h 30 : Gaec Lefol à La Roche-Vanneau (stabulation aire paillée logeant 83 places en bipente fermée, cases à veaux et cases de vêlage. Caméra de surveillance sur rail). Modification du bâtiment avec système de ventilation dynamique (extracteurs en faîtage pour améliorer l'ambiance). Réflexion et réaménagement du bâtiment en vue d'améliorer les performances sanitaires (abreuvement, logement, ventilation…). Intervention du GDS sur l'aspect sanitaire et ambiance du bâtiment.
Jeudi 30 janvier
10 heures : Gaec Les Perchottes à Lantilly (stabulation en aire paillée intégrale logeant 60 mères, et 77 jeunes bovins). Cases à veaux et cases de vêlage. Toiture en panneaux photovoltaïques. Atelier d'engraissement (400 places reparties sur plusieurs bâtiments).

// RENCONTRE CONNEXYON

58

Nouveautés et explications

Le 8 janvier, Connexyon (Elva Novia et Cecna) organisait une rencontre à Ville-Langy afin de présenter le nouveau catalogue allaitant et quelques services, dont le suivi de reproduction.



Une visite de l'exploitation était prévue durant la journée organisée par Connexyon à l'EARL Couteaudier (Ville-Langy).

Connexyon (voir encadré), proposait une demi-journée dédiée le 8 janvier à l'EARL Couteaudier (Ville-Langy), tenue par François Couteaudier qui pointe : *« accueillir cette rencontre permet de rencontrer d'autres professionnels et d'échanger avec eux ; ce qui est toujours très enrichissant »*. De son côté, François Bouche, inséminateur Connexyon, justifie la tenue de cet événement : *« Cette après-midi génétique nous offre un contact privilégié avec nos clients et les éleveurs curieux de nos travaux, pour leur présenter notre nouvelle gamme de taureaux ainsi que nos outils spécifiques »*.

Pour rappel, l'EARL Couteaudier se compose de 400 ha dont 230 ha de cultures (blé, orge, colza, prairies temporaires de luzerne + trèfle et de ray-grass + trèfle), de 270 vêlages (250 veaux issus d'insémination éleveur en suivi fécondité et gestations). François Couteaudier stipule : *« Dès l'ouverture de la station UCC, mon père, Jean-Luc, a fait appel à ce service pour les achats. L'exploitation est passée en 100 % IA il y a environ deux ans dans un souci de progrès génétique et parce que je trouvais que la gestion quotidienne des taureaux en monte naturelle était trop contraignante. Avec ce choix du 100 % IA, nous avons pu cibler la direction génétique du cheptel et aujourd'hui nous sommes à moins de 1 % de césariennes, en plus d'avoir obtenu une belle vitesse de croissance de manière générale »*.

Les lancements

Ainsi, après un accueil café, les nombreux participants ont pu assister à la présentation de la nouvelle gamme spécifiquement axée sur les Charolais pour l'occasion. C'est donc une cinquantaine de références qui est proposée cette année, avec des taureaux confirmés comme Perceval (M. Beau Vincent - 89) , connu pour son calme et porteur du gène Mh Beef, Hiago (EARL Dominique Compot - 58) apprécié pour sa conformation ou encore Onedream P (EARL Élevage Plasse – 42) animal hétérozygote sans corne prisé pour sa longueur et les qualités maternelles. En plus de ces références connues, de nouveaux arrivants font leur entrée dans le catalogue, afin *« d'offrir une diversité plus large »* pointe Pierre Dubois, technicien racial Connexyon. Ainsi, dans cette catégorie se trouve notamment : Tilleuil P (EARL de la Mare du Bois – 76) uniquement inscrit au livre Charolais + et offrant un beau développement squelettique de même que Tipunch (EARL de l'Eau Blanche – 88) avec 129 (DS sev Index IBOVAL) ou encore Travolta P (Gaec Maguet James – 14) animal hétérozygote et reconnu pour ses qualités laitières (110 Alait – index IBOVAL).

Outre la mise en exergue de ce nouveau catalogue, la rencontre fut également l'occasion de mettre en lumière le nouvel outil de détection des vêlages, lancé cette année. Nommé Vigivel, il est annoncé avec une fiabilité à plus de 98 %, combinant un index de mouvement et de température. En plus, il permet d'obtenir un suivi post-partum par validation de la délivrance via l'application dédiée. Cette dernière permettra d'être alerté directement sur son smartphone du dépassement du seuil de vêlage (renouvelé trois heures plus tard si le vêlage est toujours en cours). La passerelle informatique (ou gateway) nécessaire à l'utilisation des capteurs requiert une connexion internet en la reliant à sa box. Pour sa part, le capteur doit être associé avec l'animal (via l'application) et placer sur la queue celui-ci. Retrouvez toute la démarche : https://www.youtube.com/watch?v=dYsFXImNuMk&t=82s

Visite et échographie

Au vu du nombre de participants à la journée, des petits groupes ont été formés afin de visiter l'exploitation, avec François Couteaudier, et de découvrir en situation les échographies, réalisées par Thomas Tichoux, inséminateur et développement échographique avec suivi de la reproduction et transfert embryonnaire. François Bouche insiste : *« le suivi permet d'éviter les aléas et d'être au plus près de la gestation afin de prendre les décisions qui s'imposent le plus rapidement possible ; sécurisant ainsi sa conduite »*. François Couteaudier rebondit : *« ce suivi m'a permis, entre autres, de réduire l'IVV de mon cheptel, en condensant la période de vêlage de novembre à fin janvier. Dans un système en polyculture-élevage comme le mien, cela permet de se focaliser sur les ateliers durant des périodes précises, et donc d'avoir une certaine efficacité tout au long de l'année »*. Pour l'avenir, l'EARL Couteaudier va tester pour la première fois cette année les boucles de détection des chaleurs : *« la mise en place de tous ces leviers demande une remise en question constante des pratiques avec toujours comme objectifs de faciliter et valoriser le travail effectué »* conclut François Couteaudier.

Chloé Monget



La nouvelle gamme de taureaux Charolais fut présentée par Pierre Dubois, technicien racial Connexyon.



François Couteaudier

Durant la rencontre, les participants ont pu assister à des échographies.

Fusion

Les coopératives Elva Novia et Cecna se sont regroupées sous la bannière Connexyon pour *« mutualiser les outils et les compétences »* précise François Bouche, inséminateur Connexyon. Ainsi, Connexyon regroupe six filiales avec le rapprochement des deux coopératives : Cecna, Elva Novia, Généform, Saphir, France Azote, Axce, Elexinn, Canistraw.

Pour en savoir plus : https://www.elvanovia.fr/HP/HPInternet.aspx

// LE GOÛT D'ICI

21

Un départ en fanfare

La boucherie-charcuterie Le Goût d'Ici de Nuits-Saint-Georges, créée par dix-sept associés dont seize éleveurs du Pays beaunois, débute sur des chapeaux de roue depuis son ouverture le 20 novembre.

Des débuts réussis, c'est le moins que l'on puisse dire. Deux bovins sont en effet valorisés chaque semaine sur les étals de la toute nouvelle boucherie-charcuterie Le Goût d'Ici à Nuits-Saint-Georges. *« Nous ne savions pas trop à quoi nous attendre, mais une chose est sûre : ces volumes sont bien au-delà de nos espérances, environ le double de ce que nous évoquions ! »*, confie Ludovic Gagnepain, éleveur à Aubigny-la-Ronce et président de la société qui commercialise la viande. Les équipes de la nouvelle boutique nuitonne située à côté de l'enseigne Gamm vert se sont presque retrouvées *« débordées »*, comme l'explique Ludovic Gagnepain : *« nous avons été contraints d'arrêter les commandes pour les fêtes de fin d'année dès le 20 décembre… Non pas parce que nous manquions de produits, mais la main-d'œuvre n'était pas assez importante. Depuis le lancement de la boucherie, nous avons déjà recruté un boucher supplémentaire. Il va nous en falloir encore un ou deux, ainsi qu'une deuxième vendeuse ! Il y a beaucoup de travail, notamment en charcuterie »*.

« Tout se vend »

Tous les morceaux de viande se vendent comme des petits pains. *« Ce n'était pas toujours le cas dans notre fonctionnement avant l'ouverture de la boucherie. Les restaurateurs n'écoulaient pas l'intégralité des pièces, cela était parfois problématique. Tout y passe désormais, c'est une grande satisfaction »*, enchaîne l'éleveur côte-d'orien. Certains morceaux manquent toutefois plus rapidement à l'appel que d'autres, poursuit Ludovic Gagnepain : *« cela est inévitable, car nous n'effectuons aucun rachat extérieur. Cela reste minime mais c'est notamment le cas du filet de bœuf, qui part très vite et qui ne peut pas être vendu à tout le monde. C'est ainsi… Heureusement, les consommateurs le comprennent très bien. Nos bouchers proposent bien d'autres morceaux à la place ! »*. Les éleveurs du Goût d'Ici espèrent maintenir ces volumes de vente tout à fait satisfaisants. Certes, une inauguration suivie de fêtes de fin d'année est forcément propice pour une belle activité, mais la surabondance enregistrée le 2 janvier dans la boucherie augure de très belles perspectives.

AG

Pour rappel, l'établissement est ouvert du mardi au samedi de 7 heures à 19 heures et le dimanche de 7 heures à 12 h 30. Contact : 07 83 60 73 69.



Les clients sont tous les jours très nombreux. Deux bovins sont écoulés chaque semaine.

DÉPARTEMENTS

// FDSEA

Investir sur soi pour l'avenir

Lancée le 20 novembre dernier par la FDSEA de l'Yonne, la formation « bien dans ses bottes » se poursuit en ce début d'année, avec une dernière session de deux jours. Cette formation, destinée à des agriculteurs étant un peu perdus, permet de libérer la parole et de comprendre ce qui est important pour eux, pour avancer dans leurs vies personnelles et professionnelles.

C'est une formation qui fait du bien, de l'avis de tous. Relancée en 2024 par la FDSEA de l'Yonne, la formation « bien dans ses bottes » arrive sur la dernière de ces trois sessions de deux jours. Après les 20 et 21 novembre, les 4 et 5 décembre, les 12 agriculteurs icaunais du groupe se retrouveront les 21 et 22 janvier prochains.

« *L'objectif de la formation, c'est de s'adresser à des agriculteurs qui sont un peu perdus, qui ont perdu le sens de leur métier et qui se posent énormément de questions sur ce qu'ils veulent pour eux* », souligne Jean-Luc Marx, l'un des deux formateurs de la formation. « *Nous sommes là pour essayer de répondre à ce mal-être agricole. Certains ont l'impression qu'ils ne sont plus bons à grand-chose, qu'ils ne savent plus pourquoi ils font ce métier. Notre objectif est de les aider en libérant la parole* ».

Pour les aider, les formateurs travaillent à partir de trois modules relatifs aux émotions, aux valeurs et à la communication. « *Le premier module, celui des émotions, permet d'identifier et surtout de comprendre le message des émotions qui nous traversent. L'idée est de pouvoir mettre des mots sur ces émotions et de savoir ce que l'on doit mettre en action derrière pour se sentir mieux* », explique Sandrine Eidelstein, la seconde formatrice. « *Le deuxième module, celui des valeurs, se concentre sur ce qui anime les personnes, sur ce qui est important pour eux. Il faut savoir qu'on a tous une centaine de valeurs, toutes différentes suivant les personnes. C'est important de les connaître car elles expliquent nos actes, nos réactions, nos décisions et pourquoi on peut être en conflit avec d'autres personnes. Quand on comprend cela, on peut mieux interagir avec les personnes qui nous entourent* », poursuit-elle. « *Quant au troisième module, celui de la communication, c'est celui qui sera abordé lors de la dernière session (nous faisons le choix de ne pas parler de ce dernier module pour ne pas dévoiler à l'avance le contenu de la formation, ndlr)* ».



La dernière session de la formation « bien dans ses bottes » aura lieu les 21 et 22 janvier.

La force du groupe

Si ce genre de formation peut se faire en individuel, en plus grande intimité avec la personne, la force de ces formations en groupe « *est de permettre de montrer aux personnes qu'ils ne sont pas seuls et que les problématiques qu'ils vivent sont souvent vécues par d'autres, même si les impacts peuvent être différents. Ils arrivent à s'exprimer car ils sont comme dans une bulle où tout est permis. Et ils sont là pour dire ce qu'ils ont envie de dire, sans être forcés. Certains ont besoin de plus de temps que d'autres pour se sentir à l'aise, en confiance et ressentir la confidentialité. D'autres se livrent rapidement. Cela dépend des personnes* », continue Sandrine Eidelstein.

Les formateurs adaptent le contenu de la formation en fonction des dires, des attentes et des besoins des personnes. « *Les formations sont prêtes mais suivant ce que l'on va vivre dans une journée avec eux, on réadaptera les contenus la journée suivante pour être au plus proche de leurs attentes, qui sont toutes différentes, dans le but qu'ils puissent tous sortir grandis de la formation et plus à l'aise. On se sert vraiment de ce qu'ils nous donnent pour alimenter nos journées de formations, pour qu'ils repartent avec des choses concrètes* », confie-t-elle.

Des formateurs qui restent aussi disponibles entre chaque session, si besoin. « *Il arrive que certains nous appellent car ils ressentent un besoin de parler et on est là pour les écouter, c'est aussi notre rôle* », assure Sandrine Eidelstein.

D'agriculteur à formateur

S'il est aujourd'hui formateur, Jean-Luc Marx a lui-même suivi cette formation il y a une dizaine d'années, en tant qu'agriculteur (il est toujours agriculteur actif en grandes cultures dans le sud de la Nièvre, à Mars-sur-Allier, ndlr). « *À la base, j'ai suivi cette formation car j'avais eu quelques soucis humains sur l'entreprise. Je voulais essayer de comprendre quel sens je pouvais donner à mon métier, à ma structure. Je venais de racheter des parts, de m'endetter financièrement et je ne comprenais pas pourquoi j'avais fait ça, c'était presque une obligation familiale, morale. J'avais vraiment besoin de comprendre plus profondément en quoi c'était important pour moi de m'investir à ce point-là sur ce projet. C'est pour ça que je m'étais inscrit à la formation en tout cas* », se souvient-il. « *Lors de la formation, j'ai découvert que finalement tout ce que l'on fait, ou qu'on ne fait pas, tout ce que l'on décide, dépend essentiellement de nous et très peu des autres. J'ai appris à me recentrer sur ce que je ressentais, sur ce que j'avais besoin et sur ce qui m'animait dans la vie, plutôt que sur ce qui animait les autres* ».

Le travail sur les valeurs lui a également permis de constater que celle du partage était omniprésente dans sa vie. « *Je me suis alors dit que je ne pouvais pas garder ce que j'avais appris pour moi, qu'il fallait que je le transmette* ». Et en tant qu'agriculteur, Jean-Luc Marx a une connexion privilégiée avec les autres agriculteurs. « *J'ai le vocabulaire, la perception des choses qui leur arrivent car j'ai vécu cela auparavant. Je suis en capacité de me connecter très vite émotionnellement avec ce que vit un agriculteur car je suis passé par là* ».

À travers cette formation, le but est que chacun puisse repartir avec des éléments pour être bien dans ses baskets ou dans ses bottes.

Et le lien entre eux et avec les formateurs ne se conclut pas à l'issue de la formation. « *Quand un groupe se construit, il y a quelque chose de fort qui s'instaure entre eux. L'idée est de garder cette dynamique-là et pourquoi pas de mettre d'autres choses en place ensuite, pour continuer de travailler et garder le lien à l'intérieur du groupe* », conclut Sandrine Eidelstein.

Christopher Levé

EMPLOI

Les rendez-vous du service juridique de la FDSEA 21

En ce début d'année professionnellement chargé, le service juridique Emploi de la FDSEA reste mobilisé pour vous proposer de l'information et des formations. En voici le programme.

Mardi 4 février à Bretenière : Formation « Accueillir un salarié ». Que vous soyez nouvel employeur ou que vous ayez déjà des salariés, venez faire le point sur les démarches obligatoires qui jalonnent la vie du salarié en entreprise (droit du travail, santé-sécurité, évolution professionnelle…).

Lundi 10 février à Bretenière : Formation « Apprendre à rédiger son Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duer) ».

À partir d'une présentation ludique et pratique nous vous transmettrons la méthodologie d'évaluation des risques et les bases de la réglementation en santé et sécurité (matin) puis vous travaillerez individuellement sur votre Duer grâce à l'outil en ligne Systera (après-midi). Ce logiciel vous propose un cadre préétabli des risques de votre entreprise à partir de ses productions. Pour rappel, le Duer fait désormais partie (entre autres choses) de la conditionnalité sociale de la PAC.

Jeudi 13 février à Châtillon-sur-Seine : Journée « Emploi ». Le service juridique Emploi propose une journée de permanence dans les locaux de la Chambre d'agriculture pour se rapprocher des adhérents du nord du département et leur permettre de venir échanger sur les sujets liés à l'emploi : recrutement, droit du travail, paie, santé-sécurité, RH, management… Pas de thème prédéfini, chacun peut venir pour discuter et poser ses questions.

D'après communiqué

Pour tout renseignement ou inscription, contactez le service juridique Emploi : 03 80 68 67 68 ou par mail : sje@fdsea21.fr .

// ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Votez, et faites voter !

La FDSEA, les JA et la CAVB tenaient un meeting le 9 janvier à Moloy, en Côte-d'Or. Une belle participation est espérée pour les élections.



Le Gaec Colson accueillait ce rendez-vous. Le porte-parole FNSEA et un représentant des JA nationaux avaient fait le déplacement.

Au moment où ce journal arrivera dans votre boîte aux lettres, il sera temps de voter ! La semaine dernière, la liste FDSEA21-JA21-CAVB soulignait l'importance de ce scrutin ouvert jusqu'au 31 janvier. *« Voter est essentiel pour conserver une Chambre d'agriculture forte, représentative, disponible pour tous les agriculteurs et agricultrices »*, introduisait la tête de liste Jacques de Loisy. Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs, parlait même de *« mission »* : *« oui, il faut se mobiliser en masse pour obtenir le plus grand nombre de suffrages possibles. Notre liste est cohérente en matière de territoires, de productions et également sur le plan humain avec 40 % des candidats qui ont moins de 40 ans. Nous n'avons plus besoin de le démontrer : ce sont bien les JA et la FDSEA qui font avancer les dossiers en Côte-d'Or »*. Yohann Barbe, exploitant dans les Vosges et porte-parole de la FNSEA, invitait chaque adhérent à voter mais également à « faire voter » : *« Si chacun d'entre nous fait effectivement voter deux personnes de son entourage, qui elles-mêmes en feront voter chacune deux autres, un énorme travail sera réalisé. Le taux de participation sera exceptionnel, nous garderons les élections Chambre, avec une grande légitimité »*.

En avant

Une belle participation permettra aussi et surtout de *« donner du poids au réseau, peser davantage dans les discussions face aux instances et mieux faire avancer les dossiers »*. Des dossiers, justement, il y a beaucoup. *« Nous n'avons jamais autant manifesté que ces 14 derniers mois »*, observe Jacques de Loisy, président de la FDSEA, qui laissera sa place s'il est élu dans quelques jours à la tête de la Chambre d'agriculture. L'exploitant d'Hauteville-lès-Dijon rappelait la très belle mobilisation du terrain depuis la fin d'année 2023 : *« les deux ministres de l'Agriculture que nous avons eus en 2024 nous ont donné raison. Nous n'avions pas tort d'avoir raison trop tôt, notamment face au Conseil régional et son laxisme en termes d'organisation ! Nous avons été mobilisés sur plein de sujets, notamment le GNR, que certains demandaient à un euro ! Heureusement, nous n'en sommes pas là aujourd'hui… »*. Jacques de Loisy a réaffirmé la nécessité d'avoir *« des exploitations rentables et des installations durables »* : *« il n'y a pas de modèle unique, ni de mode de production unique, ni de production unique… Chacun doit pouvoir tirer un revenu, s'épanouir sur son exploitation sans la crainte d'être contrôlé ni d'être envahi par une association X ou Y, le tout en pouvant transmettre son exploitation en temps voulu »*. Les discussions se sont poursuivies en présence de Pierre Meyer, représentant de JA national. Des sujets très variés ont été abordés tels que la gestion des risques, la situation sanitaire, l'urgence à faire bouger vite le nouveau gouvernement, la MSA, sans oublier la prédation, les énergies renouvelables, avec pour finir la rencontre a pris fin de manière plus conviviale autour d'un barbecue hivernal.

AG

Souvenirs de 2019

La liste emmenée par la FDSEA, les JA et la CAVB avait remporté les élections Chambre d'agriculture de 2019, avec 63,76 % des votes, devant la Coordination rurale (18,2 %) et la Confédération paysanne (18,05 %). Quinze des dix-huit sièges lui avaient été réservés, contre deux à la Coordination rurale et un à la Confédération paysanne. Le taux de participation pour le collège 1, celui de chefs d'exploitation et assimilés, avait atteint 44,71 % : 2 128 des 4 760 personnes inscrites avaient voté lors de ce scrutin (2028 suffrages exprimés, 100 bulletins blancs ou nuls).



// CAMPAGNE ÉLECTORALE

58 Le terrain, c'est bien !

La campagne pour les élections aux Chambres d'agriculture bat son plein. Le 9 janvier, FDSEA et JA de la Nièvre avaient donné rendez-vous dans une ferme de Chougny pour échanger sur les thèmes de l'installation, de la transmission, de l'environnement, et pour inciter à voter.



La rencontre s'est tenue dans la stabulation du Gaec de François et Jean-Luc Loiseau, à Chougny.



(De gauche à droite) : Maxime Buizard-Blondeau (JA national), Simon Gauche (JA 58), Thierry Coué (secrétaire général adjoint FNSEA), Emmanuel Bernard (FDSEA 58) et Thomas Lemée (JA BFC).

Environnement, installation-transmission : ces deux thèmes figurent en bonne place au sein des préoccupations du monde agricole, par les contraintes qu'ils représentent ou les inquiétudes qu'ils soulèvent. La FDSEA et les JA de la Nièvre en avaient fait le cœur de la rencontre organisée le 9 janvier à Chougny, près de Châtillon-en-Bazois, au sein du Gaec du Champ de la Chaume, chez François et Jean-Luc Loiseau. Pour débattre sur un futur conditionné par le renouvellement des générations et faire le point sur les contraintes environnementales, deux personnalités avaient été invitées : Maxime Buizard-Blondeau, agriculteur du Loiret et élu JA national, et Thierry Coué, éleveur de porcs dans le Morbihan et secrétaire-général adjoint de la FNSEA en charge des sujets environnementaux. Pour les accueillir : Emmanuel Bernard, Thomas Lemée et Simon Gauche, respectivement président de la FDSEA 58, des JA de Bourgogne-Franche-Comté et des JA 58.

Un discours plus maîtrisé

Au-delà des thématiques abordées, c'est bien de mobilisation dont il était question, alors que début février seront connus les résultats des élections aux Chambres d'agriculture. *« La campagne,* soulignait Maxime Buizard-Blondeau, *elle se fait ici, sur le terrain, pas à BFM TV ou devant les ministères et ces élections sont d'abord et avant tout, départementales ! »*.

Les élus nationaux confiaient leurs espoirs alors qu'une rencontre était prévue le 13 janvier avec le Premier ministre, François Bayrou *« mais il y a déjà quelque chose d'important,* ajoutait Thierry Coué : *les gens nous font à nouveau confiance et pensent à leur souveraineté alimentaire. »* Emmanuel Bernard et Thomas Lemée ont abondé dans son sens, constatant que l'agriculture avait repris la maîtrise du discours qui la concerne.

La question est maintenant de savoir comment l'on favorise le renouvellement indispensable des générations, en prenant en compte les problématiques d'accès au foncier, de taille des fermes et des investissements que cela nécessite. *« Sur l'accès au foncier pour les jeunes,* insistait Emmanuel Bernard, *il va falloir innover, inventer »* et bien sûr toujours conserver à l'esprit la condition première pour que cela fonctionne : avoir des prix rémunérateurs. La question de l'évolution du statut du fermage est venue sur la table. Pour beaucoup, il faut le rénover et Maxime Buizard-Blondeau soulignait que si des solutions de portage foncier sont envisageables, elles ne constituent pour autant pas une solution miracle.

Projection difficile

Reste que les Chambres d'agriculture sont le lieu où l'on trouve des interlocuteurs de qualité sur ces thématiques et la FDSEA 58, dans le cadre des élections, présente une liste spécifique pour le collège des propriétaires. Sur les questions environnementales, Thierry Coué estimait qu'il faut parvenir à retourner la situation dans l'optique d'une simplification de la vie des agriculteurs : *« aucune autre profession ne supporte le niveau de conditionnalité qu'on nous impose. Nous avons un travail à poursuivre avec Bruxelles, mais nous ne sommes pas là pour remplir un cahier des charges qui fera plaisir aux « bobos » des villes… »* Et l'agriculteur breton de prendre l'exemple des directives nitrates : *« les choses ne sont plus lisibles aujourd'hui. Quelles solutions avons-nous autres que celles d'ennuyer les agriculteurs ? Nous avons progressé sur ces questions, le problème c'est que l'administration passe son temps à changer les critères pris en compte. »* Les participants à la rencontre le déploraient : il est difficile de se projeter quand les règles changent constamment.

Berty Robert

Et le loup ?

La prédation lupine, qui a lourdement affecté des élevages nivernais ces derniers mois, a été abordée. Pour les élus JA et FNSEA nationaux, l'évolution récente du statut du loup, passé d'espèce strictement protégée à espèce protégée, montre que les lignes bougent. Une évolution, de leur point de vue, renforcée par le fait que dans le projet de loi d'orientation agricole, l'agriculture est aussi reconnue d'intérêt général majeur. *« Nous souhaitons,* insistait Thierry Coué, *que les directeurs des OFB rendent des comptes aux Préfets. Et nous le redisons haut et fort : pour la FNSEA, le loup n'est pas compatible avec l'élevage ».*

Pour une chambre au service de tous les agriculteurs et viticulteurs de Côte d'Or : votons le bon sens !

Élection Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - du 7 au 31 janvier 2025



Jacques de LOISY, Candidat à la Présidence de la Chambre d'Agriculture

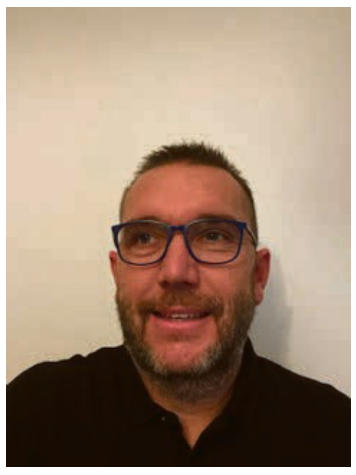
Nous, agriculteurs, anciens exploitants, propriétaires fonciers et représentants des OPA, sommes tous appelés à voter pour les élections des membres de la Chambre d'Agriculture.
Voter, c'est avant tout confirmer la légitimité de notre instance consulaire pour représenter les acteurs du monde agricole auprès des pouvoirs publics, comme premier interlocuteur officiel de l'État. C'est aussi s'assurer que l'information et la consultation de la Chambre d'Agriculture resteront obligatoires pour tous les projets qui pourraient nous impacter. C'est encore réaffirmer notre volonté de conserver des représentants professionnels à la tête de notre Chambres d'Agriculture, qui doit rester notre organisme géré par nous et pour nous, en proximité.
L'attachement des agriculteurs à notre établissement consulaire ne doit pas être démenti.
Voter pour notre liste FDSEA-JA-CAVB, c'est voter pour une équipe de femmes et d'hommes engagés, jeunes, proches du terrain, représentant notre diversité de productions et de systèmes et ancrés dans nos territoires.
C'est aussi encourager une défense syndicale forte et toujours constructive, qui privilégie l'action efficace à la communication sensationnelle.
C'est enfin voter pour une équipe complète, travaillant avec les OPA et les filières, qui continuera à développer une Chambre d'Agriculture au service de tous les agriculteurs, quels que soient leurs besoins.
Alors votez et faites voter !

Fabrice FAIVRE, candidat à la présidence du pôle environnement



Le pôle environnement de la Chambre d'Agriculture à la croisée des chemins des missions consulaires et du soutien à la production agricole durable. Avec l'augmentation du nombre de dispositifs en lien avec la protection de l'environnement qui nous impactent, il est essentiel que nous soyons partout : avis institutionnels sur les projets des lois, programmes comme les SDAGE, les arrêtés de captages, l'aménagement du territoire ; présence active dans tous les comités, groupe de travail comme les CLE, les sites Natura 2000… et auprès d'agriculteurs autour de la réglementation, l'obtention de financements pour sécuriser les transitions de pratiques volontaires, les certifications environnementales.
Dans le climat actuel, assurer un pôle fort, dynamique, à l'écoute de tous les agriculteurs, et capable de porter haut leur voix auprès des pouvoirs publics est une priorité pour notre avenir à tous. Oui à la protection de l'environnement, mais à la condition de préserver l'économie de nos exploitations.

Simon GEVREY, candidat à la présidence du pôle aménagement du territoire



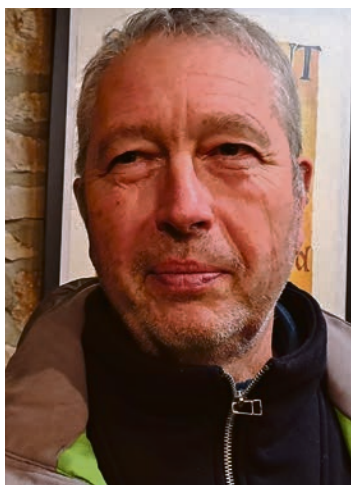
Pour la future mandature, nous souhaitons maintenir un service foncier, aménagement du territoire et diversification au service des exploitants. Les remembrements et aménagements parcellaires restent une priorité portée par la profession, compte tenu des avantages nombreux qu'ils peuvent apporter aux exploitations qui en bénéficient (quelques exemples récents en témoignent : Champdôtre avec problème qualité de l'eau et sanitaire bovin, Aiserey avec restructuration, passage en bio et implantation de prairies ou Magny les Aubigny, …).
Nous continuerons d'accompagner la concrétisation des projets d'installation, le développement des circuits courts, de l'agriculture périurbaine et de toutes les initiatives économiques pertinentes portées par les exploitants.
Les relations que nous entretenons avec le Conseil Départemental, Dijon Métropole, et de nombreuses collectivités territoriales nous permettent de développer des projets agricoles cohérents, tendant à rapprocher les consommateurs des producteurs et à faciliter les débouchés commerciaux notamment aménagement du plateau de la Cras et de la Motte Giron (avec 3 installations et confortation d'exploitation), développement du maraîchage pour couvrir les besoins de la restauration collective, construction d'une légumerie à proximité du bassin de consommation, …

Baptiste COLSON, candidat à la présidence du pôle formation, installation, transmission



À travers mon implication dans la future Chambre d'Agriculture, je souhaite poursuivre le développement de l'accompagnement des porteurs de projets à l'installation.
Cet accompagnement doit rester accessible et personnalisable pour tous les porteurs de projet. La richesse des productions de notre département est une force que nous devons cultiver et pérenniser à tout prix.
Et au-delà de l'installation, c'est un accompagnement de carrière qui doit continuer, avec un suivi post installation et une passerelle jusqu'à la préparation de la transmission. Le renouvellement des générations et de la formation continue sont des enjeux de taille pour lesquels nous continuerons à mobiliser l'expertise et les compétences de la Chambre d'Agriculture !

Sylvain TSCHERTER, candidat à la présidence du pôle diversification – circuits courts



Le pôle diversification de la Chambre d'Agriculture est au service des agriculteurs : accompagnement individuel sur la technique, le sanitaire et la rentabilité, déploiement d'outils communs au service de la logistique des circuits courts, travaux avec les collectivités locales (via les PAT notamment) et autres acteurs de l'aval pour développer nos débouchés et circuits de vente. Objectif clair : que chaque agriculteur qui souhaite pratiquer de la vente directe, en circuit court ou de la transformation à la ferme puisse trouver l'accompagnement qu'il souhaite, anticiper les contraintes, le temps et le revenu induit. À nous d'entretenir la demande par une offre adaptée de notre côté, sans subir des contraintes excessives. Je crois en cette dynamique collective au service de tous, pour garder nos structures, notre indépendance tout en bénéficiant de la mutualisation d'outils collectifs dont nous pouvons avoir besoin.



TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

Du 7 au 31 janvier 2025





Antoine DUTHU, Président JA21

Nombreux sont les jeunes agriculteurs en Côte d'Or à être passés par la Chambre d'Agriculture récemment, ou à y aller bientôt : et pour cause, en plus de l'accompagnement à l'installation, c'est est notre premier interlocuteur pour ce qui concerne la formation, les questions techniques, le développement des circuits courts… dans un travail collaboratif avec nos OPA.
Depuis de nombreuses années, les équipes JA-FDSEA-CAVB qui se sont succédé à la tête de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or ont eu à cœur de développer les services aux agriculteurs, la proximité, la disponibilité pour accompagner tous ceux qui le souhaitent, dans toutes les filières, tous les modes de production, tous les types de questionnement.
La liste FDSEA-JA-CAVB, c'est 8 candidats de moins de 40 ans : nous, JA, apportons notre regard neuf, notre volonté d'avancer pour construire demain, avec l'expérience et le soutien de candidats plus expérimentés. Alors, jeunes et moins jeunes agriculteurs, votons le bon sens, votons la liste FDSEA-JA-CAVB.

Christophe LECHENAULT, candidat à la présidence du pôle productions animales



Le pôle élevage de la chambre d'agriculture accompagne les éleveurs dans l'amélioration de la productivité et de la durabilité de leurs exploitations, par le biais d'un soutien technique et des solutions adaptées aux enjeux actuels, tels que l'adaptation au changement climatique.
Lors de cette dernière mandature, de nombreux travaux ont été menés autour de la recherche d'autonomie fourragère, par exemple en ajoutant des légumineuses, ou en suivant des indices de pousse d'herbe pour optimiser les périodes de récolte des fourrages afin de s'assurer un stock suffisant au printemps et éviter les périodes sèches d'été. Des formations sont proposées tout au long de l'année pour l'amélioration des performances, tant sur le plan technique et qu'économique.
Un deuxième axe d'intervention très important dans la vie d'un élevage est l'accompagnement sur la partie bâtiments, pour concevoir des bâtiments qui assurent autant le bien-être des animaux que celui de l'éleveur. Nos techniciens conseillent et accompagnent les éleveurs dans les montages de projets et les demandes d'aides auprès du Conseil Régional.
Le pôle élevage assure un soutien adapté aux besoins des éleveurs, quelles que soient les spécificités de chaque territoire de notre département, et pour cette prochaine mandature nous ferons perdurer ces axes de travail pour assurer la compétitivité de nos élevages.

Matthieu DUTHU, candidat à la Présidence du Pôle productions végétales annuelles



Le pôle végétal de notre Chambre d'Agriculture de Côte d'Or est un outil majeur de développement chez nous : acquisition de références et expérimentation collaborative, accompagnement de toutes les productions, conseils techniques, groupes de développement, formations… Particulièrement attaché aux actions collectives, je salue notamment l'action du GERFAB, groupe de développement bio départemental dont le succès ne se dément pas, mais aussi toutes les actions menées au niveau de la moutarde, qui ont permis son retour, et maintenant son maintien par l'assurance d'un prix contractualisé adapté.
Nous poursuivrons l'action de ce pôle, en direction de tous ceux qui le souhaitent : pour un travail efficace, pour développer l'agroécologie de manière économiquement viable, pour assurer nos revenus, pour nous diversifier, pour nous améliorer tous, tout au long de notre carrière.

Benoît LAHAYE, candidat à la présidence du pôle viticulture - productions végétales pérennes



Pour cette mandature, nous souhaitons poursuivre les activités de l'équipe du pôle viticole de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or concernant les cultures pérennes telles que la vigne et le cassis. L'équipe répond aujourd'hui à une diversité de sujets, sur le plan technique avec les suivis de parcelles, des accompagnements de groupes, des essais techniques, l'appui aux observations et la rédaction du bulletin de santé du végétal (vitiflash), la formation en répondant aux demandes évolutives des professionnels.
La Chambre s'implique également sur des sujets majeurs pour la filière viticole en lien avec le matériel végétal (conservatoire notamment) et lutte contre les dépérissements. Les enjeux liés à la ressource en eau, aussi bien en quantité que qualitativement sont des sujets que nous continuerons à porter
Une harmonisation au niveau Côte d'Or des aires de dépôt de gênes en lien avec les distilleries.
Avec mes collègues candidats issus de la viticulture, Danièle Bonnardot de Villers la Faye et Manuel Olivier du Hameau de Corboin dans les Hautes-Côtes de Nuit, nous maintiendrons les liens forts qui existent avec les différentes instances départementales, régionales, services de l'État.

François WILLERMOZ, candidat du collège des anciens exploitants



Chers collègues anciens exploitants et exploitantes, vous êtes amené(e)s à voter dans les prochains jours pour élire votre représentant à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Votre vote est important.
Notre section départementale des anciens exploitants FDSEA21 est la seule organisation active au quotidien pour défendre les intérêts des retraités actuels et futurs.
Notre détermination nous a permis d'avancer sur un certain nombre de points : retraite à hauteur de 85 % du SMIC (1 177 € par mois) pour les chefs d'exploitation à carrière complète, revalorisation du minima retraite des membres de la famille de l'exploitant (souvent des conjointes), soit environ 65 € par mois. Enfin, l'ensemble de la classe politique est favorable au calcul de la retraite sur les 25 meilleures années à compter de 2026 pour nos futurs retraités, calcul de leur.
Mais notre combat continue car il est légitime. Nous voulons obtenir 85 % du SMIC pour toutes les carrières complètes, supprimer le plafond de ressources de réversion, préserver le pouvoir d'achat des retraités, permettre à chacun de bien vieillir en milieu rural, avec une meilleure prise en charge.
Notre participation active et régulière aux sessions de la Chambre d'agriculture est importante pour interpeller l'administration et donner un poids supplémentaire à nos revendications. Vous avez reçu ou allez recevoir très prochainement le matériel de vote. Vous y trouverez les projets que nous portons. Alors pour donner du poids à nos revendications en faveur des retraités agricoles, montrez que les retraités agricoles sont mobilisés. Votez aux élections Chambre d'Agriculture ! Votez pour la liste FDSEA-JA-CAVB : « Tous ensemble, nous sommes l'agriculture et la viticulture. »



// Élections Chambre d'agriculture de

// RAPPEL

Une Chambre d'agriculture : à quoi ça sert ?

La Chambre d'agriculture joue un rôle central dans le développement de l'agriculture, aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale. À travers ses diverses fonctions, elle agit également comme un interlocuteur incontournable entre les acteurs du secteur agricole et les Pouvoirs publics.

Un des aspects les plus déterminants de la Chambre d'agriculture est sa mission de représentation de l'agriculture auprès des Pouvoirs publics. En effet, la Chambre d'agriculture, de par son statut d'interlocuteur officiel, est consultée par les autorités publiques sur toutes les questions liées à l'agriculture, qu'il s'agisse de politiques publiques, de normes environnementales ou encore de projets économiques.

Il est donc essentiel que les Chambres d'agriculture soient en phase avec les préoccupations des producteurs agricoles, qu'elles soient en mesure de défendre les intérêts du secteur, tout en garantissant l'adhésion des exploitants. C'est là qu'entre en jeu la coopération entre les différentes organisations agricoles (syndicats, coopératives, Cuma…) qui sont des partenaires stratégiques pour s'assurer que les Chambres d'agriculture représentent bien la diversité des productions agricoles et des territoires. Toutes ces organisations agricoles sont représentées dans les différents collèges siégeant au sein des Chambres d'agricultures.



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.



Benjamin Maillault

Benjamin Maillault, ancien président des JA de la Nièvre.

On ne s'autoproclame pas élu d'une Chambre d'agriculture. Pour occuper un tel poste, il faut être légitime, c'est-à-dire représentatif des différents modes de production et de l'ensemble des exploitations agricoles. C'est pour cette raison que des efforts considérables sont faits pour constituer des listes d'hommes et de femmes représentatifs. La FDSEA et les JA jouent un rôle primordial dans ce processus, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues. En effet, la diversité des profils et des expériences au sein des Chambres d'agriculture garantit une approche globale et équilibrée des enjeux agricoles. C'est ainsi que la voix portée auprès des pouvoirs publics, en matière de politique agricole, peut répondre au mieux aux besoins du secteur agricole, en respectant les spécificités locales et les enjeux de chaque filière grâce à` un travail constant de concertation et de représentation.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre :

« À l'inverse de ce que l'on peut imaginer, les Chambres d'agriculture sont les vrais sanctuaires des intérêts technico-économiques des agriculteurs sans aucun parti pris économique et qui s'adressent à tous et toutes ».

Benjamin Maillault, ancien président des JA de la Nièvre :

« Une Chambre repose sur deux piliers : les services proposés pour l'accompagnement des agriculteurs et leur défense auprès des pouvoirs publics grâce à son statut d'interlocuteur officiel ».

FDSEA 58 / JA 58

// SOIRÉE GRANDES CULTURES

Protéines végétales : de la géopolitique à la génétique

La FDSEA et les JA de la Nièvre organisent la soirée grandes cultures qui se tiendra le 22 janvier à 18 heures dans la salle des fêtes de Garchy. Pour cette occasion, nous accueillerons Benjamin Lammert, président de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop).

Les filières grandes cultures sont particulièrement soumises aux aléas de la géopolitique mondiale. Ces dernières années et derniers mois ont été particulièrement mouvementés. Guerre en Ukraine, conflit israélo palestinien qui s'étend progressivement, chute du régime syrien et l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche sont autant de facteurs de déstabilisation pour la commercialisation de nos productions. Depuis la sortie de la seconde guerre mondiale, la question de la production de protéines végétales n'échappe pas à ces questions de géopolitique. L'Europe a dès lors concédé son approvisionnement au continent américain, mais depuis, toutes les politiques publiques agricoles tente de redoter l'UE d'une autonomie protéique avec plus ou moins de succès.

La question de la recherche sur la génétique en protéines végétales n'échappe pas à cette règle. La recherche variétale sur les protéines végétales a plutôt été orientée sur le potentiel protéique de la graine ou pour le colza sur la baisse de sa teneur en soufre mais peu sur le potentiel de rendement et la résistance aux aléas climatique ou aux bio agresseurs.



Fop

Benjamin Lammert, président de la Fop.

Depuis plusieurs années les instituts de recherche et techniques travaillent à l'amélioration de la régularité des rendements. La recherche variétale paraît être une vraie perspective d'avenir pour nos zones intermédiaires.

Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur les avancées de la recherche et les perspectives pour nos territoires.

Programme de la soirée :

- Impact de la géopolitique sur nos productions végétales ;
- Quelles sont les perspectives en matière de recherche variétale ;
- En quoi la recherche sur la génétique permettra d'améliorer la rentabilité de la production de protéines en zones intermédiaires ?

Cette soirée sera également l'occasion de présenter la Fop et son lien avec le territoire. Les agriculteurs sont invités à participer à cette soirée qui sera suivie par un buffet.

FDSEA 58

la Nièvre

« Sortir de sa bulle » // ÉLEVAGE CAPRIN

Entre directive européenne sur le transport des animaux vivants et questionnement sur le devenir de la collecte de chevreaux, Capri'Nièvre, la FDSEA 58 et les JA 58 proposaient une rencontre axée sur l'engraissement de chevreaux le 13 janvier à Garchy.

Afin d'apporter quelques éclairages d'actualité et une vision sur les leviers à mettre en place, une rencontre ciblée sur l'élevage caprin, et plus particulièrement sur l'engraissement des chevreaux, était organisée par Capri'Nièvre, la FDSEA 58 et les JA 58, le 13 janvier à la Chèvre'rit d'Amandine (Garchy).

Si cet événement intervient dans le fil des rencontres orchestrées par les syndicats dans ce mois de janvier, Stéphane et Amandine Lafranchise, qui accueillaient les participants dans leur exploitation, stipulent : *« Cela fait longtemps que nous voulions faire, avec Capri'Nièvre, une telle rencontre. Mais, le quotidien prend parfois trop de place pour s'investir dans d'autres choses et le mois de janvier, où la majeure partie des animaux sont taris, s'y prête plus. Nous sommes donc ravis qu'elle ait finalement lieu car il est aujourd'hui indispensable de sortir de sa bulle ».* Ainsi, la réunion prévoyait l'intervention de Jean-Philippe Bonnefoy, exploitant en Saône-et-Loire, président du syndicat caprin de son département et vice-président de la Fédération nationale des éleveurs de chèvres (FNEC). Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, détaille : *« L'orientation syndicale appartient à chacun, l'avenir de la filière, concerne tous les producteurs. De ce fait, il est important de se réunir au travers de spectres européens, nationaux et locaux afin d'envisager le futur via des discussions nourries ».*

Les monopoles insoutenables

Après un casse-croûte convivial, les échanges ont débuté pour se concentrer sur la valorisation des chevreaux et le projet de règlement pour le transport des animaux vivants (1). Pour le premier sujet, Amandine Lafranchise réagit : *« Durant le confinement, nous vendions le chevreau 1 euro ; un scandale ».* Au fil des discussions sur cette problématique, c'est le monopole des trois gros faiseurs de l'engraissement qui fut pointé du doigt comme empêchant toute négociation : *« Vous n'avez pas la main, car vous n'avez pas prouvé la plus-value réalisable dans vos fermes pour cette matière première. Or, si les collecteurs prennent vos chevreaux, c'est bien qu'ils rapportent quelque chose… »* développe Jean-Philippe Bonnefoy, et nuance : *« En l'état, la marge que vous ferez sur la viande ne sera pas mirobolante, mais au moins vous accompagnez votre produit jusqu'au bout. Ensuite, il restera un travail de communication à faire sur la viande de chèvre, car elle est un peu oubliée. Mais, il faut prendre en charge ce volet car personne ne connaît mieux nos produits que nous. À mon sens, le problème final n'est pas le manque de débouchés commerciaux, mais bien le manque de chevreaux gras ».* Pour avoir une petite idée du volume, Cyrille Forest prit alors la parole pour la SCIC SA Abattoir du Haut-Val-de-Loire : *« Nous passons environ 250 chevreaux / an. Pour mémoire, pendant la période de confinement, les frontières étant fermées, l'abattoir avait totalement rempli son rôle d'outil et de services de proximité pour les éleveurs. S'il y a une véritable volonté des éleveurs de s'impliquer dans l'engraissement, il faut organiser les échanges avec l'abattoir puisqu'il devrait se transformer et donc ouvrir les possibles en matière de débouchés ».* Un élément qui réjouit Jean-Philippe Bonnefoy : *« Si vous avez des outils d'abattage locaux, vous avez un atout indéniable pour redevenir maître de cette partie de la production »* avant de s'assombrir en parlant du second sujet au programme : *« Mais, avec le projet de règlement du transport des animaux de l'Union Européenne, cela peut vite se gâter. En effet, si cela passe en l'état, nous ne serons plus en mesure d'approvisionner les abattoirs car dans l'incapacité de bouger nos animaux… Mais nous allons batailler ».*



La Chèvre'rit d'Amandine (Garchy) accueillait la rencontre de la FDSEA 58 et des JA 58.

L'élan collectif

Afin de sortir de ces problématiques, une idée majeure surgit des discussions : l'engagement des professionnels. En effet, si leur implication sans borne pour le travail au quotidien dans leurs exploitations fut saluée, il fut rappelé que leur présence était aussi indispensable auprès des différentes instances afin de défendre leur profession. Pour imager le tout, Stéphane Lafranchise martèle : *« Il est toujours bien d'avoir des professionnels des filières s'occupant des dossiers, car, pour rappel, il y aura toujours des administratifs pour s'occuper des éleveurs… comme avec la mise en place du nouveau système d'autocontrôle… qui rajoute encore un coût et une belle complexité à nos fonctionnements ».* Outre la représentativité des exploitants, c'est également le collectif qui fut mis en exergue, et spécifiquement pour les éleveurs caprins, Jean-Philippe Bonnefoy rappelle : *« Vous avez la chance d'avoir un groupe existant qui est Capri'Nièvre, à vous de le rendre plus dynamique. Utilisez collectivement les outils à votre disposition car c'est bien le collectif d'éleveurs qui fera émerger des solutions logiques et valorisantes pour vos exploitations. En somme, allons vers les autres pour pérenniser nos structures ».* Sortir de sa bulle n'est donc pas qu'une image, mais ce pas bien réel à faire vers l'extérieur reste, manifestement, complexe à effectuer au vu du nombre d'éleveurs présents à la réunion du 13 janvier.

Chloé Monget

1. https://fnec.fr/projet-de-reglement-transport-des-animaux-vivants/

// RENDEZ-VOUS

Dégâts de gibier Que faire pour préserver notre agriculture ?

La FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une rencontre avec Cédric Tranquard, président de la commission Chasse et Faune Sauvage de la FNSEA et président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime. Cette rencontre aura lieu le mercredi 22 janvier de 14 heures à 16 h 30 chez Servane et Hervé Thomas, SCEA du Montot, au 3 le Montot à Ville-Langy. Tous les agriculteurs sont conviés à cette rencontre.

Les dégâts causés par le gibier atteignent, depuis quelques années, des niveaux alarmants dans la Nièvre mettant en péril le travail et les investissements des agriculteurs.

La FDSEA et les JA de la Nièvre se mobilisent pour accompagner les agriculteurs victimes de dégâts dans leurs indemnisations mais aussi pour trouver des solutions afin que la pression de sangliers diminue. Au niveau national, de nouvelles dispositions ont pu être obtenues pour offrir de nouvelles modalités de régulation du sanglier. En effet, la réduction des dégâts passe par la réduction des populations et pas par l'augmentation de la pose de clôture à la fois contraignante et peu efficace.

Dans ce contexte, la FDSEA et les JA de la Nièvre organisent un après-midi d'échanges avec Cédric Tranquard, président de la commission Chasse et Faune Sauvage de la FNSEA et président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Programme de l'après-midi :

- Présentation de la SCEA du Montot
- Acquis sur l'élargissement des moyens de régulation et l'amélioration des conditions d'indemnisation
- Rappel des moyens de recours pour les agriculteurs victimes de dégâts
- Point de vigilance et actualités départementales

FDSEA 58



// Élections Chambre d'agriculture de

// FDSEA / JA

Dernière rencontre au sommet avant les élections

Le mardi 14 janvier, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont reçu deux de leurs élus nationaux avec Hervé Lapie et Simon Martin, respectivement secrétaire général de la FNSEA et secrétaire général adjoint des JA, en présence d'une soixantaine d'adhérents des deux syndicats. Une visite de l'exploitation de Bertrand Potherat, agriculteur aux Baudières a eu lieu, avant un temps en salle à Venouse, où les élections des Chambres d'agriculture ont longtemps été abordées.

« *Si on est là aujourd'hui, c'est pour accompagner les départements et pour mettre une dynamique collective dans le cadre des élections des Chambres d'agriculture. Notre ambition est bien sûr d'aller gagner ces élections, mais aussi d'avoir une unité dans tous les départements, comme cela est le cas avec l'unité des listes FDSEA et JA dans tous les départements de France et d'Outre-Mer* », lance Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA.

Ce dernier l'assure : « *Gagner ces élections passe par des projets, au niveau des départements, ainsi que sur des acquis syndicaux lors de ces six dernières années. Notre but est de travailler pour faire avancer la cause agricole, c'est ce qui nous anime le plus. Ces élections des Chambres d'agriculture sont des élections départementales, avec des personnes qui sont ancrées dans les territoires, liées aux problématiques locales. Pour aller chercher la victoire dans les départements, cela passe par des élus engagés pour essayer d'améliorer le quotidien des agriculteurs et des agricultrices* ».

Venu également dans l'Yonne ce mardi 14 janvier, Simon Martin, secrétaire général adjoint des Jeunes agriculteurs, cible trois points importants pour remporter les élections. « *Pour amener les agriculteurs à aller voter, il faut déjà qu'il y ait de la proximité. Dans l'Yonne, quand on voit les candidats et leurs productions, il y a une diversité réelle sur le territoire, ce dont on a besoin. Il y a aussi le projet porté par le territoire, construit par la FDSEA de l'Yonne et mis en avant tous les jours. Enfin, il y a les acquis syndicaux où on a très concrètement touché l'ensemble des productions, l'ensemble de nos métiers agricoles, que ce soit au niveau financier comme au niveau de la simplification* ».



Devant une soixantaine d'adhérents de la FDSEA et des JA de l'Yonne, le sujet des élections de la Chambre d'agriculture a longuement été abordé.

« La représentativité de notre syndicat »

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, le souligne : « *L'enjeu, c'est la représentativité de notre syndicat. Plus on aura un bon score, avec une bonne participation et plus on sera reconnu par l'État et les politiques* ».

Une reconnaissance qui permet d'avoir un vrai poids dans les négociations dans le but d'obtenir des avancées favorables à la profession. Car depuis les premiers mouvements fin 2023 et début 2024, reproduits fin 2024, de nombreuses choses ont été obtenues. « *Il y a des acquis, des choses qui ont avancé, d'autres qui sont en instance, que l'on attend, comme le vote du budget car certaines de nos revendications nécessitent un peu de budget* ».

Et sans la dissolution de l'Assemblée Nationale, puis la motion de censure votée contre le gouvernement, d'autres demandes auraient pu être concrétisées. « *Ces événements ont fait que les engagements pris n'ont pas abouti. On a eu quatre Premiers ministres en un an, forcément cela bloque les choses, même si on pousse derrière* ».

Candidat à la présidence de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur la liste de la FDSEA, Arnaud Delestre rappelle que « *les enjeux sont forts concernant les élections. Il y a déjà le volet de l'installation et de la transmission, porté depuis longtemps par les Jeunes agriculteurs dans le département. C'est un dossier qui est bien emmené aussi au niveau régional. L'enjeu est énorme avec les départs en retraite et la nécessité d'installer des jeunes. Il y a aussi un enjeu qui est de redonner de la liberté d'entreprendre, cela fait partie des enjeux mis en place avec l'allègement sur les normes et les contrôles. Enfin, il y a l'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec Réagir 89 porté par les Chambres, avec un ensemble de partenaires* ».



Hervé Lapie et Simon Martin, de la FNSEA et des JA, étaient dans l'Yonne le mardi 14 janvier.

Arnaud Delestre avance aussi qu'il est « *important au niveau des Chambres d'agriculture que l'on soit à l'écoute des agriculteurs pour arriver à leur apporter des éléments pour qu'ils puissent développer leurs agricultures. L'une des forces de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, c'est qu'on accompagne toutes les productions et tous les systèmes de production. On n'est pas enfermé dans un modèle unique, on respecte et on encourage la liberté d'entreprendre. Et nous, on est là pour écouter les agriculteurs et leur apporter tous les éléments nécessaires, afin de les accompagner, on travaille avec toutes les OS présentes avec qui on est complémentaire. On travaille aussi sur la souveraineté alimentaire et la souveraineté énergétique, notamment avec le photovoltaïque et l'agrivoltaïsme, où les projets sont nombreux* ».

Les élections des Chambres d'agriculture sont donc un enjeu extrêmement important pour la défense des intérêts de la profession. Et lors de ce dernier mandat, ainsi que lors des prédécents, FNSEA et JA ont prouvé qu'ils savaient travailler dans cette direction.

Christopher Levé

// FDSEA

Dernière ligne droite avant les élections

Le lundi 13 janvier, le bureau de la FDSEA de l'Yonne s'est réuni avec en fond de discussion les élections de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Les élus ont continué à travailler dans la même lignée syndicale que ces dernières années, à savoir la défense des agricultures et des agriculteurs.

Ces élections de la Chambre sont un suffrage local avec des conséquences directes sur l'agriculture icaunaise. Elles servent à la représentativité de la profession et à ses négociations avec les représentants de l'État dans l'Yonne et des administrations.

Ce bureau était également l'occasion de faire un point sur l'activité politique et syndicale de la FDSEA, d'aborder la rencontre des représentants nationaux du syndicat majoritaire agricole avec le premier ministre François Bayrou, ce lundi 13 janvier, de parler des mobilisations et des engagements de l'État, de définir le calendrier annuel des réunions de l'année ou encore de gérer les affaires internes à la FDSEA.

C. L. d'après la FDSEA de l'Yonne



Le bureau de la FDSEA de l'Yonne s'est réuni le lundi 13 janvier.

l'Yonne

// FDSEA

Le point sur les cantonales

Les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne sont en cours dans le département. L'occasion pour le syndicat agricole majoritaire d'aller à la rencontre de ses adhérents pour leur parler de l'actualité agricole du moment et des enjeux importants pour l'avenir, comme les élections de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne sont toujours un moment fort de l'année pour le syndicat, l'occasion pour lui d'aller à la rencontre de ses adhérents pour parler de l'actualité agricole, comme cela est aussi le cas lors des réunions moissons ou encore l'assemblée générale départementale. Et ce qui anime l'actualité agricole, depuis déjà plusieurs mois, ce sont les mobilisations agricoles.

Fin 2023 et début 2024, sous l'impulsion de la FNSEA et des JA, le monde agricole s'était rendu dans la rue et sur les autoroutes pour des mouvements d'ampleur devenus historiques. À la fin de l'année dernière, alors que le gouvernement tardait à répondre à de nombreuses demandes des agriculteurs, ces derniers sont une nouvelle fois sortis. Dans l'Yonne, cela s'est traduit par des feux de la colère contre le Mercosur à Auxerre, Avallon et Sens ; le bâchage des panneaux d'entrée des communes et retrait de ceux de sortie ; et une mobilisation dans les rues d'Auxerre avec paillage de la DDT et dépôt des panneaux de sortie des communes devant la préfecture où les agriculteurs ont pu s'adresser au préfet de l'Yonne Pascal Jan. Un autre temps était prévu, pour dénoncer le manque de revenu dans les cours de ferme, mais celui-ci a été annulé (ou repoussé) suite à la dissolution du gouvernement Barnier le 13 décembre. Des rencontres avec les députés de l'Yonne ont cependant eu lieu.



Les assemblées générales cantonales, comme ici à Chablis le mardi 7 janvier, sont l'occasion pour la FDSEA d'aller à la rencontre de ses adhérents pour parler de l'actualité agricole.

De vraies urgences

La FDSEA le rappelle : « *nous nous battons pour plusieurs choses urgentes : les trésoreries des fermes mises à mal avec les crises sanitaires et des récoltes catastrophiques ; une simplification des normes et des règles qui nous étouffent au quotidien et entravent notre travail ; une souveraineté alimentaire européenne que complexifie l'Europe en signant des accords de libre-échange ; et un avenir où nos politiques ne nous abandonneraient pas, avec des lois pour la croissance changeant le logiciel des politiques agricoles* ».

Comme le souligne Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA : « *Pendant qu'Ursula von der Leyen (présidente de la Commission européenne) signait l'accord du Mercosur, des contrôles avaient lieu au même moment dans l'Avallonnais pour voir s'il n'y avait pas d'hormones sur les animaux. Des hormones interdites en France depuis plusieurs décennies. Ces mêmes hormones utilisées sur des animaux que le Mercosur permettra d'importer en France* ». Un exemple montrant bien une certaine incohérence vis-à-vis des décisions politiques pour l'agriculture française et européenne.

Les acquis syndicaux

S'il reste encore beaucoup de choses à acter en faveur du monde agricole pour que celui-ci bénéficie d'un vrai soutien de la part des politiques, les diverses mobilisations ont tout de même permis d'obtenir un certain nombre d'acquis syndicaux, à l'image du changement de cap concernant la détaxation du GNR, le calcul des retraites, la suppression de certaines taxes, des mises en place de prêts à court et moyen terme à taux réduits, des aides financières en soutien aux crises sanitaires comme la FCO, l'augmentation des contrôles sur l'origine France pour faire respecter la loi Égalim, une simplification concernant l'entretien des fossés, ou encore des cadres concernant l'agrivoltaïsme et le stockage de l'eau… Entre autres.

Lors des assemblées générales cantonales, la proposition de loi Duplomb Ménonville (des sénateurs Laurent Duplomb et Franck Ménonville) visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, est également présentée. Cette loi prévoit six grands points pour soutenir l'agriculture. Avec le premier, sur la séparation de la vente et du conseil des produits phytopharmaceutiques, la proposition de loi rendrait le CSP facultatif et interdirait les remises, rabais et ristournes à l'occasion de la vente de produits phytopharmaceutiques. Le deuxième accorderait au ministre de l'Agriculture le pouvoir de suspendre, dans certaines conditions, une décision de l'Anses en matière d'homologation de produits phytopharmaceutiques. La loi autoriserait également, conformément au droit européen, l'usage de drones pour la pulvérisation de produits phytos. Et permettrait d'abroger les dispositions relatives aux produits phytos contenant des NNI pour en revenir à l'application stricte du droit européen.

Le troisième point consisterait à simplifier le régime français des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le quatrième à mettre en place des modalités effectives de recours en cas de contestation des évaluations des pertes de récolte ou de culture, lorsque celles-ci sont fondées sur des indices. Le cinquième à faciliter les projets de stockage de l'eau présentant un intérêt général majeur et à ajuster la hiérarchie des usages de l'eau figurant dans le code de l'environnement, ainsi qu'à préciser la définition des zones humides afin de réduire l'insécurité juridique des agriculteurs en revenant à la définition de la zone humide qui prévalait jusqu'en 2019 (issue de la loi sur l'eau de 1992 qui précisait qu'une zone humide était une présence cumulée de deux facteurs à savoir le terrain hydromorphe et la végétation hydrophile).

Et le sixième préciserait la mission de délégué territorial de l'OFB, confiée au préfet. Ce dernier serait tenu d'inviter l'OFB à privilégier la procédure administrative pour éviter au mieux des procédures judiciaires dès lors que les faits poursuivis relèvent d'une primo-infraction ou d'une infraction ayant causé un faible préjudice environnemental.

Enfin, un focus a été fait sur les élections à venir des Chambres d'agriculture. La FDSEA a rappelé l'importance d'aller voter car, bien plus que des élections, c'est le cap territorial agricole des départements qui est défini à travers les résultats.

Christopher Levé

« Pourquoi cotiser à la Fédé ? »

« Pourquoi cotiser à un syndicat ? C'est pour agir, mais avant cela pour s'informer, comprendre et se retrouver entre nous. Un syndicat dépend beaucoup de ceux qui le constituent. Lorsque j'étais au JA, j'ai vraiment pris comme leitmotiv : « nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais il faut trouver une solution ». Oui, heureusement que nous pouvons exprimer nos désaccords. Mais le débat, le consensus, la recherche de solutions réalisables est la meilleure issue.

À la Fédé, tout comme à la FNSEA, il y a des équipes de salariés, de responsables, qui sont dans la recherche de solutions. On peut estimer que cela représente un coût, mais ce qui est sûr, c'est que l'on obtient des avancées, qui peuvent déjà être une atténuation de projets gouvernementaux désastreux. Ce qui reste le plus important, c'est faire des propositions et les pousser » **- Luc Jacquet, agriculteur à Fouronnes.**

Allez voter !

Lors des assemblées générales cantonales, il a été rappelé aux adhérents de la FDSEA l'importance des élections à la Chambre d'agriculture et la nécessité de voter. « *Ces élections, qui ont lieu tous les 6 ans, apportent un poids politique à notre syndicat, ce qui nous donne une force et une capacité à négocier avec les pouvoirs publics* », indique la FDSEA de l'Yonne. Le syndicat ajoute que : « *ces élections sont déterminantes pour l'agriculture icaunaise. Elles sont plus qu'un vote, c'est un choix de direction à prendre pour l'agriculture locale, celle de la responsabilité et l'engagement dans la durée* ».

Pour rappel, les votes sont ouverts depuis le 15 janvier et ce jusqu'au 31 janvier. Il est possible de voter directement en ligne sur le site jevoteenligne.fr/chambres-agri2025 ou par courrier à l'adresse indiqué dans le matériel de vote reçu à vos domiciles.

LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

// PATRICK TÊTARD, VICE-PRÉSIDENT D'AXÉRÉAL

58 Restons réalistes, mais osons l'optimisme !

L'année 2024 est derrière nous, et pour beaucoup, nous ne la regretterons pas. La moisson très décevante met en difficulté beaucoup de nos fermes, les retards dans les semis ont compliqué l'organisation de tous, et le contexte politique nous désole chaque jour un peu plus. Et pourtant, comme toujours, l'agriculture est au rendez-vous de ce début 2025 : la récolte est séchée et stockée, les semis sont achevés, et les clients de nos filières seront approvisionnés toute l'année avec des céréales de qualité. Face à une actualité instable et peu lisible, notre secteur d'activité fait preuve d'agilité et de détermination. Nous sommes collectivement convaincus que nos métiers ont du sens, que l'acte de production est noble, et que nos pratiques poursuivent leurs transitions avec ardeur.

Osons démarrer l'année en regardant le verre à moitié plein. Notre agriculture locale et ses filières ne relâchent pas leurs efforts pour maintenir notre région au rang de territoire de premier plan dans ce secteur. La mise en service de l'usine Intact en fin d'année est l'exemple même de l'ouverture de nouveaux marchés locaux, rémunérateurs et d'avenir, pour nos productions. Dans son sillage, une volonté affichée de nos fermes de se tourner vers une agriculture régénérative et décarbonée, gardant comme cap la productivité. En ce sens, au sein d'Axéréal, 45 000 hectares de cultures sont déjà implantés dans des conduites décarbonées, preuve que les efforts de notre secteur d'activité sont une réalité. Nous le voyons également, l'intérêt croissant pour l'agronomie, dans le raisonnement de nos conduites de cultures, témoigne d'une volonté affirmée d'anticiper les évolutions climatiques que nous observons tous pour s'y adapter. Là aussi, les partenaires sectoriels comme les coopératives ont un rôle essentiel à jouer auprès de nous. Pour 2025, nous devons faire preuve de pragmatisme, et souhaiter de toute part de la simplification et du rationnel. Ne cédons pas aux sirènes de l'individualisme, qui ne saurait améliorer le contexte. Soutenons nos valeurs collectives, qui font depuis toujours la force de nos métiers. Voyons loin et préparons l'avenir, sans tolérer les impasses techniques ou administratives immédiates auxquelles chacun de nous fait face.

En 2025 : restons réalistes, et osons l'optimisme.
Très belle année à tous !

Chloé Monget



Didier Depoorter / Axéréal.

Patrick Têtard, agriculteur à Saint-Parize-le-Châtel et vice-président d'Axéréal.

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

58 Continuité de la fidélité

Agriculteurs, éleveurs, céréaliers, maraîchers, vignerons, à tous,
Si la période de début d'année est propice à la formulation de vœux, j'en aurai d'innombrables pour la profession agricole. Des vœux improbables où la météo retrouverait le rythme normal des saisons, sans excès, sans à-coups, où les crises sanitaires n'auraient plus prise, et où le loup n'inquiéterait plus.
D'autres, qui méritent toute la force de notre mobilisation, à vos côtés, pour faire entendre ce qui devrait être la norme, l'évidence même : des prix rémunérateurs à la hauteur de votre travail, des démarches administratives simplifiées, des règles de production communes à tous les pays.
Et puis des vœux plus opérationnels, à notre portée, sur lesquels nous pouvons agir ensemble pour développer localement les outils d'abattage, de transformation, de protection sanitaire, de logistique, de promotion, pour que votre production soit valorisée le plus possible en Nièvre. Ces projets sont notre quotidien avec l'ensemble des représentants de la profession, syndicats, chambres, partenaires.
Le travail est bien engagé et nous le poursuivrons. C'est pourquoi nous sommes présents aux côtés de la profession agricole, depuis toujours, et nous le serons avec la même fidélité en 2025.
Je vous souhaite à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères.

Fabin Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre



Conseil départemental de la Nièvre.

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre.

// GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

58 Un engagement fort pour la Nièvre

Sous la présidence d'Isabelle Chopin, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, et plus particulièrement son équipe dédiée au département de la Nièvre, incarne un modèle de synergie et d'engagement au service de ses sociétaires et partenaires. Avec 200 élus et 80 collaborateurs, notre action se déploie au cœur du territoire pour répondre aux besoins locaux, renforcer les solidarités et accompagner les initiatives porteuses de sens.
L'année écoulée a témoigné de la richesse de nos engagements, notamment dans le domaine de la prévention. Nos efforts auprès des exploitations agricoles, des Cuma, des Jeunes Agriculteurs dont 33 jeunes accompagnés dans leur installation cette année et notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture démontrent notre attachement à un secteur vital pour la Nièvre. À travers notre participation active aux comices, nos actions de sensibilisation, notre mécénat au bénéfice du lycée agricole et viticole de Cosne pour l'achat d'un simulateur de conduite d'enjambeur et taille de vigne : nous renforçons les liens de proximité avec le monde agricole.
En tant qu'entreprise citoyenne et responsable, nous sommes fiers d'avoir soutenu pendant trois ans l'association Syndrome de Cowden, apportant un appui financier significatif à ses actions. En 2025, nous poursuivrons cette dynamique avec une nouvelle association : la Balade Solidaire, qui se tiendra le 1er juin à Moulins-Engilbert. Cette édition sera dédiée à l'association ECLAS, que nous soutiendrons avec fierté. Nous donnons rendez-vous à tous ceux qui souhaitent s'engager à nos côtés pour cette belle cause. Par ailleurs, nous avons poursuivi nos initiatives en matière de santé, notamment avec Foutu Cancer, nos programmes annuels comme les brunchs santé ou l'utilisation du service de téléconsultations à Groupama avec 6 consultations offertes dans vos contrats santé et les formations aux gestes qui sauvent, destinées à sensibiliser et protéger les habitants de notre département.



Groupama Rhône Alpes Auvergne

De gauche à droite : Ingrid Cotonnec, responsable institutionnel partenariat, Isabelle Chopin, présidente, et Christophe Dewitte, responsable commercial.

Un appui constant

La Nièvre peut également compter sur notre engagement auprès des clubs sportifs, dont nous partageons les valeurs fondamentales d'entraide et de dépassement de soi. À travers des actions concrètes en faveur des bénévoles, nous renforçons notre soutien à ces acteurs essentiels de la vie locale. Nos relations étroites avec les partenaires économiques visent à accompagner les chefs d'entreprise dans leurs projets, en bâtissant des relations durables et efficaces.

Chaque année, nous mettons à l'honneur des entrepreneurs passionnés à travers nos Trophées Pro, une initiative qui célèbre l'audace et le dynamisme économique de notre territoire. Avec 14 agences réparties dans le département sous la responsabilité de Christophe Dewitte, Responsable Commercial, nos chargés de clientèle restent à l'écoute des sociétaires et des entreprises, prêts à accompagner chacun dans ses projets avec expertise et proximité.

Des valeurs partagées pour un avenir durable

Chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne, nous cultivons des valeurs de solidarité et de responsabilité. Ces engagements se traduisent au quotidien par des actions concrètes et une volonté d'œuvrer pour un avenir collectif, en phase avec les besoins de notre département. Nos meilleurs vœux pour 2025! Alors, nous souhaitons adresser à tous nos sociétaires, partenaires, élus et collaborateurs nos meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année soit synonyme de réussite, de projets ambitieux et d'une solidarité toujours plus forte. Isabelle Chopin, Présidente et Ingrid Cotonnec, Responsable Institutionnel partenariat et toutes les équipes de Groupama Rhône-Alpes Auvergne dans la Nièvre renouvellent leur engagement à vos côtés et vous remercient pour votre confiance.

Ensemble, continuons à construire un territoire toujours plus fort et solidaire.

D'après communiqué

// PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

58 Meilleurs vœux pour la profession !



PNRM

Sylvain Mathieu, président du PNRM.



PNRM

Le président du groupe de travail agriculture, Fabrice Voillot.

Le président du Parc naturel régional du Morvan, Sylvain Mathieu, et le président du groupe de travail agriculture Fabrice Voillot, ainsi que toute l'équipe d'élus et de salariés du Parc, adressent leurs meilleurs vœux à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices du Morvan pour cette année 2025.

Nous vous souhaitons de bonnes conditions de travail, une bonne météo, de bonnes conditions sanitaires, des prix rémunérateurs et si possible un assouplissement des exigences administratives. Nous vous assurons de tout notre soutien et restons à votre disposition pour faire progresser ensemble l'agriculture morvandelle, travailler au renouvellement des générations, développer la diversification et la transformation, s'adapter au dérèglement climatique et préserver ensemble notre nature et nos paysages.

D'après communiqué

// FOIRE DE ST LÉGER-VAUBAN

89 Rendez-vous le 22 février pour la 59e édition

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants.

Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Pour s'inscrire, contacter le comité de foire de St Léger-Vauban, organisateur de l'événement, au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

À noter que le comité de foire de St Léger-Vauban organise un voyage au salon de l'agriculture, à Paris, le samedi 1er mars (40 €/adulte et 20 €/enfant). Pour s'inscrire, contacter également le 06 98 83 01 62.

Christopher Levé



Malgré la pluie, la foire de 2024 avait attiré pas mal de monde.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

RÉGION

// COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD

Sept axes pour 2030

Lors de son assemblée générale beaunoise, Bourgogne du Sud a fixé les grandes étapes du développement souhaité à horizon 2030.

Premier axe annoncé par le directeur de Bourgogne du Sud, Bertrand Combemorel: *« œuvrer pour l'implication de nos coopérateurs »*. La coopérative cherche *« un renouvellement normal par des jeunes »*, en veillant bien à la représentativité des métiers: cultures, élevages, viticulture… Ce qui amène tout naturellement au deuxième axe: *« assurer la pérennité du modèle économique »*, s'entendant des coopérateurs, de la coopérative et de tous ces projets, partenariats et filiales. À l'image de la reprise d'Avéal dans le *« prolongement évident du territoire historique »* mais avec une efficacité logistique accrue, et laissant la main aux coopératives de l'Allier et de la Loire, ainsi qu'à Nicot-Philicot pour la partie nutrition animale. Pour le troisième axe, *« valoriser les productions des coopérateurs »*, il faut savoir se reposer sur le savoir-faire d'experts et se diriger de plus en plus vers la qualité. 49 % de la récolte a été livrée selon un contrat d'une des chartes de qualité, en colza, tournesol, orge de brasserie, blé.

Rémunération plus prise en compte

Preuve que les céréaliers aussi ne livrent plus simplement des matières premières pour des filières longues. *« Ce n'est pas une fin en soi, car l'objectif reste d'aller chercher chez nos clients-transformateurs de la valeur ajoutée »*, que Bertrand Combemorel a chiffrée à une moyenne de + 9,70 € la tonne pour les adhérents. Avec les autres partenaires de la coopérative jouant le jeu, des contrats pluriannuels Agri éthique, prennent en compte la rémunération de l'exploitant, sorte de loi Égalim prenant en compte les coûts de production, pour une rémunération juste du producteur. Enfin, comment ne pas citer Extrusel qui *« touche positivement le monde de l'élevage »* pour produire des tourteaux locaux non-OGM. Depuis le confinement dû au Covid, qui a prouvé que des ruptures des flux sont imaginables, l'outil est saturé. C'est aussi la force d'achat avec Aréa qui a permis d'obtenir des verriers, les bouteilles nécessaires à l'embouteillage.

Quatrième axe: impulser la révolution agronomique. La mutualisation dans chaque coopérative au sein d'Alliance BFC (avec Dijon Céréales et Terre Comtoise) a permis une *« recherche et développement avec plus d'expertises. »* Ses essais se transformeront en cultures à forte valeur ajoutée. Mais la production, aujourd'hui comme hier, n'est pas que physique, elle est aussi informationnelle. Cerevia le sait. Pour la partie aval, la commercialisation des céréales, aujourd'hui et encore plus demain, ce seront les données (data) sur les fermes qui seront le « pétrole de demain », comme le nomment les experts en intelligence artificielle. Sauf que la coopérative avec Alliance BFC compte bien faire en sorte que la valeur reste aux coopérateurs, qui sont maîtres de leurs données. Autre exemple d'utilisation des données: les prévisions météo et les outils d'aides à la décision pour prévoir et traiter les maladies, du type oïdium et mildiou.

Rationalisation et optimisation

Cinquième axe pour faire le plein et conserver la proximité territoriale: les investissements pourront être importants pour ne pas perdre en compétitivité. *« On refait nos sites de collecte, pour réduire le temps d'attente ou pour des systèmes de nettoyage des cellules, refroidies car nous ne pouvons plus utiliser des pesticides »*. La filiale viticole Fichet à Meursault (21) sera regroupée sur un seul site, modernisé, avec un atelier chaudronnerie. Investissements aussi à Curciat (01) pour que l'usine d'aliments Moulin Jeannet soit *« digne des standards actuels »*. Petite nouveauté pour la coopérative, l'axe pour *« faire savoir nos savoir-faire »*. La coopérative a structuré sa communication, qui est pilotée par huit adhérents. Une communication qui commence par informer les adhérents, mais aussi en direction du grand public, *« pour dédiaboliser la production française »*, avec la marque Nous autrement notamment, mais aussi à travers la pédagogie lors de visites de collèges et de lycées, sur des manifestations grand public, par des vidéos sur les réseaux sociaux… permettant de développer la marque employeur en vue de recruter. Enfin, septième et ultime axe: impliquer les salariés. Ces derniers, au nombre de 200, ont aussi des idées et des solutions à proposer. *« Leur implication s'est vue lors des aléas 2024 »*, soulignait le directeur.



Les participants venus nombreux à Beaune ont découvert les pistes de développement envisagées par la coopérative pour les cinq ans qui viennent.

Cédric Michelin

// FILIÈRE VIANDE

Hors les coûts de production, pas de salut!

Coûts de production, contractualisation, poids de carcasse, ressource en eau, décapitalisation, filière, décarbonation, agrivoltaïsme, Mercosur… Le Nivernais Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB, n'a éludé aucun des sujets de préoccupations des éleveurs de bovins viande réunis pour un rendez-vous de la tournée syndicale, organisé en Haute-Saône.



Emmanuel Bernard, éleveur de charolais et de volailles dans la Nièvre, est tête de liste aux élections Chambre de son département. Vice-président de la FNB, il suit de prêt les évolutions structurelles de la filière viande.

Tout juste de retour d'un voyage professionnel en Italie avec d'autres responsables de la FNB, Emmanuel Bernard a pu prendre le pouls du versant cisalpin de la filière viande bovine – très dépendante des importations de broutards français. *« Les Italiens, à l'heure actuelle, ont un souci principal, celui de remplir leurs bâtiments. Le prix n'est plus un sujet! »* déclarait-il aux éleveurs réunis au Gaec Laut, à Recologne-lès-Rioz, en Haute-Saône, à mi-chemin de Vesoul et Besançon, à l'invitation de la FDSEA-FDPL et des JA, pour un rendez-vous dédié à la filière viande. *« Il faut aussi comprendre que la plupart des engraisseurs italiens ont des élevages adossés à des méthaniseurs… et pas des méthaniseurs nourris au maïs: ils ont besoin de fumier et de lisier pour les faire tourner. »*

Sur le fil du rasoir

Si, depuis un an, à cause d'une offre insuffisante, les prix payés aux producteurs ont atteint des sommets, le vice-président de la FNB restait lucide sur les perspectives et pointait deux écueils inhérents à la décapitalisation massive du cheptel bovin français. D'abord celui de la dépendance du marché intérieur aux importations: *« demandez aux éleveurs ovins ce qui se passe quand on ne domine plus le marché intérieur: ce sont les importations qui font le prix… »*, et en second lieu, l'affaiblissement du tissu d'entreprises d'abattage, de découpe et de transformation. Les petits établissements sont particulièrement sensibles à la baisse de volumes. *« C'est le cas dans notre département,* rebondissait Michaël Muhlematter, président de la FDPL et président du magasin de producteurs « Esprit paysan » de Vesoul: *notre abattoir de Luxeuil-les-Bains, très utilisé par les agriculteurs en circuit court, est en difficulté. »* Pour Emmanuel Bernard, l'avenir de la production de viande bovine ne peut pas faire l'économie d'un retour aux fondamentaux… de l'économie. *« Nous avons réussi, en 10 ans, à imposer la notion de coûts de production, avec une méthode de calcul robuste, qui permet d'aller sur la valeur du travail. La rentabilité d'une production, c'est le revenu de l'éleveur – en viande la dernière PAC a fortement réduit la part des aides européennes dans notre revenu – et au-delà, l'accès aux prêts pour investir dans nos outils de production, la transmission et le renouvellement des générations. Avec l'inflation qui a fait quasiment doubler la mise de départ pour s'installer en élevage bovin viande, on ne peut plus faire l'impasse sur ses coûts de production. Et pour s'installer, on a besoin de visibilité: c'est ce qu'on attend des filières. »*

La restauration, cheval de Troie des importations

Emmanuel Bernard est également revenu sur le sujet des accords de libre-échange avec les pays du Mercosur. *« Quand on nous parle de « seulement 99000 tonnes » de viande importée, il faut bien comprendre qu'il s'agit de pièces à haute valeur ajoutée, dans l'aloyau: ça représente beaucoup plus et ça déséquilibre complètement les marchés. Autant avec les grandes surfaces la pression syndicale a permis de garantir à 95 % les approvisionnements en viande française, autant pour la restauration hors foyer (RHF), ce n'est pas du tout le cas. La RHF est la porte d'entrée des viandes importées: à hauteur de 95 %. Notre combat syndical, c'est de rendre obligatoire la mention d'origine de la viande, sur toutes les tables! »*

Alexandre Coronel

FRANCE

// RÔLE ET MISSIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Des établissements publics représentatifs du monde agricole et forestier

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État et sont administrées par des élus issus des activités agricoles, des groupements professionnels agricoles, et des propriétaires forestiers.

À l'échelon départemental ou interdépartemental. Les 88 Chambres d'agriculture départementales ou interdépartementales accompagnent quotidiennement les agriculteurs, salariés agricoles et forestiers, notamment par l'information réglementaire, le conseil en expertise et/ou solutions, la formation… Elles jouent également un rôle de représentation de la profession au niveau territorial.

À l'échelon régional. Les 11 Chambres régionales ou de région orientent, structurent et coordonnent les actions des Chambres départementales et définissent la stratégie régionale dans le respect des orientations nationales. Elles représentent également les intérêts agricoles de la région auprès des pouvoirs publics et des organes consultatifs.

À l'échelon national. Chambres d'agriculture France est l'échelon national du réseau. Elle coordonne le réseau des Chambres et leur fournit l'appui technique, juridique, économique et financier dont elles ont besoin pour fonctionner. Par la remise de ses avis d'expertise indépendants, elle contribue par ailleurs à la définition des orientations et la mise en œuvre des politiques agricoles, du développement rural et de l'environnement. Investie d'une mission de service public, elle accompagne et coordonne également la mise en œuvre des politiques publiques confiées par l'État ou les collectivités.

Les missions des Chambres d'agriculture

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 4 missions, issues du Code rural et modifiées par Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- Accompagner la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi ;
- Assurer la représentation des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;
- Contribuer au développement durable, à la préservation des ressources naturelles, à la réduction des produits phytosanitaires, à la lutte contre le changement climatique…

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le réseau des Chambres d'agriculture en chiffres

- 102 établissements
- 88 Chambres d'agriculture départementales ou interdépartementales dont 5 en Outre-mer
- 13 Chambres régionales d'agriculture et de région
- 1 établissement national : Chambres d'agriculture France
- 8 400 collaborateurs
- 3 200 élus

Depuis 2014, adhèrent au réseau par convention de partenariat :

- La Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
- La Chambre d'agriculture et de la Pêche Lagonaire de Polynésie française
- Et les Chambres interconsulaires de Wallis-et-Futuna, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Un gage de légitimité envers le monde agricole

Les élections aux Chambres d'agriculture ont lieu tous les 6 ans. Les 88 Chambres d'agriculture départementales et interdépartementales sont composées de 10 collèges représentatifs de l'ensemble du secteur agricole. La campagne électorale réalisée du 7 au 30 janvier 2025 permettra à chaque électeur de fixer son choix en fonction des programmes diffusés. C'est un enjeu important pour toutes les organisations syndicales et professionnelles représentatives du secteur agricole et des salariés.

// ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le vote en ligne

Les élections Chambres d'agriculture se déroulent de mi-janvier au 31 janvier 2025. Les électeurs peuvent voter en ligne ou par voie postale.Chaque électeur recevra à son domicile par courrier tous les documents lui permettant d'éclairer son choix (professions de foi) et de procéder techniquement au vote. Le vote en ligne est simple, rapide et entièrement sécurisé.

Consultez le site internet dédié

Pour procéder au vote en ligne, connectez-vous au site internet dédié www.je-vote2025.chambre-agriculture.fr grâce à votre code d'accès reçu par courrier, suivez les instructions de vote et validez : c›est simple et rapide !

Qui vote ?

Plus de 2,2 millions de personnes peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture départementales en janvier 2025, sous réserve d'être inscrites sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion.

Vous pouvez accéder à la plateforme de vote avec un smartphone, une tablette ou un ordinateur. La page d'accueil du site vous rappelle la période de vote par internet, du mercredi 15 janvier à 00h au vendredi 31 janvier à minuit (heure de Paris).

Un tutoriel pour vous accompagner pas à pas

Un didacticiel sous forme de vidéo a été réalisé afin de vous aider à voter en ligne. Vous n'avez qu'à suivre le guide : www.chambres-agriculture.fr/elections2025

Comment se déroulent les élections ?

- **Fin janvier : élection des membres des Chambres d'agriculture départementales, interdépartementales, territoriales et de région**
- **Courant du mois de mars : élection des membres des Chambres régionales d'agriculture ou de région (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)**
- **Fin mars : réunion des présidents des Chambres d'agriculture pour élire le président de Chambres d'agriculture France ainsi que le Conseil d'administration.**



ÉLEVAGE

// FCO-3

21 Les dégâts en Côte-d'Or

Edwige Bornot, vétérinaire à la clinique d'Alésia à Venarey-les-Laumes, dresse un état des lieux de la fièvre catarrhale ovine dans le département.

Ce n'est pas un scoop, la FCO-3 a laissé beaucoup de « traces » dans les élevages depuis son passage cet été. Il y a quelques jours, nous avons contacté Edwige Bornot pour un témoignage sur ce sujet. La vétérinaire de Venarey-les-Laumes fait remarquer, en premier lieu, que les dégâts sont beaucoup plus marqués au nord du département : *« Le sérotype 3 est arrivé par cette direction et a moins circulé dans le Sud qui, lui, a été davantage touché par la FCO-8. Dans les zones concernées, les élevages ovins et bovins présentent plus ou moins de dégâts, leur ampleur a été fonction de plusieurs facteurs »*.

Un mauvais « cocktail »

Les charges virales étaient, par exemple, d'autant plus importantes si les animaux ont pâturé à proximité de zones humides et/ou d'eaux stagnantes, propices au développement des insectes vecteurs. *« Le statut immunitaire des troupeaux a également joué un rôle très important. Sur ce point, il faut dire que la plupart des animaux ne partaient pas très bien armés… »*, souligne Edwige Bornot, qui se justifie : *« en effet, la qualité de l'alimentation n'est pas bonne à cause du temps et des mauvaises récoltes. L'alimentation, faut-il le rappeler, est la base de l'immunité. Comme chez l'Homme, la santé est dans l'assiette ! Un système immunitaire ne peut pas être performant s'il y a une malnutrition »*. Pour ne rien arranger, le parasitisme a été exceptionnellement élevé en 2024 : *« pour ma part, c'est du jamais vu en trente ans de carrière… Ce cocktail mélangeant un déficit immunitaire, un parasitisme exceptionnel et de la FCO-3 par-dessus a engendré beaucoup de mortalité chez les ovins »*. Tout ne doit pas être *« attribué »* à la FCO, prévient la vétérinaire : *« en effet, mieux vaut éviter ce raccourci… La FCO était absente dans un certain nombre d'analyses que nous avons réalisées. Encore une fois, le poly-parasitisme était très élevé, il restera l'un des tout premiers facteurs de mortalité ovine pour 2024 »*.

Un peu de « chance »

Il y aura toujours des contre-exemples, mais les effets de la FCO sur la reproduction des ovins semblent moindres que dans d'autres départements : *« ce n'est qu'une constatation de ma part, il y a énormément de dégâts dans certaines fermes mais nous aurions pu en avoir encore davantage, comme c'est le cas plus au nord de la France. Certaines dates d'agnelages ont permis à des éleveurs côte-d'oriens de passer entre les mailles du filet. En août, quand la FCO-3 est arrivée, les luttes pour les agnelages précoces étaient terminées, tout s'est donc à peu près bien passé. Pour les prochaines naissances, au printemps, la lutte s'est opérée à l'automne : nous croisons les doigts, mais nous pouvons espérer que les conséquences de la FCO-3 seront là aussi limitées. Il a été constaté, dans des départements situés plus au nord, que les béliers malades retrouvaient leur fertilité au bout de deux ou trois mois : les luttes d'automne se sont peut-être bien passées, nous l'espérons, tout reste à confirmer »*. L'état des lieux est en revanche *« tout autre »* chez les bovins : *« beaucoup de femelles sont rentrées vides ou ont avorté au pré… Dans d'autres cas, des veaux sont nés avant le terme. La reproduction chez les bovins semble être plus impactée que celle des ovins, un peu comme nous l'avions déjà constaté avec la FCO-8. Mais là encore, il ne faut certainement pas tout attribuer à la fièvre catarrhale, ce serait sans doute une erreur »*.

D'autres impacts

Edwige Bornot évoque une autre conséquence de la FCO avec les chutes de production laitière : *« nombre d'éleveurs enregistrent des baisses entre -2 et -4 litres de lait par vache et par jour. Je connais même un producteur qui est tombé à -8 litres mais là encore, la FCO n'est pas la seule cause. La mauvaise qualité des fourrages était, pour lui, responsable de la moitié de ses pertes. En retrouvant une alimentation de bonne qualité, la chute était remontée à -4 litres. Ces baisses de production tendent heureusement à diminuer depuis plusieurs semaines, la plupart des élevages remontent en effet la barre depuis mi-décembre »*.



La vétérinaire termine l'échange en évoquant la vaccination : *« elle a fait ses preuves si les animaux ont été vaccinés avant le passage du virus. Tout s'est très bien passé dans ces cas-là. En revanche, d'après ce que je peux constater à mon échelle, les résultats sont moins bons qu'attendus si l'acte a été réalisé en pleine circulation de la FCO. Ce n'était pas ce que nous avions constaté à l'époque avec la FCO-8 »*.

AG

// VENTE DE REPRODUCTEURS BIEN NAÎTRE

58 Une nouvelle formule

Le 22 janvier, à l'Agropôle du Marault, se tiendra la vente de reproducteurs Bien Naître orchestrée par le Herd-Book Charolais et rebaptisée « l'Inno'vente » ; explications sur ce changement.



Pour démarrer l'année 2025 comme il se doit, le Herd-Book Charolais (HBC) organise le 22 janvier, à l'Agropôle du Marault, sa vente de reproducteurs Bien Naître. Afin de se renouveler, le HBC a rebaptisé l'événement « l'Inno'vente ». Au-delà d'un simple changement d'étiquette, c'est bien un nouveau concept qui est porté par cet intitulé.

En effet, la méthodologie appliquée en station auparavant a été revue et modifiée. Ainsi les seuils de sélection employés sont désormais plus ouverts afin d'intégrer une approche économique plus sécurisante pour les éleveurs apporteurs avec une évaluation désormais en ferme supervisée par un expert racial HBC. L'offre est aujourd'hui plus diversifiée avec l'intégration de nouvelles souches toujours axées sur le profil « Bien naître ». Ainsi, l'ensemble des experts raciaux HBC ont sélectionné durant la période estivale 2024, les candidats sur leur morphologie et leurs performances de croissance avant sevrage, le tout confirmé par le génotypage de chaque veau. Pour rappel, celui-ci renseigne les gènes d'intérêts dont le statut Ataxie ou encore la vérification de compatibilité génétique. Au final, pour cette première édition de « l'Inno'vente », une trentaine d'élevages ont été sélectionnés, issus de douze départements : Allier, Cher, Nièvre, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ardèche, Aveyron, Cantal, Indre, Indre-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône et Sarthe.

Une sélection pointilleuse

Plus spécifiquement pour les animaux mis aux enchères le 22 janvier, ils sont issus de nouvelles lignées avec des pères qui présentent un index moyen de 106 en Facilité de Naissance (IFNais), 108 pour l'Index Aptitude au Vêlage (AVel), 109 pour l'Index de Valeur MATernelle au sevrage (IVMAT) et 109 pour l'Index de Synthèse au SEVRage (ISEVR). Parmi les pères des animaux engagés, environ 36 % sont utilisés sur génisses dans les élevages participants à` la vente. Pour ces pères, près de 80 % de vêlages faciles sont enregistrés sur génisses avec un poids de naissance moyen de 46 kg et un taux de mortalité avant deux jours inférieur à 3,3 %. Pour les taureaux utilisés sur les vaches, environ 99 % des vêlages se déroulent dans des conditions faciles avec des poids de naissance moyens de 47 kg et moins de 1,5 % de mortalité sur les veaux avant deux jours.

Outre les performances paternelles, celles des mères furent aussi passées au crible pour la sélection. Pour ce point, les reproducteurs sélectionnés disposent également d'une ascendance maternelle avec de bonnes qualités Bien Naître : un Index Facilité de Naissance moyen de 102 (IFNais), un Index Aptitude au vêlage (AVel) de 102 également, 103 en Aptitudes Laitières (ALait), 104 pour l'Index de Valeur MATernelles au sevrage (IVMAT) et un ISU (Index racial de Synthèse Unique) moyen de 107. Concernant les performances des mères sur leur carrière, plus de 99 % de vêlages se sont déroulés dans des conditions faciles avec un poids de naissance des veaux d'environ 46 kg et un IVV (Intervalle Vêlage-Vêlage) moyen de 372 jours (soit 11 jours de moins que la moyenne raciale). Parmi ces vaches, plus de 31 % de la descendance (mâles et femelles) est utilisée pour le renouvellement.

Enfin, en plus d'avoir été sélectionnés sur l'ascendance, les futurs reproducteurs présentés à « l'Inno'vente » le 22 janvier, sont tous nés de vêlages faciles avec un poids de naissance moyen de 48 kg. Parmi eux, certains sont hétérozygotes pour le gène Sans Cornes. Pour faciliter au mieux le choix des éleveurs, les animaux ont été classés en deux catégories : taureau « Vêlages Faciles » à destination des génisses de renouvellement et taureau « Vêlages Tranquilles » avec utilisation conseillée sur vaches.

Chloé Monget d'après communiqué

Programme : 9 heures : Ouverture des portes aux visiteurs pour découverte libre des animaux dispo à la vente. 11 h 00 : bilan Technique par Eugénie Gaillardon, ingénieure HBC. 14h00 : début de la vente. Renseignements : 06 89 03 05 64.

Les animaux présentés

Visiteur, élevage SCEA Pichard Hugues (71) ; Ukar, Mychajliw Michel (03) ; Vainqueur, Louvrier Rémi (58) ; Univers, EARL Charles (55) ; Vaubun, Gaec Prevotat (21) ; Voici, EARL Foulquier (12) ; Viceroi, EARL Gonnot Alain (71), Volvic P, Thomas Jean-Yves (03) ; Violet, Mateuil Guillaume (71) ; Vacant, Gaec des Boudards (03) ; Vinyle SC, Lycée Agricole (58), Utilité, Earl la Niverdière (37), Viking, Gaec Corre Doyon (03), Velu, Gaec Roube-Fayet (58), Vegie, Gaec de Rouffeux (18) ; Umour, Gaec des Allignols (07), Veau d'Or, EARL Dessauny Olivier (58) ; Ultrastar, EARL Charles (55), Velux, Gaec Micaud (03) ; Vicomte, Gaec de Lepaud (18) ; Volvic, Louvrier Thomas (58) ; Uccello, Gaec Laut (70) ; Velours P, SCEA Pichard Hugues (71) ; Utopique, Gaec Les délices du Bouchet (15), Viking P, François Giraud (03), Uston P, Frobert Sylvain (03).

// FORMATION

21

Vous faites quoi le mois prochain ?

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation dédiée au fonctionnement du sol. Un double rendez-vous est proposé les 13 et 20 février à Nuits-Saint-Georges.

Il reste des places disponibles, vous êtes les bienvenus ! Une formation intitulée *« M'assurer du bon fonctionnement de mon sol »* est programmée les jeudis 13 et 20 février à Nuits-Saint-Georges. *« Ces deux rendez-vous espacés d'une semaine sont ouverts à tous les producteurs, y compris les viticulteurs. Il y a à chaque fois des échanges théoriques en salle le matin et une mise en pratique l'après-midi, avec notamment une étude de fosses pédologiques »*, présente Laetitia Morge, conseillère à la Chambre d'agriculture et experte Avertisol, qui animera cette formation avec plusieurs de ses collègues et Morgan Curien, pédologue agronome. Plusieurs points sont au programme, comme le souligne Laurine Thibault : *« L'idée sera donc de s'assurer du bon fonctionnement de son sol, qui est l'un de nos meilleurs alliés et qui mérite toute notre attention ! Nous identifierons diverses problématiques pouvant trouver leurs sources dans le changement climatique ou autres perturbations. Plusieurs méthodes de diagnostics, qu'ils soient physiques, biologiques ou chimiques seront présentés »*. Les réponses à donner à chaque situation seront présentées : *« des leviers à actionner seront identifiés et proposés à partir des diagnostics établis, chaque agriculteur repartira de la formation avec un arbre de décisions adapté à son exploitation »*. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier.

AG

Contact : Stéphanie Tournois (stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr).



Laetitia Morge et Laurine Thibault font partie des intervenantes.



SV-PRO, UNE HISTOIRE D'ADN...

Créée en 2006, la société **SV-PRO** résulte de la fusion des sociétés **SCOMAS**, créé par **Jacques Petit** en 1973, et **VANOMAT** (acquise par son fils **Patrick Petit** en 2001), toutes deux concessions de la marque **JOHN DEERE**. Une véritable histoire de famille puisque depuis le 1er contrat **JOHN DEERE** signé en 1962, **Patrick Petit**, a continué le développement de cette société tout au long de ces années, accompagné de **Fabien Billault**, actuel Directeur Général de **SV-PRO**.

Jusqu'en 2024, **SV-PRO** comptait 9 établissements : MONÉTEAU, MALAY-LE-GRAND, GRANDCHAMP, CHATILLON-SUR-SEINE, JUILLY, BEAUNE, AUXONNE, AUNAY-EN-BAZOIS et SAUVIGNY-LE-BOIS couvrant ainsi l'Yonne, la Nièvre, une partie de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de la Saône-et-Loire.

En 2025, **SV-PRO** s'agrandit et se tourne désormais du côté de la **FRANCHE-COMTÉ** et du nord de la **Côte d'Or** à **SELONGEY** pour mener à bien la mission confiée par **JOHN DEERE,** avec l'aide de **Sébastien Jonville,** qui a rejoint l'équipe pour diriger le développement de ce nouveau secteur pour **SV-PRO.**

Si vous avez des questions, ou des besoins particuliers concernant les marques **JOHN DEERE** et **KRAMER** sur ces nouveaux secteurs, nous nous tenons à votre disposition pour vous répondre grâce à ce numéro dédié :

03 10 01 92 22 **www.sv-pro.com**

A très bientôt !



// APPRENTISSAGE

Un fonctionnement intégré à l'exploitation

En agriculture, l'apprentissage est une voie de formation exigeante et qui réclame de l'implication. En retour, elle produit des gens motivés, qui se sont confrontés aux réalités concrètes du métier. À Marsannay-le-Bois au nord de Dijon, un Gaec y croit depuis vingt ans.

Au Gaec MLGG, dont le siège est basé à Marsannay-le Bois, au nord de Dijon, l'apprentissage est plus qu'une voie de formation : *« Pour nous, c'est devenu un véritable mode de recrutement »* confie Christophe Monot, l'un des cinq agriculteurs associés de cette ferme céréalière qui comprend aussi une méthanisation. Jugez en plutôt : aujourd'hui, l'entreprise compte deux salariés qui y ont d'abord été comme apprentis, et l'un des cinq associés est aussi un ancien apprenti *(voir encadré)*. Ici, pas besoin de chercher à persuader quiconque de l'utilité de cette voie de formation, elle fait partie de la « culture maison ». Christophe Monot est un convaincu de la nécessité de l'apprentissage dans ce métier. Une conviction qui ne vient pas de nulle part : *« J'ai été formé par le système traditionnel,* explique-t-il, *entouré d'*a priori *négatifs sur l'apprentissage, présenté, à l'époque, comme une « voie de garage »*. Pour faire évoluer cette perception de l'apprentissage, il a été à bonne école, au sens propre du terme, en occupant la fonction de formateur, au sein du CFA de Quetigny, près de Dijon, entre 1993 et 2013. *« Je me suis d'abord occupé de jeunes en très grandes difficultés,* rappelle-t-il. *Ensuite, au fil de mes missions, je me suis occupé des BEP et des bac professionnels. J'ai compris que l'apprentissage était une voie de remédiation pour certains jeunes et lorsque j'ai commencé à voir mes anciens élèves devenir agriculteurs ou salariés dans des fermes, parfois dans le cadre de reconversions professionnelles, j'ai constaté que ces jeunes retrouvaient de la confiance, reprenaient pied dans leurs vies. »*



Christophe Monot (à gauche) et Valentin Quirot, formé en apprentissage sur la ferme et qui est associé depuis 2015.

Une culture d'entreprise

Sur l'exploitation, Christophe Monot avait aussi un bon exemple de ce que peut donner une formation en lien avec le concret d'un métier : l'un de ses associés n'était autre que Fabrice Genin, non issu du milieu agricole mais désireux de démontrer sa motivation pour intégrer ce métier. Disparu en novembre des suites d'une maladie, Fabrice Genin avait largement contribué à l'instauration, sur l'exploitation, de cette culture consistant à donner leur chance à des jeunes qui ont envie d'apprendre. Sur l'exploitation de Marsannay-le-Bois, le premier apprenti est arrivé en 2005. Il y est toujours aujourd'hui puisque c'est l'un des deux salariés permanents. *« Notre tout premier apprenti,* souligne Christophe Monot, *nous l'avons accueilli pour rendre service mais, dans les faits, nous n'avions pas besoin de main-d'œuvre. Toutefois, le fait d'avoir cet apprenti nous a fait prendre conscience de l'amélioration de la qualité de vie pour tout le monde que cela générait. »* En vingt ans, une dizaine d'apprentis sont passés sur l'exploitation. *« Nous avons rapidement abandonné la voie « stagiaires » parce qu'avoir une personne avec nous pendant une semaine ou deux, c'était compliqué. Les apprentis sont avec nous sur un cycle de deux ans, ce qui leur permet d'aborder toutes les périodes de l'année, toutes les étapes du cycle cultural. Chez nous, le passionné de mécanique peut se concentrer sur cet aspect, celui qui préfère les conduites culturales peut aussi le faire. On a une structure qui permet à un jeune curieux de plusieurs domaines de toucher à pas mal de choses (commercialisation des grains, suivi technique des cultures, agronomie, achat des produits phytosanitaires, la gestion d'un parc complet de matériel…). Nous disposons de suffisamment d'ateliers sur l'exploitation pour proposer aux apprentis des missions en correspondance avec leurs centres d'intérêt… mais on n'a encore pas trouvé d'apprenti passionné par le travail administratif…* (rires). *Je considère que l'apprentissage est, pour nous, une manière de promouvoir l'image de l'agriculture. C'est également un ascenseur social : on fait de la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), sans le savoir ! »*

Professionnalisation croissante

Au fil des années, l'exploitation a cherché à hausser le niveau : aujourd'hui elle prend en apprentissage principalement des BTS. Une évolution en lien avec la professionnalisation croissante de la ferme. L'implication forte dans l'apprentissage s'appuie sur le plaisir de transmettre un savoir mais tout cela est aussi chronophage. Heureusement, la structuration de la ferme, qui a compté jusqu'à six associés, permet une répartition et une organisation du travail qui favorise cette implication. Christophe Monot, par exemple, s'occupe beaucoup de la partie administrative liée au fonctionnement de la ferme. Celle-ci compte actuellement cinq associés, deux salariés permanents, un salarié temporaire et deux apprentis. Pour ces derniers, l'exploitation a établi des liens avec les Maisons familiales rurales (MFR) de Quetigny et Pouilly-en-Auxois, mais aussi avec les CFPPA de La Barotte, dans le nord Côte-d'Or ou de Chateaufarine, près de Besançon. *« Parmi les apprentis,* constate Christophe Monot, *certains ont une culture agricole, d'autres non, mais tout cela apporte beaucoup d'enrichissements. Je me souviens qu'il y a trois ans, un de mes associés était très réticent sur le fait de prendre un apprenti, parce que nous avions des échos plutôt défavorables sur lui. Suivant notre logique de laisser sa chance à toute personne, nous l'avons pris quand même et il s'est révélé être un très bon élément. On essaye de ne jamais juger* a priori. *En contrat d'apprentissage, il y a une période d'essai de deux mois qu'il faut savoir mettre à profit. Au départ, nous avions une vision utilitariste de l'apprentissage, aujourd'hui, nous utilisons cette voie de formation comme un véritable cabinet de recrutement. Sur deux ans, et parfois sur quatre, si on a un jeune qui veut faire une licence professionnelle, cela nous laisse le temps de bien évaluer la personne, de repérer des compétences, des savoir-être. »* Parmi les deux salariés de l'exploitation qui sont d'anciens apprentis, l'un va d'ailleurs bientôt devenir associé.

Berty Robert

Valentin, ex-apprenti, aujourd'hui associé

Valentin Quirot a 33 ans. Il a été apprenti au sein du Gaec MLGG. Au départ, il y avait chez lui l'envie d'apprendre, mais sur le terrain, dans le concret. C'est d'abord ce qui l'a attiré dans l'apprentissage. *« J'ai rencontré Christophe qui enseignait au CFA à l'époque. Il m'a proposé de venir sur l'exploitation dans le cadre d'un apprentissage. J'avais 17 ans. »* Issu d'une famille d'éleveurs laitiers, il a découvert ici les productions céréalières pour lesquelles il a éprouvé un grand intérêt. Arrivé sur la ferme en 2009, Valentin a fait deux ans de bac pro, il a ensuite enchaîné sur deux ans de BTS. À l'issue, il a travaillé six mois chez un entrepreneur avant de revenir sur la ferme qu'il n'a jamais quitté depuis. En 2015, il est devenu l'un des associés du Gaec. *« Dans le cadre de mon apprentissage, j'ai été formé sur l'utilisation du matériel, sur les semis, sur les traitements. Au fur et à mesure, j'ai eu de plus en plus de responsabilités. Aujourd'hui, je gère le parc de matériel et je répartis le travail entre les salariés. »* Il s'occupe, au quotidien, d'organiser les plannings… des apprentis. *« On m'a donné la chance de faire un métier qui m'intéresse, conclut-il, avec les apprentis aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir, à mon tour, participer à donner une telle chance à d'autres. Mon parcours leur prouve que rien ne leur est impossible ».



// ORIENTATION

La jeunesse face aux doutes

Du 5 au 8 décembre dernier, le Mondial des métiers a ouvert ses portes aux personnes en recherche d'orientation. Sur le pôle agriculture et agroalimentaire, lycéens et jeunes étudiants ont pu s'informer ou soutenir leurs pairs dans leur quête d'orientation. Malgré un enthousiasme indéfectible, ces derniers sont en proie aux doutes et aux questions concernant leur avenir professionnel.



Louis Lacroix

« Je redoute la charge de travail et les horaires du monde agroalimentaire »

À tout juste 16 ans, Louis Lacroix souhaite travailler dans le monde de l'agroalimentaire. Son bac professionnel lui permet de découvrir le métier de la transformation fromagère qui le passionne, mais qui lui ouvre des interrogations sur la charge de travail qui l'attend.

Actuellement étudiant en CAP OIA (opérateur en industries alimentaires) à l'école nationale des industries du lait et des viandes (ENILV) à la Roche-sur-Foron, Louis Lacroix se professionnalise à travers un contrat en alternance au sein d'un Gaec spécialisé dans la production fromagère. Ses mois sont rythmés par trois semaines en entreprise, avant de retourner sur son lieu de formation pour la dernière semaine. *« J'aime être du côté de la production, en coulisses, connaître ses secrets. En apprendre sur la fermentation, les moisissures, les bactéries, tout ce qui est nécessaire à la production du fromage, c'est un univers passionnant, au sein duquel je veux me perfectionner »*. Seul bémol dans son parcours, ses doutes quant à la charge de travail qui l'attend : *« les horaires sont à la fois denses et décalés. Je me demande s'ils me conviendraient sur le long terme »*. Un doute qui ne l'empêche pourtant pas de poursuivre sa voie avec ferveur.

« Est-ce que la robotique agricole finira par remplacer l'humain ? »

Crystal est en première année de BTS production animale au lycée agricole de Cibeins (Ain). La jeune femme de 18 ans souhaite devenir inséminatrice. Être présente au Mondial des métiers était pour elle l'occasion de revaloriser les métiers agricoles auprès des visiteurs.

« J'aimerais travailler dans le domaine de la génétique. J'aimerais être inséminatrice et donc travailler avec les semences, dans le domaine de la formation génétique. Ce qui me plaît, c'est la gestion des races : mettre en valeur une race par rapport à une autre, savoir que l'on peut complètement changer une race pour en tirer un ou plusieurs avantages, sans pour autant dénaturer les choses. Il existe d'ailleurs beaucoup de formations en ce sens », explique la jeune femme. Mais cette dernière exprime un doute quant à la viabilité du métier : *« Ce qui m'inquiète, c'est l'avancée de la robotique. Je ne sais pas si dans 20 ans le métier d'inséminateur existera toujours. Elle est bénéfique, d'un côté, pour réduire la charge de travail des agriculteurs, mais elle m'inquiète aussi sur l'avenir des métiers agricoles et la place de l'humain »*.



Marie-Lou Dufaut

« Le métier d'agriculteur est exigeant, mais il faut se battre pour le faire vivre »

Marie-Lou Dufaut a 18 ans et étudie en BTS production animale au lycée agricole de Cibeins (Ain). Sa passion pour le vivant l'a menée au souhait de s'installer plus tard en bovins et ovins, dans les Hautes-Alpes, malgré les crises traversées par le monde agricole, notamment en élevage.

« Ce qui m'attire dans le métier d'éleveuse, c›est la proximité avec nos animaux. On les connaît, on connaît leur caractère, on sait quand ils ont un problème. Dans l'ensemble, l'agriculture est une passion pour moi : quand on commence à toucher la terre, à cultiver, à s›occuper des animaux, on ne peut plus s'arrêter. Pour autant ce n'est pas un métier simple, il est exigeant, et le monde agricole traverse de sérieuses crises. Mais je pense que c'est maintenant qu'il faut se mobiliser et s'accrocher. Nous représentons les principaux éléments de l'alimentation humaine, il faut continuer à montrer que nous sommes fiers de nos métiers, de créer des produits de qualité, du champ au rayon de vente. Pour ma part, je sais également qu'il n'est pas simple de s'installer en tant qu'éleveuse sur une exploitation, même si le métier se féminise avec le temps. C'est aussi pour cela que j'en serai d'autant plus fière ».

« Serai-je capable de m'installer seule ? »

À 19 ans, Mathilde Bernard est passionnée d'équitation. Actuellement en bac pro CGEA (conduite et gestion d'une entreprise hippique) au lycée agricole Georges Sand à Yssingeaux, elle souhaite s'installer en tant que gérante d'un centre équestre.

« Le monde du cheval me passionne depuis que je suis toute petite. Alors c'était une évidence de continuer à étudier dans ce domaine. J'ai toujours souhaité exercer un métier au contact des animaux, et j'ai cet attrait particulier pour les chevaux. J'ai tout de même quelques doutes quant à cet avenir professionnel, je me demande à quel point il est compliqué de s'installer en tant que gérante d'un centre équestre. Je suis encore en manque d'expérience, il est difficile de se projeter dans ce milieu et savoir si ce projet est réalisable. Après mon bac, je pars en auxiliaire vétérinaire en attendant d'acquérir un certain niveau à cheval. Je vais donc étudier, suivre des cours d'équitation. Une fois le niveau souhaitable atteint, je vais partir en BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)».

Charlotte Bayon



Mathilde Bernard



Crystal



// ORIENTATION

Comment aider nos ados à trouver leur voie ?

Période de transition complexe entre l'enfance et l'âge adulte, naturellement marquée par des bouleversements multiples, l'adolescence marque aussi l'heure des choix des orientations. Mathieu Cassotti, professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris-Cité nous prodigue ses conseils éclairés.

Que se passe-t-il dans la tête de nos ados ?

Mathieu Cassotti : « *Toutes les régions du cerveau ne sont pas matures au même moment. Elles se développent en parallèle mais pas forcément avec la même temporalité. Chez les adolescents, les régions qui sont impliquées dans la réactivité émotionnelle sont matures plus tôt que les régions qui leur permettent de se contrôler et de réguler leurs émotions. Chez les êtres humains, nous avons deux processus distincts. D'une part, notre capacité à ressentir des émotions en réponse directe à une stimulation ou en réactivation à une émotion antérieure. Et d'autre part, la capacité à se réguler. À l'adolescence, il y a une fenêtre développementale particulière où ils peuvent ressentir des émotions, et parfois très fortement, et rencontrer des difficultés à se contrôler. Cela ne veut pas dire, qu'ils vont systématiquement se laisser emporter, ou que c'est tout le temps compliqué, mais il faut avoir en tête, ce phénomène. Lorsqu'il n'y a pas d'émotion, quand ils sont tous seuls, quand le contexte socio-économique est plutôt faible, ils sont parfaitement capables de se contrôler* ».



© Lapsyde Sorbonne Paris

Mathieu Cassotti : *« C'est normal à 14 ou 15 ans de ne pas savoir ce que l'on a envie de faire dans sa vie ».*

Pourquoi est-ce si difficile pour eux de se projeter dans un avenir professionnel ?

M.C. : « *C'est toujours difficile pour qui que ce soit de se projeter dans le futur encore plus pour un adolescent plutôt centré sur des récompenses instantanées. Nous avons tendance à être beaucoup plus sensibles à ce qui se passe immédiatement. C'est d'autant plus compliqué pour les enfants en France car on leur demande très tôt de choisir une orientation et que derrière cette orientation est très peu flexible. J'ajoute qu'il y a un défaut de connaissance des métiers alors même que nous n'arrêtons pas d'entendre que nos jeunes vont faire plein de métiers différents, nous restons toujours centrés sur cette idée qu'un cursus mène à un métier spécifique qu'ils vont faire quasiment toute leur carrière. Dans la vie de tous les jours cela ne se passe pas du tout comme ça, mais l'orientation en France est conçue avec cette idée-là : Une formation égale un métier. C'est en train de changer. Aux États-Unis, la flexibilité de transfert d'un cursus à l'autre est beaucoup plus courante* ».

Comment peut-on accompagner nos ados sur le chemin de leur épanouissement ?

M.C. : « *Déjà, en leur expliquant qu'en réalité, les choix qu'ils vont faire aujourd'hui ne vont pas graver dans le marbre absolument ce qui va leur arriver dans le futur. Même si c'est compliqué, il existe des flexibilités. Leur dire aussi qu'ils ont le droit de se tromper, qu'ils pourront changer. En clair, il est important de dédramatiser un peu la situation. Ceci étant dit, on leur demande tout de même de faire des choix, donc pour le faire de la manière la plus éclairée qui soit, ils ont le devoir de s'informer sur ce qui les anime, sur les métiers qui les intéressent. Il faut absolument se rendre aux journées portes ouvertes, aux journées d'immersion proposées par certains établissements. Il est impératif de poser des questions aux enseignants, aux professionnels, même si elles paraissent bêtes pour bien comprendre la réalité des métiers et in fine se dire je m'y projette bien. À l'Université, on se rend compte, que la plupart du temps, ce que connaissent les étudiants de la discipline et des métiers, correspond à ce qu'ils en ont vu dans les séries télé. Et les séries télé, ce n'est pas la réalité de ce qui se passe sur le terrain* ».

Justement sur cette vision idéalisée voire décalée du métier est parfois mise en scène les réseaux sociaux avec un risque de déconnexion de la réalité…

M.C. : « *C'est toute la difficulté des réseaux sociaux. Il y a des sources d'information sur les réseaux sociaux qui sont crédibles, qui sont officielles. Après, il existe des partages d'expérience de vie, qui restent très personnels. Ils sont à relativiser car on partage plus facilement ses succès que ses échecs. Cela donne une vision tronquée des choses. Il faut se méfier des biais des réseaux sociaux, car il y a beaucoup de fausses informations qui y circulent. Les réseaux sociaux peuvent donner envie mais ça ne suffit pas. L'orientation reste une démarche personnelle, se dire ok j'ai repéré tel métier intéressant alors je vais me renseigner véritablement sur comment je fais pour l'atteindre, comment et à quel endroit je peux trouver des professionnels pour discuter avec eux* ».

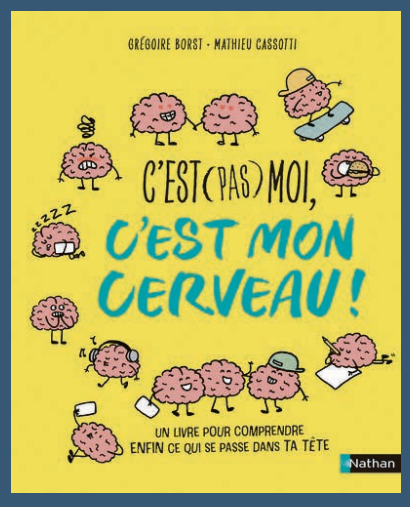
En tant que parents, y a-t-il des comportements à proscrire ? Quels sont ceux à encourager ?

M.C. : « *Tous ceux qui imposent à leurs enfants de choisir telles ou telles filières doivent se poser la question de pourquoi ils le font. À la fin, ce type de comportement suscite toujours du regret, du ressentiment, des difficultés donc cela n'a pas de sens… L'orientation doit être un choix personnel, car ce que l'on recherche c'est l'affirmation de soi. Un choix personnel et éclairé. C'est leur vie et pas celle des parents. Le rôle des parents est plutôt de les guider, les soutenir dans leur démarche, les aider à se renseigner, proposer un point de vue…* »

Propos recueillis par Sophie Chatenet



Pour aller plus loin



Mathieu Cassotti est co-auteur avec Grégoire Borst du livre « C'est (pas) moi, c'est mon cerveau ! Pour enfin comprendre ce qui se passe dans la tête d'un ado ! ». Un ouvrage qui décrypte une période charnière pour l'enfant et ses parents.

Éditions Nathan, 2022, 12,90 euros.

// DÉCIDER

Des clefs pour s'orienter

Marine Joseph est conseillère d'orientation et insertion au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes orientation, association organisatrice du Mondial des métiers. Cette année encore, elle a pu donner de précieuses clefs au public de ce Salon, afin de les aiguiller dans leur avenir professionnel.



Auvergne-Rhône-Alpes orientation

Marine Joseph, conseillère d'orientation et insertion au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes orientation.

« Nous étions quatre conseillères d'orientation et d'insertion présentes au Mondial des métiers 2024 pour aiguiller le public, leur donner des informations quant aux divers métiers représentés sur le Salon, sur les formations disponibles et les différents leviers d'insertion professionnelle », explique Marine Joseph. Cette dernière a pu rencontrer un jeune public avide de questions, composé de différents profils : pour certains, le Mondial des métiers a été l'occasion de découvrir de nombreux métiers afin de forger des envies, pour d'autres, de confirmer leur orientation professionnelle, ou encore de la préciser grâce à un panel de formations disponibles.

« Nous leur ouvrons le champ des possibles »

« Sur le Mondial des métiers, il existe deux types de jeunes dans le public que nous rencontrons. Ceux qui n'ont aucune idée de ce qu'ils souhaitent faire, ceux qui ont déjà une idée mais qui ont encore besoin d'être orientés pour atteindre leur objectif. Les échanges sont ainsi très différents, notre manière de les orienter également ». Pour ce faire, la première étape consiste à apprendre à connaître le jeune. *« Nous échangeons, sur son niveau scolaire, ses intérêts, ce qu'il aime faire et surtout ce qu'il n'aime pas faire. Ainsi, j'établis un profil qui me permet de l'aiguiller vers des métiers correspondants, tout en prenant en compte la durée des études et le niveau de difficulté de ce qui l'attend »*, explique Marine Joseph. Un échange qui permet, entre autres, de sortir certains collégiens ou lycéens du stress de l'orientation, et de leur laisser la possibilité de découvrir une affinité professionnelle qui leur est propre. *« Nous ne sommes pas là pour leur trouver un métier, bien entendu, mais pour leur ouvrir le champ des possibles »*, précise-t-elle.

Des outils d'aide à l'orientation

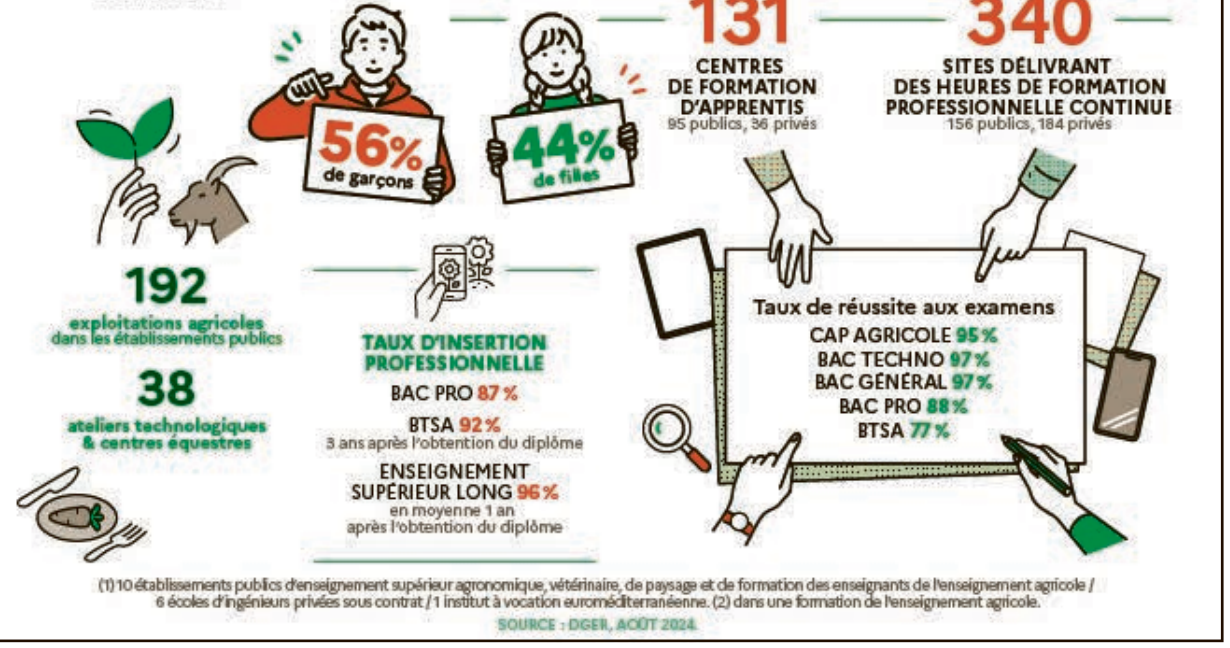
En complément d'un échange de vive voix, afin d'affiner certains traits de personnalité, la conseillère a également recours au site régional « O'reka ». C'est sous forme de quiz en 24 questions que les jeunes affineront leurs attraits professionnels. À l'issue du test, le site proposera plusieurs parcours de formation, et le jeune pourra ainsi débuter sa réflexion. *« Nous privilégions bien évidemment les échanges en physique. Nos bureaux étant basés à Clermont-Ferrand, nous essayons au maximum de rencontrer les personnes en demande d'orientation, notamment en région »*, précise-t-elle. L'association est présente chaque année sur de nombreux Salons tels que Studyrama, les journées portes ouvertes d'établissements ou encore la caravane des métiers, associée au ministère de l'Agriculture.

Charlotte Bayon

Pour toutes questions, demandes d'informations, l'association Auvergne-Rhône-Alpes orientation est disponible par mail : info@auvergne-rhonealpes-orientation.fr ou par téléphone au 04 26 46 00 70.

// INFOGRAPHIE

Les chiffres clés de l'enseignement agricole



(1) 10 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, de paysage et de formation des enseignants de l'enseignement agricole / 6 écoles d'ingénieurs privées sous contrat / 1 institut à vocation euroméditerranéenne. (2) dans une formation de l'enseignement agricole.

SOURCE : DGER, AOÛT 2024







// ORIENTATION ET ALTERNANCE

21 Sur l'agricole, les MFR ne lâchent

Le 11 janvier se tenait à Dijon un Forum de l'orientation et de l'alternance. L'évènement, organisé par les Maisons familiales rurales (MFR), donnait le signal de départ de la course vers les filières qui intéressent. L'agriculture y était bien représentée.



Le Forum MFR de Dijon a attiré un grand nombre de curieux.

Organisé par le réseau des Maisons familiales rurales (MFR), le Forum de l'orientation et de l'alternance, qui se tenait le 11 janvier à Dijon donnait évidemment un large aperçu des cursus de formation proposés par ces structures. Mais l'offre était aussi enrichie par la présence d'autres partenaires: armée, Compagnons du devoir, École des métiers, Enilbio… L'idée était de proposer un large panel de métiers pour lesquels il est possible de se former par alternance et par l'apprentissage. Les activités agricoles y tiennent une place de choix comme le démontre ce tour d'horizon:

• MFR Sud Auxois Morvan à Pouilly-en-Auxois: Une offre large et du nouveau en préparation.

L'établissement réfléchit à la possibilité de développer une offre de formation continue pour les agriculteurs. *« Nous envisageons, avec MSA Services, de développer des formations courtes autour de la soudure, de la conduite,* précise Nadine Jeannin, directrice de l'établissement. *Nous voulons aussi travailler à l'élaboration d'une formation pour adultes qui aimeraient devenir assistant administratif pour les exploitants agricoles ».* Cette dernière serait en complète adéquation avec la problématique de la charge administrative amplement dénoncée par les agriculteurs, notamment au cours des manifestations du début d'année 2024. Le parcours de formation correspondant pourrait être construit en collaboration avec la Chambre d'agriculture. Les personnes ainsi formées auraient la possibilité d'opérer au service de plusieurs exploitants. Avec l'organisme Vivéa, la MFR de Pouilly-en-Auxois devrait également mettre en place très prochainement des formations à destination des maîtres d'apprentissage. *« Ils ont de plus en plus besoin d'être accompagnés dans leurs missions »* constate Nadine Jeannin. La MFR de Pouilly-en-Auxois, qui accueille annuellement environ 130 élèves, propose aussi des cursus plus traditionnels:

- 4e et 3e pour tester différents métiers
- CAP Métiers de l'agriculture par apprentissage
- un bac pro agroéquipement
- un bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA)
- un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse), par apprentissage

« La formation dans le domaine agricole doit prendre en compte le fait que les exploitations vont fortement évoluer dans leur structuration, dans les années qui viennent, conclut Nadine Jeannin. *On espère qu'on pourra continuer à installer des jeunes, mais pour cela, ils doivent être bien formés. »*

• MFR de Semur-en-Auxois: Vers les mille-et-un métiers du chien et du chat.

Cette MFR s'est spécialisée sur les formations concernant les métiers liés aux chiens et chats. Claude Janzac, son directeur, constate qu'autour de ces animaux de compagnie, émergent de nombreux nouveaux métiers, en particulier avec les chiens. *« On forme à l'Éducation, au dressage, à l'hébergement, à la production, mais on a aussi des nouveaux métiers, par exemple: des chiens capables de détecter des puces de lit, d'anticiper des crises d'épilepsie, de dépister des maladies. Cela débouche sur des utilisations sociales, sportives, professionnelles. On forme nos jeunes à l'emploi d'animaux au profit de particuliers ou de professionnels. »* Sur le stand de la MFR, lors du Forum, on pouvait notamment croiser Jean-Jacques Gross et sa chienne Rubis: expert en médiation animale, il accompagne trois fois par an des élèves de la MFR dans un Ehpad afin de les initier à l'art de la médiation, avec les chiens et les personnes âgées. *« Les élèves gèrent les chiens auprès des résidents et ils sont notés sur ce travail »*, précise-t-il. Là aussi, la pédagogie par l'apprentissage concret est priorisée: *« Très souvent, le retour qu'on nous fait,* souligne Claude Janzac, *c'est: les jeunes de MFR, ils savent se débrouiller. C'est lié au fait qu'on leur propose des parcours très diversifiés. »*

À Semur, les élèves viennent parfois d'assez loin: région parisienne, Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes. Ils intègrent les cursus suivants:

- 4e et 3e toutes orientations (pour découverte des métiers du service, du commerce, de l'industrie…)
- bac pro sur les métiers du chien et du chat. On dénombre 45 élèves de terminale par an dans ce domaine.

L'établissement peut aussi former au métier d'auxiliaire vétérinaire.

• MFR de Quetigny: une pédagogie plus transversale

Comme d'autres établissements du même type, la MFR de Quetigny se prépare à appliquer la réforme du BTS Acse: à partir de la rentrée de septembre 2025, il sera préparé selon un rythme semestriel, ce qui change pas mal de choses comme le précise Bruno Garrouste, formateur et responsable du bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA): *« Nous allons travailler par semestre et plus avec des Contrôles en cours de formations (CCF) tous les mois comme ça se faisait jusqu'à présent. Cette nouvelle organisation va changer totalement les choses dans nos manières de travailler: nous progresserons dans l'enseignement, bloc par bloc, à plusieurs formateurs, de manière globale, alors que jusqu'à présent, on travaillait matière par matière. On va intégrer des matières générales, des matières techniques ou économiques. C'est une évolution qui prend*



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

pas l'affaire !



L'offre dans les domaines agricoles des MFR est diverse et se renouvelle continuellement.

en compte les changements du contexte agricole tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous allons devoir nous adapter mais je pense que cela peut être une bonne chose dans la mesure où j'estime qu'on avait trop tendance à « saucissonner » les activités pédagogiques, à cloisonner, alors qu'entre le général, la technique ou l'économique tout est mêlé et interdépendant. C'est une nouvelle pédagogie qui émerge. On le faisait déjà un petit peu avec la pluridisciplinarité mais cette réforme officialise et structure cette approche. Elle est transversale, ce qui va nous permettre, par exemple, de faire de la technique, des mathématiques et en même temps, de l'informatique. » Un exemple qui démontre les capacités d'adaptation de l'enseignement agricole, avec, d'autre part, une prise en compte croissante de l'intelligence artificielle, de la robotique, des outils d'aide à la décision : *« On travaille de plus en plus sur le fait que toutes les activités d'un agriculteur sont aujourd'hui enregistrées, tracées, identifiées : cela démultiplie les paramètres à prendre en compte et nous devons l'expliquer à nos jeunes. »*

La MFR de Quetigny propose plusieurs cursus en lien avec l'agriculture :

- une 2nde de production qui peut conduire à un bac pro CGEA orienté sur deux axes : grandes cultures ou polyculture-élevage, par apprentissage ou en formation initiale.
- un BTS Acse par apprentissage.

• MFR Beaune-Grandchamp : Un bassin très demandeur

Située près de Beaune, cette MFR est logiquement très en lien avec l'écosystème du vin. Elle propose des bac Commerce et Viticulture qui débouchent sur un BTS technico-commercial Vin, Bière, Spiritueux. *« On travaille en lien avec notre bassin d'emploi,* souligne Marie-Pierre Daurelle, monitrice et responsable du BTS au sein du CFA de l'établissement. *Sur le terrain, dans la région de Beaune, il y a énormément de possibilités… Nous travaillons avec des domaines, des cavistes, mais aussi dans des commerces au sens large, pas seulement liés au vin. »* Gérard Gallais, directeur de la MFR, ajoute : *« Les entreprises du secteur nous sollicitent plus aujourd'hui pour faire venir des apprentis que dans un passé récent. Le problème, pour nous, c'est de trouver des jeunes qui ont envie de rentrer dans la viticulture. Il faut parvenir à intéresser des jeunes qui ne sont pas de ce milieu au départ. Les entreprises sont là, elles sont demandeuses : à nous de parvenir à « accrocher » les jeunes ! »* La MFR de Beaune-Grandchamp propose des formations de la 4e au BTS avec un appui sur l'alternance. Les plus jeunes effectuent des stages en entreprises et, à partir du bac, ils ont la possibilité de réaliser de nouveaux stages ou de passer sous le régime de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage, afin de découvrir les métiers. Sur son stand, la MFR mettait en avant l'apprentissage : *« C'est notre ADN,* précise Marie-Pierre Daurelle : *on veut valoriser le fait, pour le jeune, d'apprendre en pratiquant parce que nous constatons que beaucoup d'élèves s'ennuient en classe, dans le système scolaire classique. Ils ont besoin de pratiquer, même s'ils ne savent pas toujours vers quels métiers ils veulent aller. On leur offre la possibilité de faire des stages pour découvrir, ou d'intégrer une entreprise. »* Les jeunes sont sur des contrats d'apprentissage qui vont de 1 an à 3 ans, en fonction de leur âge et du diplôme qu'ils préparent. Ils sont environ pendant 20 semaines en centre et le reste de l'année scolaire, en entreprise. *« On souhaite aussi proposer une ouverture au monde pour nos jeunes,* conclut Gérard Gallais, *en développant systématiquement dans chaque filière un stage Erasmus, qui permet de passer deux à trois semaines à l'étranger, dans le domaine de la viticulture. C'est vraiment ancré dans notre MFR. Actuellement, par exemple, nous avons des BTS qui sont en Italie, certains bac pro s'apprêtent à partir au Portugal. Par le passé, certains ont pu aller en Irlande. Cela leur permet d'apprendre à connaître les différents marchés. »*

Berty Robert



Les MFR s'appuient énormément sur l'apprentissage et utilisent au maximum les ressources existantes, en matière d'entreprises, sur leurs zones géographiques.

// EN BREF

Compétences et métiers d'avenir

Des établissements de BFC lauréats d'un Appel à manifestation d'intérêt

Lancé en 2021, l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » s'inscrit dans la stratégie France 2030 portée par le gouvernement. Il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation et d'attractivité des formations. Dix projets sont lauréats de cet AMI, dont quatre pour la Bourgogne Franche-Comté :

- A2 ForBois : porté par l'Ensam et associant le lycée agricole de Besançon, l'Institut Agro Dijon et Agroparistech, afin de développer des formations innovantes pour les métiers de la transformation du bois.

- Plapima : portée par l'université numérique ingénierie et technologie et associant trois lycées agricoles au travers du CMQ Agroéquipement et l'Institut Agro Dijon, pour soutenir des parcours pédagogiques innovants pour les métiers agricoles de demain.

- Agro Open Lab : porté par l'Institut Agro Dijon et associant six lycées agricoles et l'Inrae, afin de développer des approches immersives pour les transitions agri-alimentaires en Bourgogne Franche-Comté.

- Evofia : porté par le Campus des métiers et des qualifications agroéquipements et associant le lycée agricole de Vesoul et l'Institut Agro Dijon, afin d'innover dans la formation aux technologies des agroéquipements.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// MONITEUR ET MONITRICE EN MFR

L'accompagnement de tous les instants

Le métier de moniteur (ou monitrice) en Maison familiale est très polyvalent. L'éducation mais aussi la pédagogie et l'animation font partie de ses nombreuses missions.

Ne cherchez pas de professeur dans une MFR, il n'y en a pas ! *« Un professeur transmet un savoir et rien d'autre. Dans les maisons familiales, nous avons des postes avec des compétences plus transversales : elles sont assurées par des moniteurs, également appelés formateurs »*, précise Nadine Jeannin, directrice de la Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan. La responsable de l'établissement compte seize moniteurs et monitrices dans son équipe : *« leurs missions sont donc nombreuses, les trois principales concernent l'éducation, la pédagogie et l'animation. Vous l'aurez compris : les moniteurs ne donnent pas uniquement des cours : chacun assure un accompagnement de tous les instants qui les amènent à co-construire le parcours de formation des jeunes jusqu'à leur qualification, voire jusqu'à leur première embauche »*. Nadine Jeannin cite plusieurs exemples : *« tout au long de leur parcours, nos jeunes sont sensibilisés à la solidarité, à la citoyenneté, mais aussi à la santé, à la sécurité au travail, à l'écocitoyenneté, au harcèlement… Des sorties et tous types de projets sont également organisés pour favoriser l'ouverture d'esprit »*.

Témoignage

Delphine Montoya enseigne le français et l'anglais à la MFR de Pouilly-en-Auxois. Le quotidien de cette monitrice dépasse largement le cadre des cours avec, par exemple, les études en fin de journée et la veillée des internes en fin de soirée. Dans ses diverses fonctions, cette femme originaire de Nuits-Saint-Georges apprécie tout particulièrement le travail pédagogique mené conjointement avec les familles : *« Nous sommes très régulièrement en contact avec les parents pour la mise en place de projets de tous types. C'est passionnant ! La restitution des travaux se fait souvent tous ensemble, autour de moments conviviaux »*. Après plusieurs années consacrées au volet handicap, Delphine Montoya a ajouté une nouvelle corde à son arc en devenant référente Erasmus pour la MFR ASM. Cette année, tous les jeunes de la maison familiale partiront à l'étranger, dans un objectif formateur et d'ouverture d'esprit : les Quatrièmes iront à Lisbonne, les Troisièmes à Madrid, les CAP et Secondes en Estonie, les Bac 1 en Italie et les BTS, dans le pays de leur choix ! *« Chaque jeune est immergé dans une nouvelle culture, découvre une autre langue et un autre mode de vie. Les mobilités sont très enrichissantes dans tous les domaines »*, souligne Delphine Montoya.

AG



Delphine Montoya entame sa 13e année à la MFR de Pouilly-en-Auxois.

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

De nombreux projets pour 2025 et 2026

À l'occasion de ses vœux présentés à Terres de Bourgogne, le lundi 6 janvier, l'EPL des Terres de l'Yonne a mis en avant ses projets pour 2025 et 2026.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les projets sont nombreux pour La Brosse à court et moyen terme. Comme le mentionne Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'EPL des Terres de l'Yonne, « *parmi tous les projets que l'on a, celui qui verra probablement le jour en premier, c'est celui de la clinique vétérinaire sur le site de La Brosse* ». « *Dans l'idéal, pour la profession, il faudrait que la clinique soit opérationnelle en 2026* », précise Jean-Baptiste Thibaut, président de l'EPL. « *Pour le moment, le conseil d'administration de l'EPL et la Draaf (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ont validé le projet. Il reste désormais à monter la partie financière et technique* », ajoute Michèle Leblanc-Albarel. Un projet « *en bonne voie* », comme l'assure Jean-Baptiste Thibaut.

Au niveau de l'exploitation du site de La Brosse, Michèle Leblanc-Albarel indique que « *des travaux pourraient prochainement survenir sur l'ancienne stabulation, qui était devenue défaillante. L'idée de ce projet est de transformer l'ancienne stabulation en une nouvelle avec une zone de stockage* ». Un projet qui pourrait se concrétiser dans les trois années à venir.

Des trackers solaires sur le site de La Brosse ?

Un projet agrivoltaïque est également à l'étude sur le site de La Brosse. « *Deux trackers solaires pourraient être installés entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026* », lance la directrice. « *L'objectif est de mettre en place une station d'essai, derrière l'exploitation, pour faire des essais de pâturage sous les trackers, en observant l'impact sur la qualité de l'herbe et connaître les apports pour les animaux (des génisses). Cela servirait à la fois à la pédagogie et à l'élevage. Et à terme, si le projet est concluant, on envisagerait de faire une seconde installation, cette fois-ci pour les vaches laitières* ».

Ce travail est actuellement fait en partenariat avec le Conseil Régional pour la concrétisation de ce projet. « *Pour le moment, rien n'est acté, on en est à la phase d'étude de faisabilité* », précise la directrice. Quatre établissements de la région BFC se sont inscrits à ce projet, pour le moment.

Au niveau du lycée, l'option mathématiques en filière générale, en classe de terminale, va s'ouvrir. « *Elle était pour l'heure présente qu'en première mais elle sera désormais en place en terminale dès septembre prochain. Cela répond à une demande des jeunes des filières scientifiques* », annonce Michèle Leblanc-Albarel.

Pour le CFA agricole de l'Yonne, « *le projet de création d'un Bachelor en apprentissage dans le domaine du végétal est toujours d'actualité, pour la rentrée de septembre 2026* ».

La Brosse fait donc le plein de projets pour les deux prochaines années. En attendant, l'établissement souhaite à tous ses élèves et étudiants une réussite dans leurs futurs examens. « *Et ici, tous les moyens possibles sont mis en place pour cela* », sourit la directrice.

Christopher Levé



Michèle Leblanc-Albarel et Jean-Baptiste Thibaut, directrice et président de l'EPL des Terres de l'Yonne.



SANTÉ

// ACCÈS AUX SOINS

Les ruraux à la reconquête de leurs services de santé

Vieillissement de la population et réduction du nombre des médecins. En quelques décennies ces deux mouvements combinés ont participé à l'émergence de la première préoccupation des Français, la difficulté d'accès aux soins. Les campagnes sont particulièrement concernées par ces « déserts médicaux ».

Dans un pays qui se faisait une fierté de son système de soins l'apparition des déserts médicaux, il y une vingtaine d'années, a fait l'effet d'une douche froide. D'autant que le phénomène ne concerne pas seulement quelques territoires isolés mais semble s'élargir à des régions périurbaines ou qualifiées de peu attrayantes. Toutefois, les zones les plus touchées semblent bien être les territoires ruraux, et cet état de fait met en relief de nouvelles inégalités entre les villes et les campagnes. *« On est abandonnés »* s'écrie Gilles Noël, maire de Varzy dans la Nièvre, une commune de 1 255 habitants, et vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Cette association représente les trente mille communes de moins de 3 500 habitants de France, soit vingt-deux millions d'habitants, le tiers de la population nationale occupe près de 90 % du territoire.



Actuagri

Les élus des communes rurales s'interrogent sur la manière d'attirer des nouveaux médecins, à commencer par les généralistes.

Dégradation du système

Une enquête a été réalisée par cette association, avec l'aide du géographe Emmanuel Vigneron, spécialiste des questions de santé à l'université de Montpellier. Intitulée *« Accès aux soins en milieu rural, la bombe à retardement »*, elle dresse un constat sans appel : Dans les campagnes, plus de six millions d'habitants vivent à plus de trente minutes d'un service d'urgence. Les habitants du rural consomment 20 % de soins hospitaliers en moins que ceux des villes. Les séances de chimiothérapie et de dialyse sont notamment inférieures d'un tiers en milieu rural très peu dense. Au cours des trente dernières années, l'espérance de vie s'est creusée de deux années entre départements urbains et ruraux, au détriment de ces derniers. La densité de médecins pour mille habitants est systématiquement inférieure à la campagne par rapport aux territoires hyper-urbains. On y compte aussi deux fois moins de spécialistes. La densité médicale stagne depuis les années 2000 alors que les personnes de plus de 75 ans sont passées de 4 à 9 % de la population. *« Le monde rural est en première ligne face aux problèmes de la désertification médicale, avec dix millions d'habitants vivant dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français »*. Cette dégradation du système de soins est devenue la première préoccupation des habitants.

Investir dans les ARS

L'étude précise d'ailleurs les régions les plus concernées : la région Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, l'Auvergne en dehors du Puy-de-Dôme, la Bourgogne hormis l'est de la Côte d'Or. Mais les zones rurales de Normandie, des Hauts-de-France, sont également touchées. Surtout, cette étude ne s'est pas contentée d'établir des moyennes départementales à partir des données des agences régionales de santé (ARS). En utilisant les codes postaux, elle est descendue au plus fin. *« Il faut s'intéresser aux pôles de vie, non aux moyennes »*, explique Gilles Noël, le vice-président de l'AMRF. *« Nous devons nous investir dans les ARS, et les contrats locaux de santé, ne plus simplement suivre nos collègues élus des villes, porter la parole du milieu rural et nous aussi nouer des contacts avec les Centres hospitaliers universitaires (CHU). Il y a urgence à réagir »*. Le groupe Med'InFrance, spécialisé dans l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé confirme ces données : dix millions de Français résident dans des zones où l'offre de soins est insuffisante, neuf mille communes sont en manque de médecins. Même les régions mieux dotées en médecins, celles proches du littoral, connaissent des difficultés dès lors que l'on s'éloigne des bordures maritimes pour atteindre les zones rurales ou montagneuses. Au vieillissement de la population s'ajoute un renouvellement insuffisant des professionnels de santé. Et les jeunes médecins préfèrent souvent s'installer dans les zones urbaines. *« Les médecins tuteurs à la campagne et les jeunes préfèrent être proches des CHU où ils peuvent multiplier les gardes »*. Nombre de communes pourtant font des efforts, et mettent à disposition des logement pour ces jeunes médecins.

Liberté d'installation ?

En ce qui concerne les spécialistes, l'UFC-Que Choisir affirme que 19 % des Français résident dans un désert médical pour l'ophtalmologie, 23 % pour la gynécologie et 27 % pour la pédiatrie. Les élus des communes rurales s'interrogent sur la manière d'attirer des nouveaux médecins, à commencer par les généralistes. *« La profession médicale et l'État doivent remettre le principe de la liberté d'installation sur la table »*, estime Gilles Noël. *« Bien sûr un médecin doit s'installer selon son choix, mais ne pourrait-on pas demander une journée de présence par semaine dans une zone sous-dotée ? »*, précise-t-il. L'élu préconise également que la formation soit décentralisée. *« Les CHU et les universités ne devraient pas prendre tous les internes mais favoriser des journées de formation à la campagne, à la condition qu'ils soient encadrés par un médecin tuteur. Et puis, il y a tous ces jeunes médecins qui ont fait leurs études à l'étranger, en Europe essentiellement. Bien souvent, à leur retour en France, ils ne trouvent pas automatiquement de stages. Pourquoi ne pas les inciter à poursuivre leur formation à la campagne. Mais nous cumulons les handicaps, il y a de moins en moins de*



DR

Grâce à des aides à l'installation, le gouvernement espère dénombrer 4 000 maisons de santé pluridisciplinaires à l'horizon 2027.

L'action indispensable des collectivités territoriales

Conscient de la dégradation de la situation, qui suscite inquiétude et colère des élus parfois, le Sénat, dès 2021, appelait à une mobilisation des collectivités locales pour *« réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins »* face aux difficultés de l'État. Le rapport s'interroge sur l'efficacité des Agences régionales de santé, créées en 2009, pour agir dans ce domaine. Il identifie les initiatives des collectivités territoriales, communes, départements, régions et formule des recommandations de *« bonnes pratiques locales »*. *« Historiquement, ce sont les communes et leurs groupements qui, face à la carence de l'état, ont créé des centres de santé afin de remédier aux déserts médicaux et limiter l'isolement des professionnels de santé par le développement de leur exercice coordonné »*, constate le rapport. Des structures différentes ont vu le jour. Les Centres de santé, pour des soins de premiers recours, étaient autrefois appelés « dispensaires ». Les médecins y sont salariés et les départements couvrent le déficit entre le produit des visites et les frais de fonctionnement. Le département de Saône-et-Loire fait figure de modèle en la matière avec la création d'un premier centre en 2017. Mais le nombre de médecins candidats au salariat reste insuffisant en France. Les Maisons de santé sont quant à elles pluridisciplinaires. Ce sont des structures privées où les médecins, de différentes disciplines, mais aussi dentistes ou kinésithérapeutes, exercent une activité libérale. Le gouvernement espère en dénombrer 4 000 à l'horizon 2027, grâce à des aides à l'installation. Les zones définies par France Ruralité Revitalisation permettent aux médecins de bénéficier d'exonérations d'impôts sur les bénéfices dans l'espoir de les attirer dans les zones rurales. La Banque des territoires, émanation du groupe Caisse des Dépôts, a réalisé une étude qui recense 170 initiatives soutenues par des collectivités territoriales mais aussi par des entreprises privées. Elles témoignent de la mobilisation et de l'ingéniosité pour adapter le système de soins à une démographie médicale en baisse. Des nouvelles formes de soins apparaissent, avec la téléconsultation, des bus de dépistage itinérants, et plus que jamais, des actions de prévention auprès de la population. Le plus urgent étant de rester en bonne santé.

D'après Actuagri

TERRITOIRES

// PARC DU MORVAN

58

Ajustements et projets

Le 14 décembre, le Parc naturel régional du Morvan tenait son dernier comité syndical de l'année 2024, avec au programme le vote du budget prévisionnel, notamment.

Suite au vote de la motion de censure du gouvernement de Michel Barnier, début décembre 2024 par l'Assemblée nationale, c'est dans un contexte incertain que le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) proposait au vote son budget prévisionnel 2025, lors de son dernier comité syndical de l'année, le 14 décembre à Saint-Brisson.

À cette occasion, Sylvain Mathieu, président du Parc, insiste : *« Nous avons privilégié la prudence dans les possibles dotations octroyées par l'État, car, à date, son projet de loi de finances n'est pas acté et donc les dotations non plus »*. De ce fait, le président annonce que des décisions modificatives seront très probablement à prévoir dans le premier semestre 2025 afin d'ajuster le budget du PNRM. Au final, le budget principal de ce dernier a été établi à 4,6 millions d'euros, avec un budget de fonctionnement de 4,3 millions d'euros approximativement. Parmi les autres votes de ce jour-là, il fut décidé d'intégrer le budget de la Maison du tourisme – Régie Autonome au sein du budget principal du PNRM, *« pour une question de simplicité et de fluidité des comptes »* justifie le directeur du PNRM, Olivier Georges. Outre ces points administratifs, ce comité syndical permit de faire le point sur divers projets en cours portés par le PNRM dans le cadre de la Charte 2020-2035.

Valoriser à tous les niveaux

Le premier s'intéressa à l'atlas de la biodiversité communale de Vézelay, établi en partenariat avec le PNRM, dans le cadre de la labellisation de ce secteur comme Grand Site de France. Laurent Paris, responsable du pôle ressources naturelles au PNRM, précise : *« cet atlas est un programme de 3 ans impliquant 18 communes. Il s'agit d'une des 23 actions pour la labellisation mais cette dernière n'est pas conditionnée par la réalisation de l'atlas »*. Le second point se focalisa sur *« agir face au changement climatique »* de manière large, puisqu'il fut question de mobilité. Pour rappel, le PNRM fait partie des neuf territoires qui bénéficient d'un soutien dans le cadre du programme TIMS (Territoires insertion mobilité sobriété) qui encourage le développement des moyens de mobilités permettant de *« réaliser des économies d'énergie et cible tout particulièrement les personnes rencontrant des difficultés dans leurs déplacements, l'objectif étant de leur permettre d'accéder aux services essentiels et d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux »* (1). Enfin, le troisième focus s'attacha à la présentation du travail du PNRM effectué autour des structurations de filières de la laine avec la création d'un collectif baptisé *« Gisslaine »*, des céréales anciennes pour aboutir à une farine et in fine à un pain ou des pains du Morvan (à l'image de ce qui a été fait pour la filière fromagère au travers de la Cabrache) et enfin à la châtaigne avec le suivi de la production et l'élaboration d'une identité visuelle commune pour ce produit spécifique, afin de cibler le marché du semi-luxe/luxe. Pour cette dernière filière, la restauration des châtaigneraies sera d'ailleurs au centre des travaux du PNRM pour l'année 2025. Face à tous ces éléments, Sylvain Mathieu partage : *« Les produits issus de notre territoire sont, grâce à l'engagement quotidien des producteurs, de grande qualité et j'adorerais voir un jour une boutique qui leur serait dédiée dans l'avenue des Champs Élysées, car ils sont des représentants indéniables de l'excellence à la française »*. Sur ces mots, le président invita l'assemblée à clôturer les échanges pour se retrouver le 14 janvier pour la présentation de ses vœux pour 2025.



Le dernier comité syndical du PNRM se déroula le 14 décembre avec une séance présidée par Sylvain Mathieu, président du PNRM (ici avec le micro en main).

Chloé Monget

1. https://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/mobilite-durable-et-inclusive-neuf-territoires-a1584.html

// GROUPAMA

89

Des collégiens formés aux gestes de premiers secours

Le jeudi 9 janvier a eu lieu une formation aux gestes qui sauvent, organisée par Groupama, en partenariat avec l'union des sapeurs-pompiers de l'Yonne, au collège Albert Camus à Auxerre.

Que ce soit sur la scène nationale comme dans l'Yonne, l'objectif de Groupama est « *d'agir sur plusieurs secteurs de la prévention* », lance Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste de l'Yonne à Groupama Paris Val de Loire. « *Dans ce programme de formation aux gestes qui sauvent, le but est de former un million de personnes sur le territoire national d'ici 2026* ».

Pour cela, Groupama s'est tourné vers tous les publics, dont les plus jeunes. « *Les jeunes sont de futurs adultes et citoyens de notre pays, des vecteurs privilégiés car ils vont parler de ce qu'ils ont appris avec leurs frères et sœurs, leurs parents, leurs amis. Plus tôt on formera les enfants et plus tôt ils pourront acquérir des réflexes et prendre leur rôle de citoyen à cœur* », continue Valérie Zekl.

Le jeudi 9 janvier, six sessions de deux heures (trois le matin et trois l'après-midi) ont eu lieu au collège Albert Camus à Auxerre, animées par les sapeurs-pompiers de l'Yonne.

« *Pour suivre cette formation, on a fait le choix de nous concentrer sur l'ensemble des élèves de quatrième et l'ensemble des élèves de sections sportives (VTT et football) étant donné que les risques peuvent être plus importants dans le sport. Pourquoi les quatrièmes ? Car dans notre programme d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, on a travaillé une progression des actions pour nos jeunes. Pour les plus jeunes de nos collégiens, on va travailler d'abord sur le vivre avec soi-même (ses émotions, son bien-être, le sommeil, l'alimentation…). Puis, petit à petit, on va aller vers l'autre, vers la société. La classe de quatrième est un peu, pour nous, l'année charnière entre le vivre avec l'autre (lutter contre les discriminations par exemple) et vivre dans la société. Le fait de travailler sur le secours à l'autre et pouvoir s'investir dans cette démarche en tant que citoyen, est important* », explique Antoine Gaillard, principal adjoint du collège Albert Camus à Auxerre.



Environ 180 collégiens ont été formés durant cette journée de formation.

Les jeunes, les citoyens de demain

Pour Antoine Gaillard, le choix de faire suivre cette formation à ses élèves s'inscrit dans une démarche générale du collège de faire la promotion de la santé. Le collège recevra d'ailleurs dans quelques jours le label Édusanté de la part de l'éducation nationale. « *Cette formation aux gestes qui sauvent est un axe majeur pour s'investir dans la société avec la possibilité de porter secours à une autre personne si besoin. Lors de cette journée, environ 180 jeunes ont été formés. Dans l'idée, on souhaiterait reconduire cette formation chaque année pour nos quatrièmes, ce qui fait que sur l'ensemble de la scolarité d'un jeune, celui-ci passerait forcément par cette formation* ».

Pour animer cette journée, 12 sapeurs-pompiers de l'Yonne étaient présents. Fabrice Darlot, adjudant-chef de l'union des sapeurs-pompiers de l'Yonne souligne que « *cette formation est la même que celle que l'on propose aux adultes. Les jeunes, à cet âge-là, ont la capacité de porter secours, de donner une alerte. Ils font déjà partis de ces citoyens qui sont le premier maillon des secours, qui vont pratiquer les premiers gestes, en attendant que l'on arrive* ».

Il l'assure, « *plus il y aura de personnes formées aux gestes de premiers secours, plus les secours auront de chance de sauver des vies quand on prendra le relais. Il faut savoir que chaque minute qui passe sur un arrêt cardiaque, c'est 10 % de chance en moins de survie de la victime s'il n'y a pas de gestes de premiers secours. C'est-à-dire que s'il n'y a pas de gestes pratiqués dans les 10 premières minutes, le temps que les secours arrivent, c'est pratiquement perdu d'avance. Alors que si les gestes sont faits directement, les chances de survie de la victime augmentent. Dans cette optique, plus on aura de publics formés et plus on aura de chance de sauver des victimes* ».

Cette action dans un collège n'est pas une première pour Groupama. « *En septembre dernier, cette même formation a eu lieu au lycée Chevalier d'Éon de Tonnerre où 160 personnes (adultes et enfants) ont été formées. L'opération va d'ailleurs être renouvelée en septembre 2026. On a également d'autres projets. On commence à être sollicité par les établissements scolaires, ce qui est très bien* », sourit Valérie Zekl.

Pour rappel, Groupama prend intégralement en charge les coûts des formations aux gestes qui sauvent, ce qui marque une vraie volonté d'agir pour faire de la prévention et, si le cas se présente, sauver des vies.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Optimiser ma pulvérisation

• 21 ou 22 ou 23 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey ou le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

Renseignements :
Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Créez des visuels attractifs avec canva

• 23 janvier à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Améliorer mes marges sur mes produits transformés

• 24 janvier et 7 février à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 27 et 28 janvier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation à Besançon, sur deux jours, axée sur l'hygiène sanitaire des produits carnés et des œufs. Ainsi, vous transportez, stockez, manipulez, commercialisez et /ou transformez des denrées agro-alimentaires d'origine animale issues de votre exploitation et vous souhaitez être en phase avec les exigences de la réglementation … ces 2 journées de formation (réglementaire) vous permettront d'aborder vos obligations sereinement.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides : les comprendre pour les optimiser PAC

• 28 janvier

Cette formation complémentaire au parcours CERTI CREA vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Vous connaitrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre , en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : prendre en main l'outil pour piloter ses cultures

• 23 et 30 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Émilie Schaeffler (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 94 22 20.

// Être serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation (plan de fumure et registre)

• Mardi 28 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 20 30.

// Mon installation : faire le bilan et garder le cap

• Mardi 28 janvier

À Maillot, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Laurence Barbé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 64 45 66.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Semaine commerciale des éleveurs charolais

• Du 20 au 25 janvier

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une semaine commerciale dans les élevages charolais participant au concours de Semur. Une quinzaine d'élevage présenteront plus de 400 reproducteurs disponibles à la vente.

Entrée gratuite, renseignements, liste des élevages et animaux à vendre auprès de Lydie Perrin au 03 80 90 68 80 ou par mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

// Réunion retraite et transmission à Saint-Seine

• Vendredi 24 janvier

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une réunion d'information sur la retraite agricole. Ce rendez-vous est proposé le 24 janvier à la salle du conseil municipal de Saint-Seine-l'Abbaye (1, place de l'église), à partir de 10 h 30. Un conseiller MSA répondra à toutes les questions sur le sujet, un conseiller en gestion d'entreprise de la Chambre d'agriculture abordera les démarches à réaliser lors d'une transmission. Contact : 06 87 55 78 90.

NIÈVRE

// FNSEA – JA

• Du 17 janvier au 22 janvier

Dans le cadre des élections de la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une série de rencontres, ouvertes à tous, avec des élus nationaux du réseau FNSEA/JA : Le 17 janvier, « Vers un élevage positif : allié du climat et de la biodiversité » avec Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère, de 10 h 30 à 12 h, 15 route du Château de Champlevois, 58340 Cercy-la-Tour ; le 22 janvier, dégâts de gibier avec Cédric Tranquard, président de la commission faune sauvage à la FNSEA, 14h-16h30, chez Servane et Hervé Thomas, 3 Le Montot, Ville-Langy ; le 22 janvier, soirée grandes cultures avec Benjamin Lammert, président de Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux (FOP), 18h, salle des fêtes de Garchy.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

// Recensement des chemins ruraux

• Du 18 janvier au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier. Ainsi divers rendez-vous sont prévus dans les mairies des villes citées : le 18 janvier à 9 h à Lormes ; le 25 janvier à 9 h à Planchez ; le 1er février à 14 h à Marigny-l'Église ; le 22 février à 9 h à Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00

// Vente de la Station Bien Naître

• Mercredi 22 janvier

Le HBC vous donne rendez-vous le 22 janvier au Marault pour la première édition de l'Inno'vente Bien Naître où vous attendent une trentaine de futurs reproducteurs. Dès 9 h : Accès libre aux animaux de la vente. À 11 h : Bilan des performances des veaux de la vente aux enchères. À partir de 14 h : Début de la vente
Afin de les découvrir, rendez-vous sur la page https://www.charolaise.fr/innovente/

Renseignements : 03 86 59 77 00.

YONNE

// Formation finance des Cuma

• Mardi 21 janvier

Le réseau Cuma BFC organise une journée de formation le mardi 21 janvier, salle Cadet Rousselle du CerFrance d'Auxerre (37 rue de la Maladière), pour maitriser le volet financier des Cuma. Lors de cette journée, sera abordé : le fonctionnement économique (bilan des comptes de résultats, les indicateurs de gestion), les choix de gestion (affectation du résultat, gestion des investissements et des impayés, les obligations statutaires), ou encore le calcul du coût de revient (avec l'analyse des résultats). Des temps d'échanges sont également prévus.

Contact : Mathilde Bonneau (animatrice des Cuma de l'Yonne) au 03 86 46 45 44 / 06 12 22 87 47 ou à mathilde.bonneau@cuma.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 487 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,42	4,85	4,74	+ 0,03
		300-350	4,51	4,84	4,63	
		350-400	4,50	4,93	4,62	+ 0,21
		400-450	4,42	4,57	4,49	+ 0,11
		450-500	4,35	4,46	4,42	+ 0,10
F	U	350-400	4,24	4,47	4,34	+ 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	Pas de cotation				

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 308 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,69	3,86	3,81	
		- 5 ans	3,42	3,68	3,52	
		5 à 10 ans	3,51	3,80	3,65	
	U	24 à 36 mois	3,00	3,37	3,16	- 0,02
		- 5 ans	2,85	3,28	2,99	=
		5 à 10 ans	2,84	3,20	2,95	+ 0,07
		+ 10 ans	2,70	2,87	2,77	+ 0,03
	R	24 à 36 mois	2,74	2,99	2,89	+ 0,08
		- 5 ans	2,69	2,88	2,79	+ 0,02
		5 à 10 ans	2,56	2,87	2,75	=
		+ 10 ans	2,57	2,73	2,66	+ 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 816 - Taux de vente : 98 %.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/01/2025

Effectif : 461

Broutards :	(300 - 350 kg)	1340 - 1660	4,32 - 4,77
Broutards :	(380 - 455 kg)	1500 - 2120	3,93 - 4,68
Laitonnes :	(265 - 355 kg)	990 - 1490	3,74 - 4,17
Génisses 24 - 36 mois	(490 - 760 kg)	1490 - 2460	2,80 - 3,23
Vaches légères :		840 - 1490	
Vaches entre deux :		1570 - 1710	
Vaches lourdes :		1730 - 2390	

Apports importants et de très bonne qualité en ce début d'année. Le placement est rapide et global à des cours en progression dans l'ensemble des catégories. Meilleure demande en laitonnes. Pas d'invendu. Une nouvelle fois les apports en génisses et vaches ne correspondent pas aux annonces ! Tarifs juste reconduits en lourdes entrainant quelques invendus.

DIVERS : Vente globale.

Broutards Limousins et croisés :	(310 - 350 kg)	1340 - 1660	4,32 - 4,77
Broutards Limousins et croisés :	(380 - 455 kg)	1500 - 2120	3,93 - 4,68
Laitonnes Limousines et croisées:	(320 - 355 kg)	1180 - 1500	3,71 - 4,23

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs qui progressent a nouveau en ce début d'année. Présentation de qualité supérieure. Tarifs très fermes en femelles.

NB : Prochain marché Limousins, croisés Limousins, Salers, Parthenais, Blonds d'Aquitaine et Aubracs lundi 3 février 2025.

Bovins gras : 20		
Vaches de viande :	5,26 € à 5,66 € kg de viande.	
Génisses de viande :	5,70 € à 6,10 € kg de viande.	

Commerce plus discuté en bêtes grasses. Seulement 2 invendus.

Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 13 janvier 2025 aux horaires habituels

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,29	4,33	4,31	+ 0,14
		400-450	4,30	4,35	4,33	- 0,01

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,68	2,96	2,87	- 0,04
		5 à 10 ans	2,73	2,95	2,82	+ 0,05
		+ 10 ans	2,72	2,81	2,76	

OBSERVATIONS

Effectif global : 143 - Taux de vente : 100 %

Broutards / laitonnes : peu de volume mais le commerce reprend favorablement en ce début d'année.

Vaches / génisses : cours en adéquation avec la fin d'année 2024.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/12/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 488 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,16	5,52	5,43	+ 0,12
		de 38 à 44 kg	4,77	5,72	5,47	+ 0,20
		de 44 à 50 kg	4,82	5,36	5,15	+ 0,23
		+ de 50 kg	4,07	4,62	4,40	- 0,05
	R	de 32 à 38 kg	4,28	5,34	4,99	+ 0,32
		de 38 à 44 kg	4,20	4,96	4,77	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F			1,72	2,29	2,00	
F	U	+ de 60 kg	1,77	2,15	1,96	+ 0,04

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 51 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	109	147	130	- 19,00

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,46	5,76	5,69	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		40	120	76	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 716 - Taux de vente : 99 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/12/2024

Effectif : 144

Agneaux	170 - 241	(3,70 - 5,14)
Brebis	127 - 139	(1,70 - 1,88

Vente rapide et globale en ovins à des cours qui progressent à nouveau.

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 443 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,29	4,86	4,72	- 0,16
		de 38 à 44 kg	4,75	5,67	5,33	+ 0,25

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,64	2,08	1,94	+ 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 119 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		37	95	71	+ 20,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 683 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : cours toujours très rémunérateur en cette période de l'année.

Brebis : la demande ne semble pas faiblir. Les cours ressemblent au marché avant les fêtes.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Janvier 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : une offre restreinte et une orientation positive des cours.

Bovins maigres : le marché est de nouveau dynamique après les fêtes et les cours s'orientent à la hausse.

POLITIQUES

Au plan européen, la POLOGNE a pris au 1er janvier la présidence de l'Union européenne pour 6 mois. Elle aura donc notamment à gérer l'agenda et l'avancée des dossiers des Conseils de l'Agriculture. On peut souligner que le gouvernement polonais est défavorable à l'accord Mercosur, et se trouve très attentif à ne pas alourdir la réglementation sur le bien-être animal. C'est aussi sur ce premier semestre que le Commissaire à l'Agriculture HANSEN rendra son document (le 19 février) de vision d'avenir de l'agriculture, et que se poursuivront les discussions sur la PAC post 2027.

SANITAIRE

La campagne vaccinale MHE est prolongée d'un mois : Un arrêté ministériel prolonge la campagne jusqu'au 31 janvier 2025, soit un mois de plus que la date initialement prévue par un précédent texte. Dans le cadre de cette campagne de vaccination volontaire, les éleveurs de bovins de 21 départements en bordure de la zone régulée (de la Manche aux Bouches-du-Rhône, en passant par l'Allier) peuvent vacciner leurs animaux, la MHE étant présente dans la moitié sud-ouest de l'Hexagone.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Commission européenne a publié, le 10 décembre dernier, une proposition de texte modifiant d'une manière ciblée le règlement OCM. Parmi les évolutions visées, peuvent être citées l'obligation pour les OP de prévoir, dans leurs statuts, des dispositions concernant le contrôle des comptes et du budget par les membres producteurs, ou encore la possibilité pour les producteurs d'être en contact direct avec l'acheteur sous certaines conditions. Des mesures relatives à la contractualisation sont également proposées, notamment sa généralisation à toutes les productions avec toutefois quelques exceptions. Dans ce cadre, la méthode de détermination du prix prend en compte des indicateurs objectifs ou des indices qui reflètent, entre autres, l'évolution du marché et les coûts de production. Toutefois, "*les parties au contrat sont libres de se référer à ces indicateurs ou à d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinents* »… Les travaux étant en cours, la FNB reste pleinement mobilisée pour porter les attentes et besoins des éleveurs sur le sujet.

FAIT DE LA SEMAINE

Par communiqué de presse du 31 décembre, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, reconduite dans ses fonctions dans le nouveau gouvernement Bayrou, souligne que les pouvoirs publics souhaitent l'adoption définitive dans le budget 2025 de tous les engagements en faveur du monde agricole, tels qu'ils figuraient dans les textes en débat à l'automne. Elle liste notamment la mesure fiscale et sociale prévue pour le cheptel bovin, le maintien de l'exonération sur GNR, et les évolutions positives attendues sur la DEP et la TFNB.

FOCUS

La diffusion des « Questions bêtes » continue chaque dimanche vers 19h50 sur TF1. Ce sont 26 épisodes d'une minute qui donnent la parole aux éleveurs pour répondre aux interrogations des Français. Le 11ème épisode qui vient d'être diffusé fait un focus sur les prairies en rappelant que les zones d'élevage hébergent jusqu'à 20 espèces de bourdons, 70 espèces d'oiseaux, 300 vers de terre par m² de prairie *(Source Idele)*. L'ensemble des épisodes est disponible sur : https://elevage-ruminants.fr/questions-betes-sur-tf1/

CHIFFRE A RETENIR

-12%

C'est la baisse des naissances de veaux de mères allaitantes en octobre 2024 par rapport au même mois de 2023. Depuis l'été 2024, les baisses des naissances ont été particulièrement marquées.
Elles sont de toute évidence à lier à la décapitalisation, qui atteint de nouveau -2% sur les vaches allaitantes en novembre 2024. Le lien avec la situation sanitaire (FCO3, 8 et MHE) fait également peu de doute.

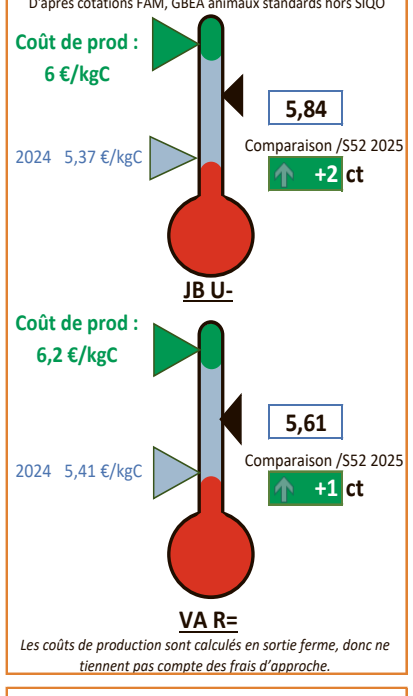
EN REGION

La campagne 2025 de dépôt des demandes d'aides couplées bovines est ouverte : rendez-vous sur votre espace TélépAC.
Pour rappel, comme demandé par la FNB depuis la réforme, les modalités de comptage sont révisées en 2025 : les vaches sorties entre la déclaration et la date de référence seront donc désormais éligibles à l'aide à l'UGB (dès lors qu'elles ont été présentes plus de 6 mois sur l'élevage pendant leur vie).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

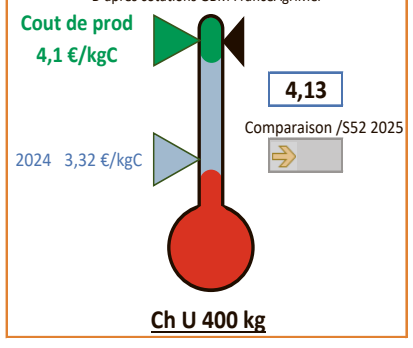
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

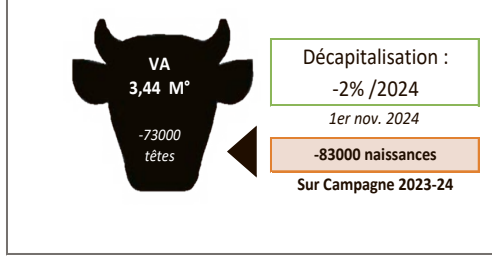
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



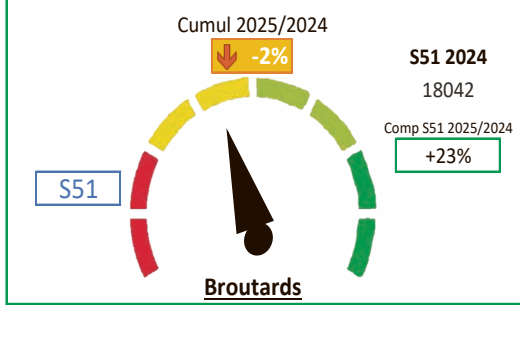
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



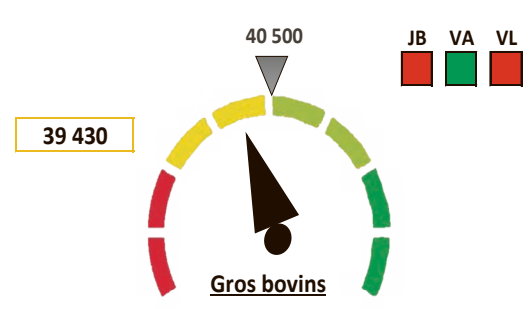
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 02
du 6 au 10 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché du broutard en ce début d'année est globalement marqué par une forte demande, en particulier pour les animaux bien préparés et valablement vaccinés, ce qui soutient les prix dans plusieurs régions. Les volumes sont parfois limités, mais les transactions se déroulent rapidement, notamment pour les broutards exportables. Le dynamisme est présent malgré quelques marchés de reprise encore modestes. En femelles la demande est soutenue avec des reconductions fréquentes, voire des augmentations dans certaines catégories.

• **Gros bovins maigres :** les marchés bovins débutent l'année sur une note généralement positive, notamment pour les charolaises et les limousines, soutenues par une forte demande. Les salers affichent une reprise plus timide, tandis que les blondes confirment leur attractivité avec des ventes rapides et fluides.

• **Boucherie :** globalement, on observe des ajustements tarifaires souvent à la hausse, une demande stable ou en progression, et des apports parfois limités. L'offre reste globalement modérée, mais les conditions commerciales témoignent d'un climat favorable à la reprise.

• **Veaux :** les premiers marchés de l'année pour les veaux montrent une activité globalement stable, marquée par des apports variés selon les régions et des cours majoritairement reconduits.

• **Ovins :** en agneaux, on note une dynamique contrastée en ce début d'année, influencée par des variations d'apports et de demande. Les marchés oscillent entre tension sur l'offre et stabilité des cours, avec une demande généralement bien orientée. En brebis, le commerce est facile et actif avec une demande soutenue, les cours sont facilement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vends Claas Arion 620C 201Z 130 ch, 5400 heures, tbé, relevage avant, clim, vidange à jour, 34000 euros HT. À voir.
✆ 06 75 97 33 30

42 - Vends tracteur Arion Class 410 bétaillère bon état, silo 8m³ farine Vicon 600 L.
✆ 06 77 49 05 92

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165 S / 2500 h, T6 155/3600 h, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends cause retaite tracteur John Deere 6140R Direct Drive, 2013, 5 400h, révisé, bon état.
✆ 06 71 99 65 43

63 - Vends moissonneuse John Deere 2258 Hillmaster année 1998 heures batteur 3500 40000 euros.
✆ 06 52 54 49 17

69 - Cause retraite, vend Claas 340 Axos 2011 5600 H. - Foins 2023 et 2024.
✆ 06 77 93 61 05

69 - RECHERCHE Tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 42 23 43 51

Travail du sol

01 - Vends lame niveleuse bon état 700 euros ferme. Photos sur demande.
✆ 06 14 55 61 41

01 - Vends suite décès fraise arrière rotative MAJAR RMP 135 deportable, cardan avec limiteur à friction. Servi 2 fois.
✆ 06 74 59 46 57

26 - Vends herse Quivogne RH 4.20m VAG 94 diamètre 100; semoir Bomatec maïs, sorgho; poudreuse dorsal Berthoud mécanique.
✆ 06 72 83 06 94

38 - Vends herse plate Quivogne 4m avec options quasi neuve 3500 euros exo TVA.
✆ 06 81 57 03 34 le soir

Récolte

07 - Vends foin balles ronde + luzerne bonne qualité
✆ 06 15 51 58 89

38 - Vends ramasseuse à noix AMB Rousset type R25 bon état entretien AMB Palox bois 125 p.
✆ 06 87 29 33 72

42 - Vends maïs épis en bottes avec analyse, très bonne qualité.
✆ 06 12 51 35 15 ou 06 87 62 47 93

Arbo-viti

69 - Vends tapis monte vendanges en fibres Costa, 5 mètre, très bon état avec goulottes et 2 trémies. 1200 euros HT.
✆ 06 13 52 27 12

Distribution

01 - Vends desileuse pailleuse 7m3 année 2018 révisée très bon état peu servie.
✆ 06 28 30 51 88

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60 x 2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4m x 2m15 Ht 2m.
✆ 06 82 07 33 68

10 - Recherche charrue rév Fenet 3-5 socs pour pièces. Moteur MWM D 227-6 sain ou épave tract Renaud 951 891 981 avec moteur ok. (0204)
✆ 06 75 28 55 67
ou 06 14 20 32 12

15 - Vends round baller NHolland 740 ficelle 2005 15000 bottes+épandeur engrais Kuhn MDS 701 1100L+ pulvérisateur 600L R 9M Tecnoma 2008+herse 2,6M. St Flour
✆ 04 71 73 11 18 HR

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0203)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends cause cessation activité, Tracteurs Same 95t 6000h 2009 avec cabine lochman démontable et roue jumelé, Ford 5610 70cv cabine 6000h 1985, Remorque Deguillaume 9T Ridelles rehausses et grande rallonge du plateau,
✆ 06 28 84 06 63

38 - Vends vaches allaitantes suitées génisses 20 mois, brebis Charolaises + bois de chauffage frêne en barre.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends installation écalage de. noix avec bac à pierre, trémie.
✆ 06 27 42 15 94

58 - Vends tracteurs Puma cvx 225 IH et JD 6130R avec chargeur, antenne GPS, pneus neufs, bétaillère 19T PL, Cover-crop 3m, cause retraite. (0301)
✆ 06 83 25 49 06

69 - Site Villefranche s/s Concassé béton 0/30 (mélangés brique carrelage) : 4.20€ ht/tonne Concassé béton 0/50 : 8.40€ ht/tonne Concassé béton 0/31.5 : 8.40€ ht/tonne Enlèvements/place ou livraison 8x4/semi
✆ 04 74 60 05 30

69 - Vds semoir à céréales 2.2 m. Mahieu 13 rangs, bon état.
✆ 06 07 19 39 81

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Citroën Berlingo, année 2017, TBE, 97.000 km, 3 places, 8.300 € HT, disponible, CT ok.
✆ 06 85 70 60 74

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin fetuque 2024 bio BRI 130X120 prix 120 euros/Tonne ; enrubannage PT 30 euros/botte.
✆ 06 80 11 49 56

38 - Rouleau prairie naturelle 120x120 19 euros/pièce.
✆ 06 17 12 09 68

38 - Vends foin, prix à débattre.
✆ 04 76 37 29 99

38 - Vends foin 2024 prairie naturelle botte carrée livraison à partir de 5 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

42 - Producteur vends maïs ensilage + maïs épis + foin + foin de luzerne, poss. livraison.
✆ 06 82 29 74 85

63 - Recherche cribs maïs type France Cribs en bon état avec toit si possible.
✆ 06 63 37 70 09

Plants, pépinière

58 - Achète noyers, cèdre, Douglas, frêne, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50cm. (0207)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends foin bonne qualité de PP balles rondes 140 de diamètre.
✆ 06 10 79 14 12

38 - Vends foin bottes carrées (120 par 240) paille bottes rondes 160 enrubannage de luzerne
✆ 0686485404

69 - Vends foin 2024 petites bottes 13 kg et foin de luzerne 30 bottes + piquets de châtaignier de 2 m. écorcés 400 environ. Heures repas de préférence.
✆ 06 80 67 81 99
ou 04 74 04 70 31

Propriété

15 - Vends propriété agricole 70 Ha SAU env. Nord-Cantal (région Mauriac) + bâtiment. Tél. Union 15 qui transmettra
✆ 04 71 45 56 40

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation viticole sur la commune de Sury-en-Vaux. Activités : taille de la vigne, remplacements complants, ébourgeonnage, relevage, mise en bouteille, préparation de commandes. Poste en CDD, du 10/02/2025 au 01/06/2025. Rémunération : 12.17 € (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Avantage : indemnités kilométriques – Connaissances du milieu viticole souhaitées – Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de Remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

58 - Exploitation céréales et bovins recherche salarié polyvalent motivé, rémunération motivante si compétent. (0206)
✆ 06 15 94 80 57

69 - Domaine viticole cherche chauffeur tracteur enjambeur pour zone Sud Beaujolais 69.
✆ 04 78 47 93 45

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

69 - Domaine viticole cherche second de chef de culture pour zone des crus beaujolais 69. Profil ex vigneron souhaité
✆ 04 78 47 93 45

Offre de service

26 - Vous déménagez ? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Propose pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée au calme de 11 hectares + 11 autres hectares de regain à partir de Septembre, le tout sur la commune de Champdor-Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Surveillance quotidienne assurée. Surface pouvant accueillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix entre 1.30€ et 1.60€ par tête selon âge et taille des animaux. A débattre. Ou bien possibilité d 'un accord sur fortait pour la saison.
✆ 06 24 32 65 17

18 - EARL Breton vends deux taureaux charolais HBC de 21 mois et un taureau de 3 ans et demis utilisable sur génisse.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
Michel : 06 67 58 18 03
Bertrand : 06 74 69 62 41

21 - Vends cause retraite, vaches allaitantes gestantes suitées. (0303)
✆ 06 81 16 58 03

38 - Prends 40 genisses en pension dans bonne pature avec eau a volonté de debut avril a fin octobre
✆ 06 86 48 54 04

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends 6 taureaux charolais HBC 2 ans. GAEC Marion, 58170 LUZY. (0205)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine NEMO pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : MELOMANE, OUMIOU, ORAGE p, NEWMANN p, PICASSO p et RODGER p, MISTER p, PADCORN p, NUTS. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 2 ans, veaux de l'année HBC. Pigoury G. (0302)
✆ 06 20 19 70 43

71 - Vends cause cessation taureau ch. 3 ans, vêlage, pour génisses au pré, Toulon-sur-Arroux.
✆ 03 85 79 40 83

74 - Vends 1 taureau charolais 22 mois à l'attache, 1900 €.
✆ 06 19 33 56 77

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 29 JANVIER et 5 FÉVRIER 2025
STATION de CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

Chien

71 - Vends chiots bouvier bernois, portée de 6, nés le 15/11/2024, n° mère 250268743034857, Siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

73 - Vends chiots Beauceron 3 mâles 1 femelle nés début oct, mère 250269608862076, 400 euros.
✆ 06 73 22 02 64

Suivez-nous sur notre page Facebook

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSPORTS G R G
SA au capital de 144000 €
Siège social : rue de meuvain
21220 Fixin
017 351 495 RCS de Dijon

L'Assemblée générale ordinaire du 17/12/2024 a nommé à compter du même jour Co-Commissaire Aux Comptes Titulaire, AB AUDIT, SAS au capital de 30.000 €, ayant son siège social 28 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire, 451 042 972 RCS de Dijon.
Modification du RCS de Dijon

AL25016819

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'ABSINTHERIE
SARL au capital de 10 000€
Siège social : 10, boulevard de Verdun
21000 DIJON
843 748 948 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 06/01/2025, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée L'ABSINTHERIE a décidé de transférer le siège social du 10, boulevard de Verdun, 21000 DIJON au 1128 chemin du Tronchet 71330 FRANGY EN BRESSE à compter du 31/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL25017033

MODIFICATION DU CAPITAL

CASIS – CARDIAC SIMULATION & IMAGING SOFTWARE
Société par actions simplifiée
Au capital de 123.740 euros
Siège social : 7, impasse des Boussenots
21800 Quetigny
RCS Dijon 820 650 935

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024, il a été décidé une augmentation de capital de 610 euros et il a été donné au Président tous pouvoirs pour augmenter le nombre d'actions à émettre et prendre toutes mesures utiles afin de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
Par décisions en date du 24 décembre 2024, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, pour un montant nominal de 610 euros, qui a ainsi été porté de 123.740 euros à 124.350 euros, divisé en 124.350 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, et a procédé à la modification corrélative des statuts.
Pour avis modificatif.

AL25017036

TRANSFORMATION

ALUNOV
Société à responsabilité limitée
Transformée en
société par actions simplifiée
Au capital de 21 000 euros
Siège social : 6, rue Etienne Dolet
21000 DIJON
444 056 063 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 21 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur François COUQUEBERG et Monsieur Dominique LESAINT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Dominique LESAINT demeurant à FIXIN (21220) 11 rue des Ormeaux.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur François COUQUEBERG demeurant à BRESSEY SUR TILLE (21560) –12 rue de Genlis
Pour avis
Le Président

AL25017047

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PMMCJ
Forme : SC.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 Impasse DE LA LEUE
21600 LONGVIC
442951398 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 6 janvier 2025,les associés ont décidé, à compter du 6 janvier 2025, de transférer le siège social à 13 ter impasse du Clos de la Source, 21220 St Philibert.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL25017079

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LES GRANDES VARENNES
SCI au capital de 152.45 euros
Siège social
5 RUE DE L'AQUEDUC DARCY
21121 AHUY
RCS n°343 503 124- RCS DIJON

Aux termes d'une décision collective en date du 06 janvier 2025, Madame Pauline PERRIN, demeurant 20 D rue de Bellevue 21000 DIJON, a été nommée co-gérante statutaire de la Société à compter du 06 janvier 2025.
L'article 13 l des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis, La gérante.

AL25017081

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS CLANAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
porté à 120 600 euros
Siège social : 3 rue de la Combe de Fain
21370 VELARS SUR OUCHE
447 753 674 RCS DIJON

Par décision unanime des associés du 11 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 29 400 euros pour le ramener de 150 000 euros à 120 600 euros par voie de rachat et d'annulation de 294 actions.
Le Président a constaté en date du 31 décembre 2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS
Ancienne mention :Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cent vingt mille six cents euros (120 600 euros).
POUR AVIS
Le Président

AL25017093

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EXPRESSION PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 120 euros
Siège social : 16 rue Louis Devillebichot
21240 TALANT
483 881 108 RCS DIJON

Par décision en date du 22 novembre 2024, l'associée unique transfère le siège social du Bâtiment OSIRIS – 7 boulevard Winston Churchill – 21000 DIJON au 16 rue Louis Devillebichot - 21240 TALANT à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance

AL25017107

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAINT GEORGES PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
Au capital de 18 750 euros
Siège social : 16 rue Louis Devillebichot
21240 TALANT
481 363 737 RCS DIJON

L'Assemblée Générale en date du 22.11.2024, a transféré, à compter du même jour,le siège social du 7 boulevard Winston Churchill - Bâtiment OSIRIS - 21000 DIJON au 16 rue Louis Devillebichot - 21240 TALANT et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis : Le Président

AL25017108

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAINT LOUIS PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 euros
Siège social : 16 rue Louis Devillebichot
21240 TALANT
452 837 453 RCS DIJON

Par délibération en date du 22 novembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 7 boulevard Winston Churchill - Bâtiment OSIRIS - 21000 DIJON au 16 rue Louis Devillebichot – 21240 TALANT à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance

AL25017109

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date des 17 Avril 1986 et 28 septembre 1993, Madame Denise Georgette Léone GAUDRON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Marcel BARBIER, demeurant à TART-LE-BAS (21110) 1 impasse des Glycines , née à DOLE (39100) , le 14 juin 1930, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 17 septembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 20 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017143

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CLAP IMMO
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5, rue Edmé Verniquet
21 000 DIJON
809 103 484 RCS DIJON
Suivant décision collective des associés en date du 20/06/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Christophe POUTHIER, demeurant 5 rue Edmé Verniquet 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au 5, rue Edmé Verniquet 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL25016945

NON DISSOLUTION

VIN ET PASSION
SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 150 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
900 148 115 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 06/09/2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS : La Présidente

AL25016989

NON DISSOLUTION

DELL' ANIMA BY LA JEANNE
SAS au capital de 290 000 euros
Siège social : 2 rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
899 054 084 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL25016992

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EVEXIA
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle En liquidation
Au capital de 800 euros
Siège social et de liquidation :
26 Rue des Forges
21190 MEURSAULT
913 727 947 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2024 au siège social et de liquidation,l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sophie DEBORGHER épouse DUFOUR, demeurant 26 Rue des Forges 21190 MEURSAULT , de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25016993

NON DISSOLUTION

PICK N ROLL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 299 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
889 296 026 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS.
Le Président

AL25016996

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ATELIER FABIEN MOUGENOT
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA LA PETITE CHAMPAGNE
21640 GILLY LES CITEAUX
RCS DIJON 801 064 031

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Fabien MOUGENOT, demeurant 53 boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 53 boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL25017044

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE SMART
SARL en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège de liquidation : 29, rue Vannerie
21000 DIJON
448 302 703 RCS DIJON

Par assemblée générale du 2/12/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gérard Gaudin de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL25017048

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ATELIER FABIEN MOUGENOT
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
ZA LA PETITE CHAMPAGNE
21640 GILLY LES CITEAUX
Siège de liquidation
53 boulevard Maréchal Joffre
21000 DIJON
RCS DIJON 801 064 031

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2024,, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabien MOUGENOT, demeurant 53 boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017049

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI WEILER ROMUALD
Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
3, rue des Griottes
21380 ASNIERES LES DIJON
898 711 718 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.11.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Romuald WEILER demeurant 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017083

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI WEILER ROMUALD
Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
3, rue des Griottes
21380 ASNIERES LES DIJON
898 711 718 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30.11.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Romuald WEILER demeurant 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017084

// CONSTITUTION

S.A.R.L. KEMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Impasse de Lorgevaux
21250 CHAMBLANC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMBLANC (21250) du 3 Janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : KEMO
Siège social : 2 Impasse de Lorgevaux - 21250 CHAMBLANC
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Objet social :- toutes prestations de services non réglementées,conseils, achat et vente de tous produits non réglementés,- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles,financières, mobilières et immobilières,- l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de sesfiliales et participations et de tiers,- l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers,à usage d'habitation, professionnel, agricole,commercial ou industriel,- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Agrément : Les cessions de parts à quelque personne que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérance : Monsieur Kevin OLLAGNIER,demeurant 2 Impasse de Lorgevaux – 21250 CHAMBLANC, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017034

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC MASSON
Groupement Agricole
D'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 13 mars 2015
Siège social : 1 route de Cuncy-Thurigny
58210 ST GERMAIN DES BOIS
RCS NEVERS – N° 331 771 915

Suivant délibération d'AGE du 27 décembre 2024, les associés ont agréé à effet du même jour :
- la nomination à la gérance de M. Clément MASSON, demeurant 3 route de Brinon –Thurigny – 58210 ST GERMAIN DES BOIS, et de M. Valentin MASSON, demeurant 26 rue du Faubourg de Marcy – 58210 VARZY, en remplacement de M. et Mme MASSONJ ean-Paul et Marie-Christine, gérants démissionnaires.
- l'augmentation du capital social de 104 580 Euros (par apport de biens mobiliers) pour le porter à 465 210 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

AL25016856

CHANGEMENT DE GÉRANT

GARAGE FAIDHERBE S.N.C
Société en nom collectif
Au capital de 8 384,70 euros
Siège social : 48 rue des Docks
58000 NEVERS
432 371 144 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2024, il a été décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Pascal LAURENT, gérant démissionnaire à effet du 30/06/2024.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25016869

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SABLAGE PEINTURE CARROSSERIE
INDUSTRIELLE
Société par action simplifiée
Au capital de 21 420 €
Siège social : ZI du Pré Charpin
58300 CHAMPVERT
RCS NEVERS 413 849 019

Aux termes d'un PV en date du 23/12/2024, il résulte que Monsieur Sébastien BARDIN,demeurant rue René Pages 58620 LA MACHINE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BARDIN,-démissionnaire.
Monsieur Julien BARDIN,demeurant 21 rue Colette 58620 LA MACHINE, a été nommé en qualité de Directeur Général.

AL25016972

TRANSFORMATION

TMS
SAS au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 1 rue des mouillés
58150 TRACY SUR LOIRE
978 277 796 RCS NEVERS

Le 2 Janvier 2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en SARL.En conséquences :
- Il a été mis fins aux fonctions de Monsieur Anthony MARTINHO , président
- a été nommé Gérant, Monsieur Anthony MARTINHO
Pour avis.

AL25017017

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

M DIAG 58
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 BOULEVARD BEAUREGARD
58660 COULANGES LES NEVERS
922 127 584 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2024, le Président de la SAS M DIAG 58, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 18 Boulevard Beauregard, 58660 COULANGES LES NEVERS au 42 Rue Maurice Genevoix, 58640 VARENNES VAUZELLES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL25017022

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SJB ENTREPRISES
SAS au capital de 282 240 €
Siège social : 34, Route de Villechaud - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
879 688 398 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/12/2024 les associés ont décidé à compter du 01/01/2025 :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, aliénation, administration, exploitation par location (nue, meublée, saisonnière, etc) ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25017032

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS EL BARAKA
St pv du 12/12/24 la SAS EL BARAKA durée 99 ans capital 5.000 € RCS 821217536 transfert le siège social du 19 rue de vertpre 58000 NEVERS au 32 rue de paradis paris 10 Radiation RCS NEVERS immatriculation RCS PARIS

AL25017038

MODIFICATIONS MULTIPLES

CLAUD'ELEC 58
SARL au capital de 5000 €
Siège social : 94 rte du grand chemin
58250 La Nocle-Maulaix
503 661 936 RCS de Nevers

L'AGE du 31/12/2024 a décidé de :
- Modifier la dénomination qui devient : MAUSTER, à compter du 31/12/2024.
- Modifier l'objet qui devient : holding, prise de participation ou de contrôle et gestion desdites participations, à compter du 31/12/2024.
- Transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/12/2024, et a nommé Président Monsieur Claude TERSCHLUSE demeurant 94 rte du grand chemin 58250 La Nocle-Maulaix.
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Transmission des actions : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
Mention au RCS de Nevers

AL25017053

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRANCE CONSEIL ET FORMATION
SASU au capital de 1000 €
Siège Social :
44 Avenue du 85eme de ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
920415544 RCS de NEVERS

Par AGE du 09/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 110 rue de Fontenay cs 20010 cedex 94303 VINCENNES, à compter du 09/01/2025.
Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de CRETEIL

AL25017074

NOMMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 07/01/2025, les associés de la société GROUPE ROUSSEAU, SAS au capital de 2 000 000 €, Allée Clément Ader 58500 CLAMECY, 510 317 191 RCS NEVERS, ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Jade ROUSSEAU demeurant 47 rue Richard Lenoir 75011 PARIS en qualité de Directeur Général, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL25017094

DÉMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE MONDE IDEAL
SAS au capital de 4429 €
Siège social :8 rue des boucheries
58000 Nevers
933 108 821 RCS de Nevers

Le 30/09/2024, le président à compter du 31/12/2024 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. RUPIN Jean-Guillaume
Mention au RCS de Nevers

AL25017099

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAILLAT MOTOCULTURE - CYCLES
SAS au capital de 130 000 €
Ancien siège social : ZI Le Tremblat – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social : 9, rue des Gabarriers – ZA du Val de Loire – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
535 346 886 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président du 06/01/2025 il a été décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58) de ZI Le Tremblat au 9 rue des Gabarriers – ZA du Val de Loire, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL25017115

Notaires

LEXCO NOTAIRES
43 B avenue de la Sablière
21200 BEAUNE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE FLETY

Groupement forestier
au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de Cantemerle
81570 CUQ
R.C.S. CASTRES 812 826 287

L'AG du 13 octobre 2024 a décidé de transférer le siège social 13 route Lauverger 58170 FLETY, à compter du 13 octobre 2024.
L'article 4- Siège social des statuts a été modifié en conséquence.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25017126

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDING ALAIN RESSAT

SAS au capital de 192.500 euros
Siège social : RN 7
Zone Industrielle « La Maison Rouge »
58240 LANGERON
438 734 055 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus par l'article D 221-5 du Code de Commerce, l'assemblée générale du 07 janvier 2025 a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats arrivant à expiration de Monsieur Christian POUVIOT, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Paul REYNE, commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, le Président

AL25017141

// GÉRANCE

JURIX NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique du 20/12/2024 enregistré le 31/12/2024 au service des impôts des entreprises NEVERS, Dossier 2024 00023899, référence 5804P01 2024 N 00649,
la société dénommée EDAMM, Société par actions simplifiée au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à CERCY-LA-TOUR(58340), 71, avenue Louis Coudant, identifiée au SIREN sous le numéro830348595 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
A cédé son fonds de commerce de d'activité de bar, café, restauration et hôtellerie, vente de jeux de loterie, jeux à gratter, grilles de jeux, pronostics sportifs, bimbeloterie, organisation de tout évènement festif et de soirée,exploité à CERCY-LA-TOUR (58340), 71 avenue Louis Coudant sous l'enseigne « Café du Siècle ».
A la société dénommée SASU CJKM, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à CERCY-LA TOUR (58340), 71 Avenue Louis Coudant, identifiée au SIREN sous le numéro 937738037 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Cette vente a été consentie au prix de 25 000,00 euros, avec entrée en jouissance au 20 décembre 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître Jean-Charles REROLLE demeurant 8 rue Carnot 58300 DECIZE pour la correspondance et pour la validité.

AL25017121

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALPHA TECHNO BOIS

Société en liquidation
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Mairie, Le Bourg
58800 La Collancelle
Siège de liquidation : Mairie, Le Bourg
58800 La Collancelle
RCS Nevers 809 776 826

Le 16.12.2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation,a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25016832

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LISA

SCI au capital social de 2000 Euros
Siège social : 7 route de Villeberne-Les Gâtines
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
489 299 255 RCS NEVERS

Le 20 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Antonio MARTINS de VASCONCELOS demeurant 7 route de Villeberne-Les Gâtines 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 7 route de Villeberne-Les Gâtines 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Pour avis.

AL25017001

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LISA

SCI au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 7 route de Villeberne-Les Gâtines
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
489 299 255 RCS NEVERS

Le 31 décembre 2024 , l'assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 Décembre 2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25017003

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC ANGEL

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet
de la Nièvre le 18 avril 2018
Siège social : Les Avenières
58170 LUZY
RCS NEVERS – N° 839 291 044

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2024, l'assemblée a décidé à effet du même jour :
- la dissolution anticipée de la société
- de nommer liquidateur Mme Marie-Josèphe ANGEL, demeurant au siège social.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : Les Avenières – 58170 LUZY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017037

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ECOLE DE CONDUITE THERET

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 35 rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
410 595 755 RCS NEVERS

Le 18.12.2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31.10.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017042

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MURMURES CONSEIL

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 14 Route des Taureaux
58470 SAINCAIZE MEAUCE
933033573 RCS de NEVERS

Par AGE du 27/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2024.
M. Mignon Cédric 14, Route des Taureaux 58470 SAINCAIZE MEAUCE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de NEVERS

AL25017045

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEVERS-SUD

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social : Route Nationale 7
Challuy
58000 Nevers
Siège de liquidation : Route Nationale 7
Challuy
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 391 541 844

Le 29.11.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017065

DISSOLUTION ANTICIPÉE

JFB-CHAUFFEUR

SASU au capital de 100 €
Siège Social : 6 RUE GEORGES TARDY
58000 NEVERS
834836249 RCS de NEVERS

L'associé unique, en date du 30/11/2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/12/2024. M. BEAUNEE Jean-François 6 RUE GEORGES TARDY 58000 NEVERS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de NEVERS

AL25017077

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JFB - CHAUFFEUR

SASU au capital de 100 €
Siège Social : 6 RUE GEORGES TARDY
58000 NEVERS
834836249 RCS de NEVERS

L'associé unique, en date du 30/11/2024, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BEAUNEE Jean-François 6 RUE GEORGES TARDY 58000 NEVERS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/12/2024
Radiation au RCS de NEVERS

AL25017078

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DES TROIS HEAUMES

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital social de 64.943,28 €
La Charbonnière
58150 TRACY SUR LOIRE
RCS de NEVERS n°351274691

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention.
Le liquidateur.

AL25017091

SELARL LAURA GAGNEUL
NOTAIRE
1 rue du stade
44660 ROUGE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ''DU FEY'' Société Civile Immobilière au capital de 1.524,49€ ayant son Siège social :COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Lieudit Les Charmes de Villechaud, identifiée au RCS de NEVERS N° 419 823 729.
Suivant PV d'AGE SSP du 08/01/2025 : a été décidée la dissolution anticipée de la société «SCI DU FEY», en liquidation à compter du 08/01/2025.
A été nommé comme liquidateurs de la société : Madame Nelly Rose Marguerite Simone FEYAERTS, demeurant à CHATEAUBRIANT (44110), 12 rue Louis Davyet Monsieur Jérôme Philippe Octave DUBOIS,demeurant à CHATEAUBRIANT (44110), 23 rue de la Gare à qui il a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à CHATEAUBRIANT (44110), 12 rue Louis Davy.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour Avis
Me Laura GAGNEUL

AL25017103

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE GOUT DES CHOSES

Entreprise Agricole
A responsabilité limitée
Siège social : La Davide Mussy
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
798602983 RCS NEVERS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2024,l'associé unique, exerçant tous les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés, a décidé à effet du 31 décembre 2024 :
- d'autoriser Monsieur François COTS à démissionner de ses fonctions de gérant,
- la dissolution anticipée de la société Monsieur François COTS, demeurant à PARIS (11e Arr.), 20 Passage de la Bonne Graine, est nommé liquidateur
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé au siège de la société, à CHANTENAY-SAINT-IMBERT (Nièvre, 58240), La Davide Mussy
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017110

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL SELLIER

Société à Responsabilité Limitée
A associé unique
Siège social : 14 Route de Tannay
58500 VILLIERS-SUR-YONNE
Au capital de 7.000,00 Euros
R.C.S. NEVERS n°528 305 790

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé à effet du 31 décembre 2024 :
- d'autoriser Monsieur Christophe SELLIER à démissionner de ses fonctions de gérant,
- de dissoudre la société de façon anticipée Monsieur Christophe SELLIER est nommé liquidateur.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à VILLIERS-SUR-YONNE (Nièvre, 58500), 14 Route de Tannay
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25017133

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DE VARZY

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la NIEVRE
Le 13 juin 2017
Siège social : 1 route de Cuncy - Thurigny
58210 SAINT-GERMAIN-DES-BOIS
RCS NEVERS – N° 831 741 319

Suivant délibération d'AGE du 27 décembre 2024, les associés ont décidé à effet du même jour :
- la dissolution anticipée de la société GAEC DE VARZY.
Sont nommés liquidateurs :- M. Clément MASSON, demeurant 3 route de Brinon – Thurigny – 58210 SAINTGERMAIN DES BOIS - M. Valentin MASSON, demeurant 26 rue du Faubourg de Marcy – 58210 VARZY.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé 1 route de Cuncy - Thurigny - 58210 SAINT-GERMAIN-DES-BOIS.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL25017139

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

PURGE DU DROIT de PREFERENCE EN FORET (selon l'article L.331-19 du Code Rural)
La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après, qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
En vertu de l'article L.331-19, s'agissant d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour le compte de : Mme DOUDEAU Martine et Anne
Cmne de Alligny-Cosne (58) 3 ha 16 a 64 ca 'LES CHARMES' : YB-0227—0230 - 'LES BOIS DE VAUZEME' : ZA-0133—0134—0187—0188 - - 'LE BOUQUILLIER': ZI-0082 - 'LA PICHONNIERE' : ZI-0018—0030—0051—0052 - 'LA BILLOTTE' : ZI-0091—0092—0178—0179—0180 - 'LE BUISSON' : ZI-0068 - 'LA COQUEMINOT': ZK-0096 - 'LES FOURNEAUX' : ZK-0054 - 'LE BOIS BLE' : ZK-0099—0132 - 'LE CHENE DROIT' : ZK-0152—0158 - 'DALINET' : ZL-0189—0197—0210—0216 - 'LES CHAMPS DES LUCAS' : ZN-0013 - 'LES CHAMPS DES PORTES' : ZP-0123—0152 - 'LE PETIT DESERT' : ZP-0289 - 'LE GRAND BEGAT': ZT-0145 - 'LE PUITS DE LA VALLEE': ZX-0162 - 'LE BOIS CERVEAU': ZX-0081—0099
Et, par extension :Cmne de Donzy (58) 1 ha 07 a 85 ca 'LE BOIS BLED' : YC-0038 - 'LES MAUFENAUDS' : YC-0097—0118—0123—0132—0136 - 'LES TAILLES BUISSONS' : YC-0083
Conditions de la vente:
Prix incluant les frais SAFER :7 302 euros
Frais notariés : selon barème en vigueur
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche Comté, 6 rue du RAVELIN 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des complémentsd'information pourront être obtenus.
PURGE DU DROIT de PREFERENCE EN FORET (selon l'article L.331-19 du Code Rural)
La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après, qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
En vertu de l'article L.331-19, s'agissant d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour le compte de : CONSORTS GUINULT
Cmne de Bitry (58) 2 ha 70 a 55 ca 'BOIS DU CHETIF PRE' : A-1317 - 'LES MOUILLERES': ZB-0047—0050 - 'CHAU ME TABOULEAU': ZH-0156 - 'LES OUCHEROTTES' : ZI-0129 - 'LE B OIS NOIR' : ZI-0176—0238—0247 - 'BOIS DES PLAUTS' : ZI-0104
Et, par extension, Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 2 ha 09 a 40 ca 'BOIS BERNOT': F-0847—0865 - 'LE J ARDIN' : F-0719 - 'LE D EJOUET' : F-0683 - 'LE B OIS DES TAILLES' : ZE-0102—0113—0126—0139 - 'BOIS DES MELUES' : ZE-0194—0208—0210—0220—0222—0237 - 'LES COQUES' : ZE-0181—0186ZL-0021 - 'LES DESSERTIS' : ZH-0119—0122 - 'PISS ERENARD' : ZR-0058 - 'LE B OIS GRENOUILLE' : ZS-0100
Et Cmne de Saint-Amand-en-Puisaye (58) 79 a 03 ca 'PATU RE AUX BOEUFS' : ZL-0020
Conditions de la vente:
Prix incluant les frais SAFER :12 196 euros
Frais notariés : selon barème en vigueur
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche Comté, 6 rue du RAVELIN 58000 NEVERS, Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL25017117

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, , tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Martin-d'Heuille (58) 1 ha 54 a 90 ca 'LE GROS CHENE' : AA-0001
Cmne de Devay (58) 98 a 73 ca 'LE DESSOUS DU ROTAT' : ZK-0020
Cmne de Alligny-Cosne (58) 3 ha 16 a 64 ca 'LES CHARMES' : YB-0227—0230 - 'LES BOIS DE VAUZEME' : ZA-0133—0134—0187—0188 - - 'LE BOUQUILLIER' : ZI-0082 - 'LA PICHONNIERE' : ZI-0018—0030—0051—0052 - 'LA BILLOTTE' : ZI-0091—0092—0178—0179—0180 - 'LE BUISSON' : ZI-0068 - 'LA COQUEMINOT' : ZK-0096 - 'LES FOURNEAUX' : ZK-0054 - 'LE BOIS BLE' : ZK-0099—0132 - 'LE CHENE DROIT' : ZK-0152—0158 - 'DALINET' : ZL-0189—0197—0210—0216 - 'LES CHAMPS DES LUCAS' : ZN-0013 - 'LES CHAMPS DES PORTES' : ZP-0123—0152 - 'LE PETIT DESERT' : ZP-0289 - 'LE GRAND BEGAT' : ZT-0145 - 'LE PUITS DE LA VALLEE' : ZX-0162 - 'LE BOIS CERVEAU' : ZX-0081—0099
Et, par extension :Cmne de Donzy (58) 1 ha 07 a 85 ca 'LE BOIS BLED' : YC-0038 - 'LES MAUFENAUDS' : YC-0097—0118—0123—0132—0136 - 'LES TAILLES BUISSONS' : YC-0083
Cmne de Alligny-Cosne (58) 30 ha 97 a 50 ca : LES VIEILLES VIGNES' : ZC-0100
Cmne de Varennes-lès-Narcy (58) 6 a 40 ca 'CHAMP NOIR' : ZL-0011
Cmne de Clamecy (58) 96 a 82 ca 'LES GUETTES' : ZE-0028
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017118

PERRAUD & ASSOCIES NOTAIRES

Notaires à Clermont-Ferrand (63000)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mathieu MOURET, Notaire Associé de la société paractions simplifiée dénommée « PERRAUD & Associés – Notaires » titulaire d'offices notariaux, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme) 26 rue Blatin,notaire à la résidence de CLERMONT-FERRAND, CRPCEN 63003
Le 9 janvier 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Murat YILMAZ, chef d'entreprise, et Madame Semiha YILDIZ, secrétaire,demeurant ensemble à SAINT-ELOI (58000) 3 Bis rue de la Garenne
Monsieur est né à NEVERS (58000) le 15 septembre 1980.
Madame est née à KAYSERI (TURQUIE) le 8 février 1983.
Mariés à la mairie de AGIRNAS / MELIKGAZI (TURQUIE) le 16 février 1999 et soumis au régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,comme ayant établi leur première résidence habituelle après leur mariage en France, ainsi déclaré.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité turque.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL25017098

// CONSTITUTION

CHEZ BIQUETTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 15 quai Jules Pabiot
58150 POUILLY SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 17/12/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CHEZ BIQUETTE
Siège social : 15 quai Jules Pabiot, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet social :Achat, vente, location, entretien et réparation de vélos,Achat, vente de pièces détachées et accessoires pour vélos Exploitation d'un fonds de restauration rapide, snack, traiteur, plat à emporter au moyen d'un food-truck
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 15 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre BUISSON, demeurant 11 rue Ferdinand Gambon, 58150 POUILLY SUR LOIRE,Monsieur Térence JALQUIN, demeurant 11 rue Ferdinand Gambon, 58150 POUILLY SUR LOIRE,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25017035

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS TAXI MAGUY
Forme sociale : SAS
Capital social : 3 000 €
Siège social : 140, rue du Champ de l'Etang – 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Objet social : Activité de taxi
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Mme Christine MASSART dt à VARENNES LES NARCY (58) - 6, Chemin de la Source
Directeur Général : M. Bernard GUICHENE dt à CERCY LA TOUR (58) - 74, rue de Chatillon
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25017080

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu le 9 janvier 2025 par Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière - Dénomination : METANOIA - Capital social : 2.000 € - Apports en numéraire : 2.000 € - Durée : 99 ans - Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. - Siège social : 1 Chemin de Cheptendiau, 58370 LAROCHEMILLAY - Gérance : M. Jean-Pierre LOUSTAUD, demeurant à BOURDEILLES (24310) 9 rue des Vieilles Maisons et Mme Annick ANDRÉ, demeurant à FLAVIGNEROT (21160) 11 chemin de la Forée Le Mont Calvaire.- Cession de parts : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant plus de 50% du capital social - Immatriculation : RCS NEVERS.
Pour Avis

AL25017104

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MAISON NICOLAS
Objet social : La vente de volailles, de gibier et de toutes denrées alimentaires sur les marchés, La vente de bimbeloterie et de journaux,
Siège social :5 chemin de sous les Coutrons 58500 Billy-sur-Oisy.
Capital : 50000 €
Durée : 99 ans
Président : M. CORPS Nicolas, demeurant 5 chemin de sous les Coutrons 58500 Billy-sur-Oisy
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : agrément dans tous les cas
Immatriculation au RCS de Nevers

AL25017111

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Forêt Design
Société par actions simplifiée unipersonnelle
en constitution
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
RCS NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST AUBIN LES FORGES du 10 JANVIER 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Forêt Design
Siège : 1 Chemin du Batteur, 58130 ST AUBIN LES FORGES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Toutes activités d'entretien des espaces verts.Aménagement d'espaces verts.Entretien de pièces d'eau.Le conseil et l'aménagement territoire cynégétique.Le marquage forestier.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Elodie LABBE, demeurant 7 route de Narcy, Les Malmaisons,58400 NARCY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017114

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

EARL GERARD PERSENOT

Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Au capital de 263 190,00 €
Siège social : 8 route de Chitry

ANNONCES LÉGALES

89530 SAINT BRIS LE VINEUX
418 040 887 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19décembre 2024, la collectivité des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 19 décembre 2024.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEV GÉRARD PERSENOT.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 263 190 €.
Siège social : 8 route de Chitry – 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX.
Durée : Jusqu'au 17 mars 2097.Gérant : M. Anthony PELTIER demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 2 rue des Pressoirs.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'AGE des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société n'a que deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL25016990

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FL BATIMENT

SAS au capital de 20000 €
Siège social :2D rue du clos
89140 Michery
937 663 169 RCS de Sens

L'AGE du 06/01/2025 à compter du 01/12/2024 a décidé de changer l'objet social qui devient : Travaux de maçonnerie tant en rénovation qu'en construction, carrelage, terrassement, isolation, plâtrerie et toutes activités connexes s'y rattachant
Mention au RCS de Sens

AL25017027

NOMINATION DE CO-GÉRANT

S.C.P LA FERME DU COGNE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 046,06 euros
Siège social : La Ferme de Bois Joli
89340 SAINT AGNAN
778 680 751 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2024, l'AGE a décidé de nommer Monsieur Florent CHEMIN demeurant 5 chemin des Ânes 89340 SAINT-AGNAN, en qualité de cogérant de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Monsieur Bruno CHEMIN reste également cogérant pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance.

AL25017050

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI SAINT CLEMENT

SCI au capital de 1 600,00 €uros
3 rue Saint-Leu
89140 COURLON-SUR-YONNE
449 200 948 R.C.S. SENS

Aux termes de l'A.G.E. du 09/12/24, les associés ont décidé de :
Nommer M. BLONDEAU Fabrice, demeurant 4 Impasse du Port à COURLON SUR YONNE (89140), Gérant de la société pour une durée non limitée, en remplacement de M. BLONDEAU Christel, démissionnaire et ce, à compter du 09/12/24.
Transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 4 Impasse du Port à COURLON SUR YONNE (89140), à compter du 09/12/2024.
Modification au R.C.S. de SENS

AL25017055

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPPI

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Avenue Marceau
89000 AUXERRE
408 486 033 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30 décembre 2024, il résulte que le mandat de la société COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017076

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL OLIVIER MORIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : 2 chemin Vaudu
89530 CHITRY
501 376 404 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024 a pris acte de la démission de M.Olivier MORIN de ses fonctions de gérant, et a nommé aux dites fonctions, Mme Nelly MARTINET épouse MORIN, demeurant à CHITRY (89530), 2 chemin de Vaudu pour une durée non limitée à compter du même jour.
Pour avis, la gérance

AL25017113

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16décembre 2024, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 20/12/2024, dossier 202400041646, référence 8904P01 2024 A 01845,
la Société ASTEN SANTÉ A DOMICILE, Société par actions simplifiée au capital de 63 138 809 €,ayant son siège social 59-61 bis Rue Pernety – 75014 PARIS, immatriculée au RCS sous le n°842 426 561 RCS PARIS,
A CEDE à
la Société MEDICAL SERVICE 89, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 8 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 934 192 188 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de location de matériel de maintien à domicile, sis et exploité 8 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite – 89000 AUXERRE,
moyennant le prix de 204 234 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16 décembre 2024.Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances.

AL25017058

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(Yonne) du 6 JANVIER 2025, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1, le 7 JANVIER 2025, dossier2025 00000341, référence 8904P01 2025 A00021,La société CPS RAMEAU, Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 €, dont le siège social est 11 Bis Rue Renan – 89000 AUXERRE,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 213 234 RCS AUXERRE,
A CÉDÉ à la société PC2M, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 17 Rue d'Auxerre – 89130 LEUGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 850 222 290 RCS AUXERRE,un fonds de commerce de chauffage, plomberie,zinguerie, traitement de l'air, fabrication de gaines métalliques, électricité générale et chauffage électrique, climatisation sis et exploité à AUXERRE (Yonne), 11 Bis Rue Renan,moyennant le prix de 62 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2025.
Le fonds est immédiatement transféré 17 rue d'Auxerre – 89130 LEUGNY.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B. – société d'avocats – 43 rue du Clos - 89000 AUXERRE

AL25017086

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 6 janvier 2025, enregistré à AUXERRE,le 10 janvier 2025, sous la référence 8904P01 2025 N00039,
la Société dénommée SARL AUX RIVES DE L'YONNE, dont le siège est à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400) 48 B rue Emile Tabarant, identifiée au SIREN sous le numéro 950499160 et immatriculée au RCS de SENS a cédé
à la Société dénommée L'ICAUNAIS, dont le siège est à LAROCHE-SAINT-CYDROINE(89400), 48 Ter rue Emile Tabarant, identifiée au SIREN sous le numéro 935219568 et immatriculée au RCS de SENS, un fonds de commerce de CAFÉ,RESTAURANT, TRAITEUR, PRÉPARATION DE PLATS A EMPORTER sis à LAROCHE-SAINT-CYDROINE, 48B rue Emile Tabarant, connu sous le nom commercial CAFE DE L'YONNE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 86.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 31.207 euros et au matériel pour 54.793 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES, 75 bis avenue Jean Jaurès où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25017124

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mairie de Flogny La Chapelle

Conformément à l'arrêté N°2024-88 du 11/12/2024, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Flogny-la-Chapelle.
Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et Madame Geneviève GARCIA en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif.
L'enquête publique sera ouverte du mardi 14 janvier 2025 à 9h00 au vendredi 31 janvier 2025 à 12h, soit 18 jours consécutifs.
Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :
- Sur Internet à l'adresse suivante : https://www.flogny-la-chapelle.fr
- Sur support papier, en mairie de Flogny-la-Chapelle, siège de l'enquête
- Sur un poste informatique, en mairie de Flogny-la-Chapelle aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de 1'arrêté d'ouverture.
Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante:
Mairie de Flogny-la-Chapelle
2 avenue du professeur Charles Laubry
89360 Flogny-la-Chapelle
Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.Le public pourra aussi formuler ses observations, pendant toute la durée de 1'enquête, par courriel transmis au Commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :
mairie-flogny-la-chapelle@wanadoo.fr
Ces observations seront consultables par le public sur le site Internet susmentionné.
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la mairie de Flogny-la-Chapelle, aux jours et heures précisés ci-dessous, à la disposition du public qui pourra consigner ses observations, propositions et contre- propositions sur le registre prévu à cet effet :
- Le mardi 14 janvier de 9 h à 11 h.
- Le mercredi 22 janvier de 15 h à 17 h.
- Le vendredi 31 janvier de 10h à 12 h.
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Flogny-la-Chapelle, à la préfecture de l'Yonne et sur le site de la mairie de Flogny-la-Chapelle (https://www.flogny-la-chapelle.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de la procédure, la révision des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, éventuellement modifiée, sera approuvée par le Conseil municipal.

AL25016751

Commune d'Evry (89140)

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DÉSAFFECTATION DU CHEMIN RURAL CADASTRÉ SECTION ZH NUMÉRO 9 EN VUE DE SA LOCATION À BAIL EMPHYTÉOTIQUE
Par arrêté municipal n°2024/29 en date du 10 décembre 2024Le Maire de la commune d'EVRY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la désaffectation du chemin rural cadastré section ZH n°09 en vue de sa location à bail emphytéotique.
A cet effet, Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, inspecteur central des douanes, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie d'EVRY, siège de l'enquête publique, sise 39 Grande rue -89140 EVRY, **du 15 janvier 2025 au 30 janvier 2025 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Les mardis de 13h30 à 16h30
- Les vendredis de 9h00 à 12h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'EVRY, 39 Grande rue- 89140 EVRY.
Ces observations seront annexées au registre d'enquête, sous format papier,tenu à disposition au siège de l'enquête.Pendant cette même période, les observations pourront également être adressées par courriel transmis directement au Commissaire Enquêteur à l'adresse mail suivante : commune.devry@orange.fr
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations et propositions éventuelles en Mairie d'EVRY **le mercredi 15 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 30 janvier 2025 de 14h00 à 17h00**.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie d'EVRY.

AL25016754

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FRESNES (89310)

Relative au déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural
Le public est informé qu'en application du Code des relations entre le public et l'administration Livre 1er Titre III Article R 134 – 1 et suivants et de l'arrêté municipal en date du 11 décembre 2024, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la commune de FRESNES.
Cette enquête porte sur le déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural dit « de la Charité à Fresnes » de la commune de FRESNES ; **elle se déroulera du Jeudi 16 Janvier 2025 au Lundi 3 Février 2025 inclus, soit une durée de 18 jours.**
Le public peut obtenir des informations complémentaires auprès de Monsieur le Maire.
Le dossier sera consultable à la Mairie de FRESNES du Jeudi 16 janvier 2025 au Lundi 3 février 2025 inclus, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le Lundi de 9h à 12h et le Mercredi de 9h à 11h.
Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :
- Portées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de FRESNES, aux heures d'ouvertures habituelles de celle-ci
-Adressées par écrit en Mairie de FRESNES, sise 2 rue de la Maison Communes 89310 FRESNES (à l'attention du commissaire enquêteur).
- Présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après :
- Le Jeudi 16 Janvier 2025 de 10h à 12h
- et le Lundi 3 Février 2025 de 15h à 17h à la mairie de FRESNES
Le commissaire enquêteur désigné par le Maire de FRESNES est M. René MOREAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite.
Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la Mairie où s'est déroulée l'enquête.
Les observations du public, et le rapport du commissaire enquêteur permettront de finaliser le projet qui sera ensuite approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de FRESNES.

AL25016974

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

EN UN LOT
Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE
5 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
LE VENDREDI 21 FEVRIER 2025 à 14 H 00
A la requête du CREDIT FONCIER.
S.A. capital : 1 331 400 718 €
Siège : PARIS 75013 182 av. de France,
RCS PARIS: B 542 029 848
Représenté par son Pdt.
Maitre Frédéric LEPRETRE, Avocat postulant au Barreau d'AUXERRE, 3 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE
T.: 03 86 52 58 22
SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, Avocat au Barreau de PARIS
T. 01.47.66.59.89
MAISON d'habitation à VERMENTON (89)
4 rue du Général de Gaulle
Composée :
- D'un R. de Ch. : garage avec fosse de vidange communiquant par couloir(d'environ 180 m2),séjour avec cheminée, une cuisine, W.C., chaufferie,
- D'un étage : mezzanine, 3 chambres, grenier, S. de B./W.C.Jardin à l'arrière
(superficie partie habitation d'environ :138 m2) (inoccupée)
MISE à PRIX : 8 000 €
On ne peut porter des enchères que par un Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE.
Fait et rédigé à AUXERRE, le 07 Janvier 2025 par l'Avocat poursuivant signé : **Me LEPRETRE**
Le cahier des conditions de vente peut-être consulté au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE et au Cabinet de l'avocat poursuivant
- Site : www.plcavocats.fr
VISITE sur place et par huissier le10 FÉVRIER 2025
De 14 H 00 à 15 H 00

AL25017096

// MARCHÉS PUBLICS

MAITRE MARYSE BELLIAU
5 RUE ANDRE MARTIN
89120 Charny

AVIS ADMINISTRATIF

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, l'indivision MARCHETTI avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :
Sur la commune de SEPEAUX-SAINT ROMAIN (Yonne), la ou les parcelle(s) suivante(s) : section E numéro 70 lieudit Les bois de la rivière pour une contenance totale de 31 a 60 ca en nautre de bois.
Moyennant le prix principal de MILLE CENT SEPT EUROS (1.107,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de SEPEAUX-SAINT ROMAIN de cet avis de vente, soit à compter du 12 décembre 2024, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur.
Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.
L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 rue André Martin, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.
L'absence de réponse dans le délai de deux mois équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL25017030

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/01/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS VALOUR-LEMAIRE Hôtel d'entreprises du Tonnerois ZI des Terres de Soulangy 89700 Tonnerre (distillerie). RCS Auxerre 882379621. CIP 4764. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25017059

Maître Sébastien FOSSOYEUXMaître FOSSOYEUXNotaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 octobre 2010,Madame Marie-Rose Lucienne DUPRE, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-FARGEAU (89170), 9 avenue de la Puisaye. Née à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130), le 24 mai 1930. Veuve de Monsieur Guy Albert FAEVATER et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SAINT-FARGEAU (89170), le 24 octobre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne),17 rue Saint Claude, le 12 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire susnommé référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017120

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 octobre 2009,
Madame Jacqueline POTIGNON, en son vivant retraitée, demeurant à SENS (89100) 12 rue Cours Tarbé.Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), le 23 mars 1927.Divorcée de Monsieur Bernard Jean Marie BEAUX, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de PARIS (75000) le 2 juillet 1971, et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 8 mars 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 7 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas DUVAL, Notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, référence CRPCEN : 89071, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017142

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES FONTENELLES

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 15 Rue des Orfèvres
89100 SENS
Siège de liquidation : 20 Route des Marais
89500 MARSANGY
348 693 045 RCS SENS

L'AG réunie le 16/12/2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe FONTENEL, demeurant 20 Route des Marais 89500 MARSANGY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25016794

LDS GROUPE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FOODNIGHT

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 19 rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation : rue du 8 mai 1945
appartement 45
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
903 410 637 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 4 décembre 2024 au rue du 8 mai 1945 appartement 45 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, l'Associé Unique,après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Nicolas LEVRAT, demeurant 4 rue du 8 mai 1945 appartement 45 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017043

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DEPOT VENTE MB

SAS au capital de 1000 €
Siège Social :
11-13 boulevard du Pont Neuf
ZI des Sablons
89100 SENS
538852641 RCS de SENS

Par AGE du 31/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2024.
Mme SARRAZIN Josiane 74 rue Emile Zola 89100 SENS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL25017054

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BEEKENKAMP France

Société en liquidation
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social et de liquidation :
27 rue de la Châtelaine
89500 ROUSSON
303 374 466 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 31 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation,-déchargée Madame Annie BEEKENKAMP,demeurant Nollaantje 42 A - 2676 BW Maasdijk (PAYS-BAS) de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
La Liquidatrice

AL25017085

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ATOUTAXIMUM

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
3 Rue du Docteur Paul Picquet
89100 SENS
RCS SENS 798 206 561

Aux termes d'une décision en date du 7 Janvier 2025, la société Ambulance du serein, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SAS ATOUTAXIMUM, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 31 décembre 2024.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SAS ATOUTAXIMUM peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Olivier BORDAS, président.

AL25017095

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DE LA MOINERIE

GAEC agréé au capital de 141 000 €
Siège social : 6 rue de la Perrière
Fontenailles
89480 ANDRYES
493 360 838 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. François CORDIER, demeurant à LEUGNY (89130), 10 Côte Prunelle, et M. Fabien CORDIER, demeurant à OUANNE (89560),Chastenay-le-Bas, 9 rue saint Vincent, ont éténommés aux fonctions de liquidateurs.
Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 6 rue de la Perrière,Fontenailles - 89480 ANDRYES, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25017087

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI PRISCA

Société civile immobilière
Au capital de 2 400 euros
Siège social : 12 Grande Rue
89400 BASSOU
Siège de liquidation : 12 Grande Rue
89400 BASSOU
452 124 563 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe DUCRE, demeurant 12 Grande Rue 89400 BASSOU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Grande Rue 89400 BASSOU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017088

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI TITEMAE

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 156 000 euros
Siège social :
27 avenue du Général Leclerc
89140 PONT SUR YONNE
Siège de liquidation :
29 avenue de la Plage
85160 SAINT JEAN DE MONTS
483 625 406 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 décembre 2024 a décidé la dissolution

ANNONCES LÉGALES

anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateurs Madame Maëva VANIER, demeurant 19 rue Jan et Joël MARTEL 85710 BOIS DE CENE et Monsieur Fabrice VANIER, demeurant 29 avenue de la Plage 85160 SAINT JEAN DE MONTS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29 avenue de la Plage 85160 SAINT JEAN DE MONTS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017089

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI WILLIAM

Société civile immobilière
Siège social : Sens (89100)
94 place Drapès
RCS Sens 524 800 455

Suivant procès-verbal en date du 13 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a :
- Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.
- Nommé en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, e tl'a autorisé à continuer les affaires en cours et a en exécuter de nouvelles pour les besoins de la liquidation : Madame Agatha, Annick, Claudie MEDIONI, née à Sens (89100), le 15 juin 1998,demeurant à Paris (75001), 42 rue de Richelieu.
- Fixé le siège de la liquidation à Paris (75001), 42 rue de Richelieu, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL25017097

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL MOCQUARD

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 7 650.00 euros
Siège social : Le Pâtis Buisson
89440 ANGELY
442 374 492 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2024 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
Approuvé les comptes de liquidation ;
Donné quitus au Liquidateur Monsieur Éric MOCQUARD demeurant 5 Rue de l'Eglise 89200 PROVENCY et déchargé ce dernier de son mandat ;
Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis,

AL25017101

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL ERIC LONGEAU.

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 21 GRANDE RUE
89100 GRON
508696994 RCS de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Eric LONGEAU demeurant 21 GRANDE RUE, 89100 Gron, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Sens.
Le liquidateur

AL25017100

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM BROZAI

Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 10 Quai JEAN MOULIN
89100 SENS
518379904 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame NACERA ZAIDI OUKHEDOUMA demeurant 10 QUAI JEAN MOULIN, 89100 SENS et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL25017105

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL GENEST JEAN PIERRE

EARL au capital de 7 500 €
Siège social : le Grand Rougelot
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
495 380 750 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du31 décembre 2024, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 décembre 2024 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Jean-Pierre GENEST, demeurant à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150), le Grand Rougelot, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 31 décembre 2024. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, situé à MONTACHER-VILLEGARDIN(89150) le Grand Rougelot, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL25017106

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DE LA MOINERIE

GAEC agréé
Au capital de 141 000 €
Siège social : 6 rue de la Perrière
Fontenailles
89480 ANDRYES
493 360 838 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. François CORDIER, demeurant à LEUGNY (89130), 10 Côte Prunelle, et M. Fabien CORDIER, demeurant à OUANNE (89560),Chastenay-le-Bas, 9 rue saint Vincent, ont éténommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 6 rue de la Perrière,Fontenailles - 89480 ANDRYES, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25017116

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée PC PRO, au capital de 10.000 €, siège social à MONTHOLON (89110) 13, rue Dranem - Aillant-Sur-Tholon, ayant pour objet : la prospection commerciale de professionnels et de particuliers ; le négoce et la pose de biens d'équipements, de meubles, de mobiliers, de solutions d'aménagement intérieur, d'éléments de décoration, de revêtements de sol et muraux, notamment à destination des professionnels ; toutes activités de prestations de services et de conseils en matière de solutions d'aménagement intérieur, et la coordination de travaux ; la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, de tous fonds artisanal se rapportant à l'une ou l'autre des activités susvisées ; toutes opérations relatives aux biens et/ou droits immobiliers : achat, vente, prestations de services, gestion, location.
Le gérant est M. Patrick CUMONT demeurant à MONTHOLON (89110), 13, rue Dranem.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL25017019

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 6 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : AANT.
Le siège social est fixé à : FLEURY-LA-VALLEE (89113), 3 rue aux prêtres.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Amaury CARRE demeurant FLEURY-LA-VALLEE (89113), 3 rue aux Prêtres.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS (89).
Pour avis
Le notaire.

AL25017025

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/11/2024, il a été constitué une SARL
Dénomination : SARL MACHA RENOV
Siège Social : 18 RUE DU MOULIN 89340 VILLEBLEVIN
Capital : 8000 €
Objet social : DÉMOLITION -RÉNOVATION - DÉCORATION
Durée : 99 ans
Gérance : M. DIABY CHEICK 25 AVENUE AUGUSTE PERRET 95200 SARCELLES
Immatriculation au RCS de SENS

AL25017051

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée ESPACE CHAUFFAGE - AURELIEN, au capital de 2.000 €, siège social à EPINEAU-LES-VOVES (89400) 17 bis, route de Chambéry, ayant pour objet l'activité de plomberie, installations sanitaires, chauffage, climatisation.
Le gérant est M. Aurélien VIDOVA demeurant à CHASSY (89110) 37, rue Aux Ânes.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL25017052

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :VOULX
Objet social : La vente au détail, en gros, demi-gros et la mise en dépôt de tous objets, produits, matériels, biens matériaux et textiles de toutes natures et toutes provenances
Siège social :70 grande rue 89300 Champlay.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme MAXIME Laëtitia, demeurant 70 grande rue 89300 Champlay
Immatriculation au RCS de Sens

AL25017056

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 janvier 2025, à DIXMONT.
Dénomination : EURL LAGES CLEMENT.
Forme : EURL.
Siège social : 6 Rue Saint Protais, 89500 DIXMONT.
Objet : Maçonnerie , pose de carrelage et de faïence , pose de plaque de plâtre, Isolation,ravalement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Gérant : Monsieur Clément LAGES, demeurant 6 Rue Saint Protais, 89500 DIXMONT
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.Le gérant

AL25017066

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 janvier 2025, à DIXMONT.
Dénomination : SCI LAGES IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 Rue Saint Protais, 89500 DIXMONT.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration,l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés.Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par lettre recommandée ou être acceptée par elle par courrier remis en main propre.Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre avoir été déposée au greffe, en annexe au registre du commerce et des sociétés.Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant, en application des dispositions de l'article 1861 du Code civil.Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci dessous,et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, à la majorité des trois quart au moins du capital social.
Gérant : Monsieur Clément LAGES, demeurant 6 Rue Saint Protais, 89500 DIXMONT
Gérant : Madame Cindy FERRERO, demeurant 6 Rue Saint Protais, 89500 DIXMONT
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.La gérance

AL25017067

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 janvier 2025, il a été créé la société HOLDING DU GRAND SAULE, Société de Participation Financières de Profession Libérale de Vétérinaire par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est 3 Chemin de Dixmont, 89100 ROSOY, et présentant les caractéristiques suivantes.
Durée : 99 ans.
Objet Social : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire.
Président : Jocelyn PARIS, 3 Chemin de Dixmont, 89100 ROSOY.
Directrice Générale : Vidya PERTOKA, 17 rue de By, 77810 THOMERY.
Conditions d'admission aux assemblées : être associé et justifier de son identité et l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clause d'agrément : les actions ne peuvent être cédées à un tiers qu'après son agrément préalable par les 2/3 des associés exerçant au sein de la société ou des sociétés détenues.
Immatriculation : RCS de SENS.
Pour Avis, Le Président

AL25017092

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 29/11/2024, il a été constitué une SCI Dénomination :
2K PROPERTYS
Siège Social : 7 place de l'Eglise 89150 DOMATS Capital : 1000 € Objet social : La propriété la gestion et l'administration d'un patrimoine mobilier et immobilier, pour son propre compte et notamment : L'acquisition, l'aménagement, l'administration par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis; toutes activité connexes à l'objet.
Durée : 99 ans
Gérance : M. KALIFI Lahoucine 7 Place de L'Église 89150 DOMATS
Cession de parts sociales : 1000 Parts
Immatriculation au RCS de SENS

AL25017102

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 janvier 2025, à SENS.
Dénomination : NTS
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 9 avenue Georges Pompidou, 89100 SENS
Objet : Restauration sur place et à emporter, et accessoirement organisation de manifestations musicales en salle et en extérieur
Durée de la société : 99 année(s)
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions ne sont pas librement négociables. Les transmissions d'actions doivent être agréées par les actionnaires à hauteur de 75 %, y compris l'actionnaire cédant.Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :Président : Madame Sophie NGUYEN 152 ter Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.

AL25017123

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

ÉQUIPEMENT

// ENGINS DE LEVAGE

Deux guides d'évaluation des conducteurs

La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA Bourgogne proposent deux guides consacrés au maniement des chariots télescopiques et des chariots élévateurs. Une aide précieuse pour les employeurs.

Les salariés des exploitations agricoles et viticoles sont bien souvent amenés à conduire un chariot télescopique ou un chariot élévateur. Pour cela l'employeur doit s'assurer de la formation du conducteur et il doit délivrer une autorisation de conduite. Celle-ci est accordée dans deux situations :
- si le médecin du travail a délivré au conducteur un certificat d'aptitude médicale,
- si le conducteur a acquis le savoir et les compétences nécessaires par un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin, ou par une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette démarche peut paraître compliquée pour nos petites entreprises. C'est pour cela que la FDSEA 21 et la MSA Bourgogne proposent deux nouveaux guides pédagogiques (chariot télescopique et chariot élévateurs) pour aider les employeurs dans cette démarche et leur permettre d'évaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique des conducteurs grâce à un QCM et à une épreuve de conduite. Suivant les résultats à ces deux tests, l'employeur peut décider (après avoir fait vérifier l'aptitude par le médecin du travail et donné les informations et instructions sur les lieux d'utilisation) de délivrer l'autorisation de conduite ou de compléter la formation du futur conducteur avant une nouvelle évaluation. La dernière page des guides est réservée à l'autorisation de conduite en elle-même, à compléter et à signer. Ce document est ensuite à conserver dans le dossier du salarié, et idéalement dans l'engin de levage (avec le rapport de vérification générale périodique de l'engin).

FDSEA 21

Pour avoir plus d'informations ou vous procurer les guides, contacter la FDSEA 21 ou la MSA Bourgogne (guides disponibles sur www.fdsea21.fr et sur http://msa.bourgogne.fr)



La conduite d'un chariot élévateur réclame des aptitudes que l'employeur doit vérifier.

// MACHINISME

Agrinove devient Farminove

C'est un changement de nom mais pas d'entité. Agrinove, distributeur Case IH sur une grande partie de la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, l'Ain et le Rhône, devient Farminove. Ce nom commercial regroupe les activités machinisme de la coopérative EMC2. Un changement officialisé lors de portes ouvertes à Neuilly-lès-Dijon.



Arnaud Bédot (à droite), directeur Farminove et Bertrand Marchal, directeur de l'agriculture de précision et du marketing.



La gamme Case IH au grand complet.

Lancée au début de l'année 2024, Farminove, la structure machinisme du groupe coopératif EMC2, basé à Brasur-Meuse (55) a progressivement imposé son image sur les bases de son territoire historique.

Cette mue résulte de la distribution de Case IH, la nouvelle marque qu'elle promeut depuis l'arrêt de sa collaboration avec Fendt et Massey Ferguson. Parti de son secteur lorrain et limitrophe, le développement se poursuit donc *« jusqu'aux portes de Lyon »*. Pour rappel, Cormat a été rachetée en 2021 par Agrinove, filiale machinisme d'Oxyane, un groupe coopératif isérois. Cette année, EMC2 a pris une participation majoritaire dans Agrinove qui intègre donc Farminove, le nom commercial commun aux cinq structures de la filiale machinisme de la coopérative meusienne : EMC2 machinisme, C4M, Établissements Graillot, Établissements Martin et Agrinove.

1re concession Case IH de France

Farminove intervient sur onze départements : la Meuse, la Moselle, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Saône, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, l'Ain, l'Isère et le Rhône. Forte de ses 22 bases et ses 290 salariés, Farminove devient la plus grande concession Case IH de France avec un marché potentiel de 2100 tracteurs d'industrie. Un développement qui s'inscrit dans la stratégie de Case IH qui souhaite disposer de concessions de taille importante. Pour Arnaud Le Grom De Maret, directeur d'EMC2 et Arnaud Bédot, directeur machinisme d'EMC2, l'objectif est *« d'embarquer tous nos personnels dans ce déploiement à grande échelle. Les échéances et les changements sont très importants, il faut donner du sens et rassurer. »* Les dirigeants considèrent avoir conservé la quasi-intégralité des personnels. Si les équipes sont formées en permanence, Farminove investit fortement pour former les équipes puis les clients au défi de la transition agro-technologique. Bertrand Marchal pilote l'équipe Agriculture de précision, le service Occasions et gère le marketing au sein de Farminove. *« Nous formons des spécialistes à l'AFS* (Advenced farming systems, appellation qui regroupe le guidage, la télémétrie et l'agriculture de précision de Case IH) *sur l'ensemble de notre territoire,* explique-t-il. *Nos spécialistes formeront l'ensemble de nos équipes : vente, ateliers, magasins. L'objectif est que nous soyons prêts pour former et accompagner nos clients au début des travaux du printemps. »*

Objectif 15 %

Lors de la porte ouverte organisée en décembre à Neuilly-lès-Dijon, les agriculteurs ont pu échanger avec les équipes de Farminove et découvrir une large exposition de la gamme Case IH. Si l'entreprise ambitionne 15 % de parts de marché en 2030, elle souhaite aussi développer le matériel d'accompagnement en s'appuyant sur des marques fortes comme Amazone à Neuilly-lès-Dijon ou Pottinger à Senozan (71).

Pour ce faire, la stratégie commerciale s'appuie sur la mise en place de chefs des ventes et un renforcement de commerciaux, désormais en charge de portefeuilles plus réduits.

OXYGÈNE

// VINS

21

La Saint-Vincent tournante arrive !

Les 25 et 26 janvier, Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or, vous donne rendez-vous pour sa Saint-Vincent tournante. Deux jours de fête, de dégustation et de plaisirs.

Une Saint-Vincent avec du relief, c'est ce qu'avaient promis Vincent Ravaut et David Cachat, les co-présidents de cette fête, fin octobre à Beaune, lors de la présentation de l'édition 2025. C'est le village côte-d'orien de Ladoix-Serrigny qui va servir d'écrin à cette Saint-Vincent tournante, les 25 et 26 janvier. En plein cœur de l'hiver, la fête vigneronne arrive à point pour réchauffer les cœurs des consommateurs et des producteurs, après des vendanges 2024 décevantes. Parmi les temps forts de cette édition, on peut noter la place qui sera faite aux sociétés de secours mutuel, institutions du monde vigneron bourguignon qui sont à l'origine de cette fête. 90 sociétés défileront en ouverture, samedi 25 janvier. Elles seront accueillies à la tonnellerie Cadus. 800 personnes sont annoncées pour un défilé qui ne devrait pas manquer d'allure. La statue de Saint-Vincent fera l'objet d'une bénédiction. Dans le village dûment décoré, dix caveaux ouvriront leurs portes à partir du samedi, à 11 heures, au public attendu très nombreux et dix cuvées seront proposées à la dégustation sur quatre niveaux d'appellation : bourgogne, villages, 1er cru et Grands cru. Les amateurs auront ainsi la possibilité de déguster 4 blancs et 6 rouges. Les caveaux ouvriront le dimanche à 10 heures.

Banquet, tonneaux et navettes

Ce même jour, à 12 h 30 aura lieu un ban bourguignon géant organisé par Ici Bourgogne dans la cour de la ferme du Clos de Rancy. Ladoix-Serrigny sera divisée en cinq quartiers décorés selon cinq thématiques particulières. Une réplique de la statue de Saint-Vincent, haute de 6 mètres, trônera en plein village. 45 exposants seront présents, en compagnie de groupes de musique folklorique. On notera aussi sur place la présence du village 100 % Côte-d'Or réunissant des producteurs agricoles et viticoles qui arborent la bannière de la marque créée par le Conseil départemental. Les trois tonnelleries de Ladoix-Serrigny (Rémond, Cadus et Jérôme Fouailly) feront des démonstrations de leur savoir-faire. Un millier de convives est attendu pour le grand banquet du samedi soir qui se tiendra au palais des congrès de Beaune et qui sera réalisé par le chef triplement étoilé Emmanuel Renaut. L'accès à la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny se fera uniquement par navettes, depuis la gare de Beaune ou le parking relais de la sortie d'autoroute Beaune Centre.

Berty Robert

www.saintvincent2025.fr



L'affiche de l'édition 2025 de la Saint-Vincent tournante a été réalisée par Louise Lachaux-Voarick.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 8 février

// Femmes en peintures à Ahuy

L'exposition « Elles vous en feront voir de toutes les couleurs » est visible à la galerie MK, 1, rue du Clos des Aiges. L'artiste Lako rend hommage aux femmes et explore leur place dans notre société en constante évolution. Inspirée par des figures comme Mona Lisa ou Barbie, elle célèbre la liberté des femmes à devenir tout ce qu'elles souhaitent. À travers sa palette vibrante, l'artiste invite chacun à voir la vie avec plus de profondeur et de joie.

Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche

• Jusqu'au 14 mars

// Exposition sur l'eau à Nolay

L'espace d'expression « l'Art Pour le Dire » présente une exposition sur la thématique de l'eau à l'office de tourisme, 13, place de la République. « Art'Eau » est composée d'œuvres originales réalisées par des travailleurs en situation de handicap de l'Esat Le Mirande. « Art'eau », c'est ainsi l'idée de s'évader vers d'autres contrées, de prendre le large, traverser des océans, des mers, se laisser aller au fil de l'eau, pour trouver un sentiment paisible, reposant, qui nous conduit hors du quotidien.

Entrée gratuite. Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche.

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Samedi 18 janvier

//Finale départementale de jugement de bétail

Les JA 58 et les JA du canton de Luzy organisent la finale départementale de jugement de bétail le 18 janvier à partir de 10 h, chez David Sotty, à Antrezit (Avrée). La remise des prix aura lieu en fin de journée. Outre le jugement de bétail est proposées diverses animations, avec restauration et buvette sur place.

Renseignements : 07 86 95 37 96 (JA 58).

• Jusqu'au 31 janvier

// Exposition

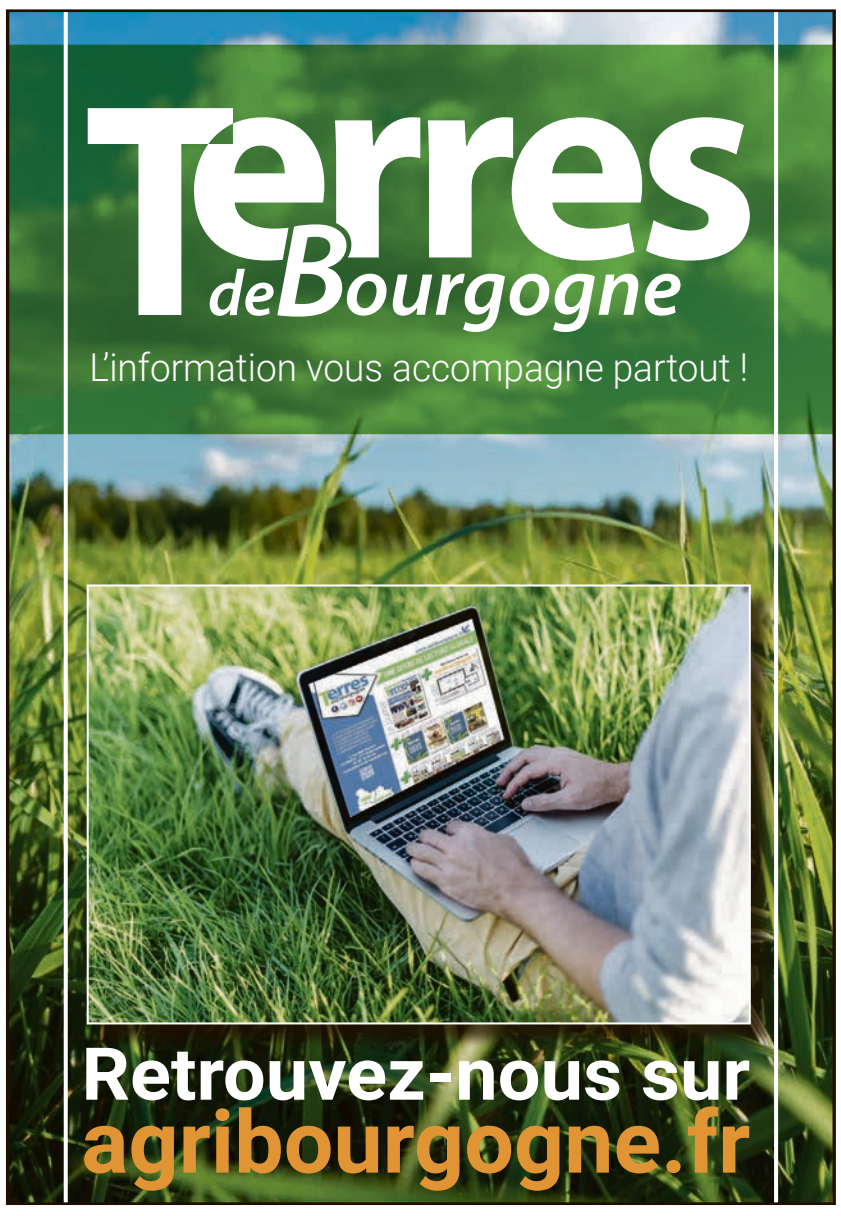
30 photographies de la photographe Lucie Lecointe, sont à découvrir à la boutique de Sandy Champeau, fleuriste, baptisée Pastel Fleuriste à Nevers (1 ter avenue Colbert). L'exposition-vente a pour thème : « Beautés florales ».

Plus de renseignements : https://www.luciele-cointe.com/expo-ventephotosnature

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/



COMITE D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

SEMAINE Commerciale

DU 20 AU 25 JANVIER 2025

GAEC SAINT ROCH
2 Vieux Chemin de Chambain
21290 RECEY SUR OURCE
06 85 33 82 34



GAEC LECHENAULT Y & G
1 Rue des Forges - 21230 FOISSY
06 68 67 74 41



GAEC DE PERGEOT
Dionne - 21320 CHATELLENOT
06 24 69 61 13



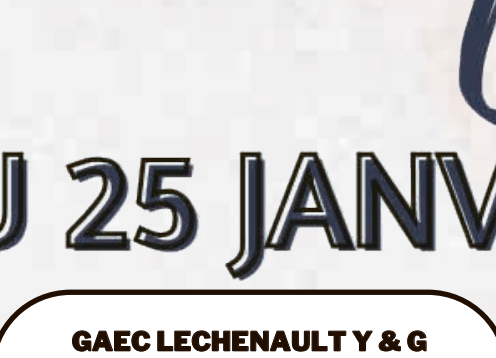
SCEA RIOTTE SCHRAPFER
15 Rue des Sœurs - 89440 ANGELY
06 08 06 61 66



SCEA LUCOTTE Jean-Marc
La Lochère - 21320 CREANCEY
06 80 98 96 57



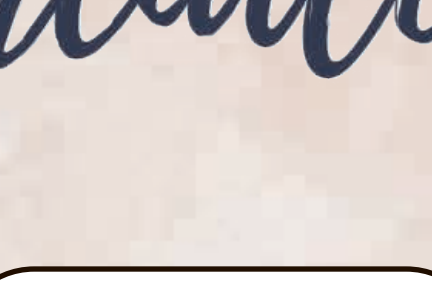
SCEA TURSIN Sébastien
2 Route de Thoisy - 21210 VILLARGOIX
06 85 51 56 86



EARL DE BEAUMONT
Beaumont - 58230 ALLIGNY EN MORVAN
06 70 34 71 84



GAEC CADOUX
1 Rue de la Fontaine
89420 ST ANDRE EN TERRE PLAINE
06 89 18 05 87



GAEC DE LA FONTAINE
Route Dptale 970 - 21320 SAINTE SABINE
06 77 00 86 27



EARL GABORY Bruno
26 Rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD
06 87 43 40 33



GAEC MENETRIER PARIZOT
Barain - 21350 AVOSNES
06 88 00 66 35



GAEC BAULOT Y & X
2 Route de Saulieu
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
06 70 12 20 09



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Côte d'Or
SEMUR EN AUXOIS
HERD BOOK CHAROLAIS
CHAMPAGNE BOURGOGNE
BOURGOGNE REPRO
SVPRO
CIC
BFC SOLAIRE
CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main
Sanders
C.R.A.I. CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Crématorium Auxois-Morvan
PAUT
DIGITALSUN ENR
PHILICOT
Les Matériaux PAGOT-SAVOIE
S.A.S. MANIERE 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Tél. 03 80 35 80 66

GAEC BAUDOT ELEVAGE
29 Rue des Moulins
21140 PONT ET MASSENE
06 07 75 59 74 ou 06 74 69 62 41



Renseignements : Comité d'Agriculture de Semur en Auxois
TEL : 03 80 90 68 80 OU 06 07 75 59 74
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor
https://www.facebook.com/poleelevageCA21/